

Enjeux et spécificités de la migration des Mineurs Non Accompagnés tunisiens

Clés de compréhension pour renforcer l'adéquation de l'accompagnement médico-psychosocial des établissements et services de protection de l'enfance français et tunisiens avec les besoins particuliers des adolescents



Septembre 2024



Auteur

Guillaume Coron

Expert indépendant

Practices International Consultancy



Contributrices

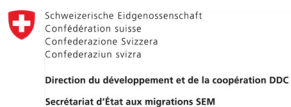
Estelle Giret

Béatrice Parent

Conception graphique & illustrations

Ophélie Rigault, www.oedition.com

Le soutien financier d'Helvetas et d'ALC pour la réalisation de cette publication ne constitue pas une approbation du contenu qui reflète uniquement le point de vue de l'auteur. Les bailleurs ne peuvent donc pas être tenus pour responsables de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'elle contient



PRÉFACE

Jean-Marc Fabre,

Directeur du Pôle Accueil, Médiation, Intégration, Association ALC

En France, la migration des Mineurs Non Accompagnés (MNA) tunisiens vers l'Europe constitue un phénomène complexe et croissant qui suscite de nombreuses préoccupations, notamment en ce qui concerne leur accueil et leur accompagnement dans les dispositifs de protection de l'enfance. Ces jeunes, fuyant des conditions économiques et sociales précaires, ainsi que des perspectives limitées en Tunisie, sont confrontés à des défis uniques qui nécessitent une approche adaptée et renforcée.

L'objectif principal de cette étude est de mieux comprendre les dynamiques de migration des MNA tunisiens afin de pouvoir identifier leurs besoins particuliers une fois arrivés en France. L'étude se concentre sur les facteurs sociétaux, environnementaux et individuels qui motivent le départ des adolescents, ainsi que sur les défis qu'ils rencontrent lors de leur migration. En particulier, elle explore les aspects émotionnels et psychologiques de leur parcours, souvent ignorés dans les approches traditionnelles d'accueil. Les MNA tunisiens sont en effet particulièrement vulnérables en raison de leur isolement, de la précarité de leur situation, et du manque de soutien familial en Europe.

Cette étude a été menée dans un contexte où la migration des MNA tunisiens en France prend une ampleur croissante. Bien que les dispositifs de protection de l'enfance français soient structurés pour accueillir ces jeunes, leurs spécificités culturelles et sociales, ainsi que les particularités de leurs parcours migratoires, n'y sont pas toujours pleinement pris en compte. En conséquence, ces adolescents sont souvent perçus de manière stéréotypée, ce qui peut nuire à leur prise en charge et à leur intégration. Leur désir d'autonomie, leurs attentes affectives et leur relation avec leur famille rendent nécessaire un accompagnement plus personnalisé et adapté à leurs réalités.

Il s'agit d'une étude qualitative ayant combiné plusieurs approches pour recueillir les per-

ceptions et témoignages des MNA tunisiens, de leurs familles, ainsi que des professionnels de la protection de l'enfance. Ces différentes méthodes d'investigation visent à offrir une perspective complète et nuancée des motifs et des parcours migratoires, des besoins particuliers des jeunes et des défis rencontrés par les services d'accueil.

Les résultats de cette étude mettent en évidence des besoins particuliers des MNA tunisiens en France, tant sur le plan émotionnel que social. Au-delà des aspects administratifs liés à leur régularisation et leur insertion professionnelle, ces jeunes expriment un besoin profond de relations affectives stables et de soutien psychosocial. En raison de leur manque de repères familiaux et sociaux en Europe, ils sont, par exemple, particulièrement vulnérables aux risques d'exploitation criminelle, notamment dans le cadre du trafic.

Dans ce contexte, il est important que les professionnels de la protection de l'enfance français comprennent la singularité de chaque situation et l'importance d'une prise en charge individualisée et personnalisée. L'approche doit également inclure un travail avec les familles, car bien que les jeunes soient en exil, leurs familles restent souvent impliquées dans leur projet migratoire, que ce soit pour leur soutien émotionnel et éducatif à distance.

D'ailleurs, l'étude propose des recommandations pour renforcer la collaboration entre les acteurs français et tunisiens de la protection de l'enfance afin de mieux intégrer les besoins émotionnels et affectifs de ces jeunes dans les dispositifs d'accompagnement. Elle souligne aussi l'importance de la formation des professionnels pour les aider à mieux comprendre la diversité des profils et des parcours migratoires. Enfin, elle plaide pour une plus grande implication des familles, tant en France qu'en Tunisie, afin de garantir une prise en charge plus globale et efficace de ces adolescents vulnérables.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	3
Introduction	6
Les adolescents tunisiens et la migration	8
Méthodologie	9
A. Limites de l'étude	10
B. L'expertise des adolescents et de leurs familles	11
C. L'expertise des professionnels	12
D. L'expertise experte	12

Quitter la Tunisie 13

1. Facteurs sociétaux de la migration des mineurs vers l'Europe	14
1.1. Tunisie et migration	14
1.2. Raccourci juridique	15
1.3. Ascension sociale	16
1.4. Faiblesses du système éducatif/scolaire et du marché de l'emploi	16
2. Facteurs environnementaux de la migration des mineurs vers l'Europe ..	19
2.1. Entourage social	19
2.2. Entourage familial	20
2.2.1. Adhésion des parents	20
2.2.2. Prise en compte des risques migratoires	21
2.2.3. Prise en compte des risques de l'exil	23
2.2.4. Participation à la mise en œuvre du projet migratoire	25
2.2.5. Culpabilité et ambivalence	27
3. Facteurs individuels de la migration des mineurs vers l'Europe	28
3.1. Devenir un homme	28
3.2. Porter assistance à sa famille	29
3.3. S'émanciper	30

Gagner l'Europe 31

1. Recours aux passeurs	32
1.1. Les réseaux de criminalité organisée	32
1.2. Modes opératoires	33
Les bateaux-mères	33
Les speed-boats	33
Speed-boats des réseaux de narcotrafic	33
2. Traversées « autonomes »	34
3. Transit en Italie	36

Arriver en France.....	39
1. Mineurs Non Accompagnés tunisiens en France	40
2. Premiers contacts avec les établissements et services de protection de l'enfance	43
2.1. Perceptions des professionnels.....	43
2.2. Perceptions des adolescents.....	45
2.3. Les obstacles à la rencontre	48
2.3.1. Méfiance réciproque.....	48
2.3.2. Se montrer digne d'intérêt	50
3. Les besoins des MNA tunisiens	52
3.1. Les besoins des enfants et adolescents en protection de l'enfance	52
3.1.1. Les 4 niveaux de besoins.....	52
3.1.2. Impact de la focale d'observation.....	53
3.2. Comment identifier et analyser les besoins en protection de l'enfance ?	53
3.2.1. Utiliser une matrice des besoins.....	53
3.2.2. Croiser les expertises.....	55
3.2.3. Exemple : l'accès progressif à l'autonomie des MNA	55
3.3. Les besoins particuliers des MNA tunisiens.....	57
3.3.1. Besoin de relations affectives.....	57
3.3.2. Besoin de protection contre l'exploitation criminelle	59
3.3.2.1. Chiffres sur la délinquance des MNA	60
3.3.2.2. Vulnérabilité à la Traite des Êtres Humains aux fins de contrainte à commettre des délits	61
3.3.2.3. Facteurs aggravants de la vulnérabilité	64
3.3.3. Besoin de relations familiales	66
3.3.3.1. Faiblesses du travail avec les familles des MNA.....	66
3.3.3.2. Protection de la famille contre le risque d'exploitation criminelle	67
3.3.3.3. Co-construction d'un projet avec la famille	68
3.3.4. Synthèse.....	69
Conclusion	72
Recommandations	74
En Tunisie	74
En France	74
Remerciements	75
Bibliographie	76
Annexes	78
Tunisie : quelques chiffres	78
MNA Tunisiens accueillis dans les 96 départements français métropolitains	80

INTRODUCTION

En Europe, quelques recherches universitaires étudient les caractéristiques et les spécificités de la migration des Mineurs Non Accompagnés (MNA) en provenance d'Afrique du Nord, principalement des jeunes marocains et algériens (Marmié, 2022 ; Floristàn, 2022 ; Peyroux, 2020, Vacchiano, 2018). En Tunisie, des recherches universitaires étudient les caractéristiques et les spécificités de la migration des jeunes tunisiens vers l'Europe (Garnaoui, 2022 ; Jelassi, Ben Amor et Sanchez, 2020 ; Mathlouthi, Fares et Talbi, 2019 ; Kerrou, 2019). Toutefois, ces travaux réalisés sur les deux rives de la Méditerranée n'articulent pas de manière spécifique le phénomène migratoire aux enjeux de l'accueil, de l'accompagnement, de l'insertion et de l'inclusion sociale de ces jeunes au sein des dispositifs de protection de l'enfance.

Or, depuis quelques années, la migration des MNA tunisiens fait l'objet d'une forte préoccupation des acteurs de la protection de l'enfance français qui témoignent souvent de leur sentiment d'impuissance pour accompagner ces adolescents de manière prospective. En effet, leurs motivations migratoires, leurs demandes, leurs attentes, leurs besoins, les tendances antisociales ou transgressives que certains peuvent développer, leurs vulnérabilités à l'exploitation et la traite des êtres humains, entre autres, font l'objet de grandes variabilités, voire d'imprécisions explicatives. En conséquence, l'accueil de ces jeunes au sein des dispositifs de protection de l'enfance peut générer des représentations et provoquer des réactions qui pourraient avoir un impact contre-productif à court, moyen et long terme sur leur insertion et leur inclusion sociale.

Alors qu'elle s'étend désormais dans le pays, les prémices de cette préoccupation se sont rapidement observées dans les Alpes-Maritimes, département d'entrée en France de nombreux MNA ayant transité par l'Italie. En effet, l'augmentation constante du nombre de jeunes tunisiens accueillis par les services de protection de l'enfance y était constatée depuis quelques années déjà, avant qu'elle ne s'observe à plus grande échelle. Dans ce contexte, les professionnels des services d'accueil de MNA en structures de vie indépendante supervisée¹ que gère l'association maralpine Agir pour le Lien Social et la Citoyenneté (ALC) faisaient régulièrement état de leurs questionnements à l'égard de ces jeunes. C'est d'ailleurs au sein de l'équipe du service « le Figuier » de Nice, à la fin de l'année 2022, qu'est née l'idée de conduire une étude sur les deux rives de la Méditerranée. Les professionnels de cette équipe considéraient alors comme fondamental de mieux comprendre les spécificités et les enjeux de la migration des adolescents tunisiens avec lesquels ils se disaient en difficulté.

Il fallait donc désormais aller au-delà de simples perceptions pour s'intéresser méthodiquement aux motivations et imaginaires migratoires de ces jeunes, à leurs attentes, leurs demandes, leurs représentations, leurs antécédents familiaux et sociaux... Il fallait faire de même concernant les représentations, les difficultés, les questionnements et les besoins des professionnels. En procédant de la sorte, il était présumé que les données qui seraient collectées et analysées dans un cadre méthodologique rigoureux pourraient être traduites en besoins particuliers des adolescents tunisiens et donc en nécessité de modalités adaptées pour envisager plus efficacement leur accueil et leur accompagnement médico-psychosocial au sein des dispositifs de protection de l'enfance français.

Cette préoccupation concernant les faiblesses des dispositifs de protection français a rencontré celle des acteurs du projet « Enfants et Jeunes sur les routes Migratoires en Afrique du Nord et

1. Les jeunes bénéficient d'un accompagnement médico-psychosocial tout en étant hébergés, souvent à plusieurs, en semi-autonomie dans des appartements.

de l'Ouest» que finance la Coopération suisse et que pilote l'ONG Helvetas. En effet, les acteurs professionnels et de la société civile en Tunisie relevaient un manque d'information, mais aussi d'accès aux groupes de jeunes tunisiens qui songent ou mettent en œuvre leur migration. En ce sens, bien que n'étant pas la seule structure à exprimer ce besoin, le ministère de la Femme et de l'Enfance avait exprimé son besoin de renforcement/formation de ses équipes face à la complexité des profils d'enfants et jeunes qui sont accueillis par leurs services.

De ces constats de difficultés partagées sur les deux rives de la Méditerranée est né un partenariat entre ALC et le projet EJM, avec pour finalité de produire une étude à visée de renforcement des capacités des acteurs tunisiens et français de la protection de l'enfance.

La présente étude a ainsi été conduite en France et en Tunisie entre janvier 2022 et mai 2024 par une équipe projet constituée de deux éducatrices spécialisées du service le Figuier et d'un chercheur indépendant, expert en migrations internationales de mineurs. À l'heure où elle s'achève, les résultats du travail de collecte et d'analyse des données seront présentés en trois parties en laissant délibérément le plus possible la parole² aux adolescents et aux familles qui ont accepté de participer à cette étude.

La première partie se situera en amont du départ des adolescents pour l'Europe dans un contexte très fortement affecté par la migration. Seront ainsi mis en avant un ensemble de facteurs sociétaux, environnementaux et individuels qui peuvent favoriser et/ou expliquer la migration des adolescents.

La seconde partie, avant d'aborder le transit des jeunes en Italie, s'intéressera à la mise en œuvre de l'intention de migrer en présentant différentes modalités de franchissement irrégulier de frontières pouvant aller du recours à des réseaux de criminalité organisée spécialisés dans le trafic illicite de migrants à des modalités de franchissements plus autonomes.

La troisième partie sera consacrée à l'arrivée des jeunes en France et à leur accueil et accompagnement au sein des dispositifs de protection de l'enfance. Il apparaîtra que les MNA tunisiens y sont le plus souvent appréhendés de manière globalisante, alors que les deux premières parties de l'étude auront montré que, malgré d'apparentes similitudes, la situation de chaque jeune, son vécu et ses vulnérabilités sont toujours très singuliers. Il émergera également que la rencontre avec les MNA tunisiens est régulièrement marquée de méfiance réciproque, sujette aux incompréhensions des professionnels et fréquemment soumise à des interprétations parfois négatives voire stéréotypées, car les MNA tunisiens ne correspondent pas à «l'archétype du MNA». Les professionnels peuvent ainsi manquer de clés de compréhension face à des jeunes qui, malgré les apparences parfois, sont souvent très sensibles et demandeurs d'attention.

D'ailleurs, les données analysées permettront d'avancer que le besoin de relation de ces jeunes avec les professionnels relève d'un besoin particulier. Par ailleurs, le besoin de protection contre les risques d'exploitation criminelle apparaîtra également comme un besoin particulier des adolescents tunisiens qui y sont particulièrement vulnérables. Une vulnérabilité qui pourrait d'ailleurs être réduite grâce à un réel travail avec les familles auxquelles les jeunes ne donnent pas toujours/facilement accès, mais qui peuvent aussi être «laissées de côté» par les professionnels français. En outre, l'intérêt du travail avec les familles d'adolescents tunisiens non accompagnés émergera des données pour bien d'autres aspects que la protection contre l'exploitation. C'est en cela que les besoins de relations familiales sont également à inscrire au registre des besoins particuliers.

Ces besoins particuliers dans l'accompagnement médico-psychosocial du côté français auront bien sûr leur pendant du côté tunisien, dans un contexte et à des étapes parfois différentes du projet migratoire de chaque jeune. L'ensemble des besoins identifiés dans le cadre de cette étude seront donc traduits en recommandations à l'attention des acteurs tunisiens et français de la protection de l'enfance en conclusion de cette étude.

². En intégrant donc de nombreux verbatims.

LES ADOLESCENTS TUNISIENS ET LA MIGRATION

La migration des adolescents tunisiens mérite de s’appréhender en considérant l’interaction de facteurs que les études sur la migration qualifient de facteurs *push* et de facteurs *pull*.

En se basant sur le glossaire de l’Organisation Internationale des Migrations (2019), la direction de la migration et des affaires intérieures de l’Union européenne³ définit ces facteurs en tant que déclencheurs et influenceurs de la décision de migrer. Il peut alors s’agir de facteurs dits de répulsion (facteurs *push*), poussant ou stimulant les personnes à quitter un pays (émigration), mais également de facteurs d’attraction ou d’attractivité (facteurs *pull*), attirant les personnes vers un autre pays (immigration).

Les données analysées dans le cadre de cette étude montrent cependant que pour mieux comprendre l’interaction de ces facteurs et leur influence sur la dynamique migratoire des adolescents tunisiens, il convient de pouvoir analyser une boucle de rétroaction entre ces facteurs qui ne sont pas homogènes et qui se situent à trois niveaux :

1. Sociétal
2. Environnemental
3. Individuel

En effet, même si elles naissent et sont influencées par un contexte sociétal aux impacts multiples sur l’environnement direct de vie des jeunes, les dynamiques migratoires ont toujours une dimension très individuelle. Elles sont toujours aux prises avec les questions personnelles, voire existentielles, de chaque jeune, lesquelles influent sur les différentes composantes des quatre étapes de chaque dynamique migratoire :

1. Aspiration au départ
2. Décision de partir
3. Épreuve de la migration
4. Épreuve de l’exil

De plus, chaque dynamique migratoire doit également être appréhendée dans une dimension à la fois synchronique (à un moment particulier) et diachronique (évolution dans le temps), afin de pouvoir mieux comprendre comment se définit et se redéfinit, toujours singulièrement, le projet migratoire de chaque jeune.

3. https://home-affairs.ec.europa.eu/networks/european-migration-network-emn/emn-asylum-and-migration-glossary/glossary/push-pull-factor_en

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie qui a été élaborée pour conduire cette étude avait pour principale intention de mobiliser trois catégories d'expertise : l'expertise des adolescents et de leurs familles, l'expertise des professionnels et l'expertise experte. Dès le début du projet, l'équipe avait cependant l'objectif de favoriser autant que possible l'expression et la participation des adolescents.

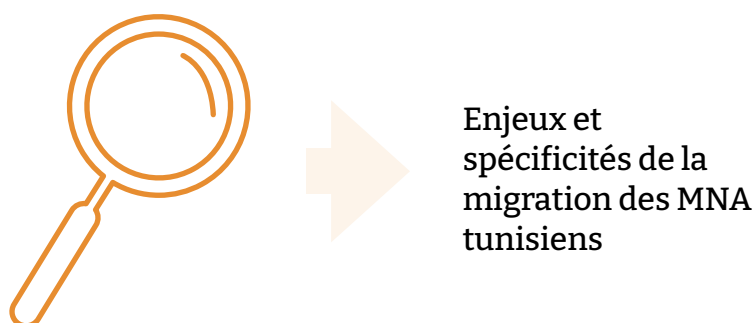
Ces expertises ont été collectées grâce à des entretiens en ligne et en présentiel, des ateliers d'experts, des ateliers professionnels, des réunions, de multiples missions de terrain en France, deux missions de terrain en Tunisie et trois brèves missions d'observation en zone transfrontalière entre les villes de Vintimille en Italie et de Menton en France.

Avant de présenter les modalités de collecte des données, il convient de commencer par aborder les limites de l'étude.

COLLECTE DES DONNÉES



ANALYSE DES DONNÉES



A. Limites de l'étude

Comme pour toute étude, et bien que l'équipe du projet se soit employée à ne jamais transiger sur la rigueur nécessaire pour collecter et analyser les données, de nombreuses faiblesses pourraient être identifiées et discutées. Parce qu'elles paraissent saillantes, deux d'entre elles seulement seront explicitées dans le présent rapport. Les autres sont laissées à l'appréciation des lecteurs et lectrices de l'étude, en particulier celles et ceux avec lesquels l'équipe projet sera ravie d'échanger lors des actions à venir de présentation des résultats de l'étude.

La première limite, qui est certainement la plus importante, est celle de la faiblesse de la dimension tunisienne de l'étude. En effet, sur la base des constats brièvement présentés en introduction, il convient de rappeler que l'étude avait pour objectif initial de mieux comprendre les spécificités et les enjeux de la migration des adolescents tunisiens, de leur accueil et de leur accompagnement, tant par les dispositifs de protection de l'enfance français que tunisiens. Les porteurs du projet d'étude ambitionnaient même de pouvoir constituer une équipe mixte franco-tunisienne. Cela aurait notamment permis une collaboration assez inédite entre établissements et services de protection de l'enfance et de déployer un protocole de collecte de données auprès des jeunes de manière quasi identique sur les deux rives de la Méditerranée (ateliers d'experts, entretiens individuels...). Cela aurait également permis d'enrichir l'analyse d'une composante plus interculturelle par le double regard porté sur les données au sein de l'équipe.

Toutefois, l'évolution du contexte politique en Tunisie en lien avec les questions migratoires depuis février 2023 n'a eu cesse d'imposer la révision à la baisse de ces ambitions. Il a donc presque immédiatement fallu renoncer à l'idée de constituer une équipe mixte. Très vite, les opportunités d'accès aux dispositifs publics de protection de l'enfance se sont également réduites. Les limitations finiront même par affecter les organisations de la société civile. De ce fait, au-delà d'une perte globale de valeur, l'étude sera peut-être beaucoup moins utile aux professionnels tunisiens qu'initialement souhaité. En effet, et même si les acteurs tunisiens ont grandement contribué à nourrir la première partie de l'étude, en l'absence de données, il n'a pas été possible d'intégrer d'équivalent tunisien à la troisième partie de l'étude qui est donc pleinement consacrée aux difficultés que rencontrent les acteurs français de la protection de l'enfance.

La seconde limite de l'étude est l'absence de données permettant d'intégrer des analyses concernant les filles tunisiennes mineures non accompagnées. En effet, au lancement de l'étude les professionnels de la cellule MNA des Alpes-Maritimes indiquaient que quelques filles (deux ou trois) avaient été dernièrement confiées au service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Elles parlaient toutefois d'un phénomène très récent et de profils très particuliers de jeunes filles entourées de jeunes hommes, en situation d'errance (certainement depuis la Tunisie) et qui fuyaient très rapidement des services de mise à l'abri. Les garçons rencontrés sur le port de Tunis ont eux aussi fait référence à la présence sporadique de jeunes filles mineures non accompagnées et candidates au départ vers l'Europe (deux au moment du *focus group* qui a été organisé). Mais il n'a malheureusement pas été possible d'obtenir d'accord de relations partenariales avec le service de mise à l'abri accueillant ponctuellement ces jeunes filles dans les Alpes-Maritimes. Au-delà, l'équipe projet n'a pas pu dégager les moyens qui auraient été nécessaires pour tenter d'identifier la présence de filles mineures non accompagnées tunisiennes dans d'autres départements.

B. L'expertise des adolescents et de leurs familles

Les adolescents

Dans un premier temps, l'expertise des adolescents a été recherchée auprès des jeunes accueillis en France par le service « Le Figuier ».

Aussi, même s'il a souvent fallu prendre le temps, donner des explications, envisager que certains jeunes puissent d'abord rencontrer le chercheur indépendant en présence de leur éducatrice en dehors du contexte de l'étude, la mobilisation des adolescents a été très satisfaisante. Trois d'entre eux semblent même s'être pris au jeu, manifestement contents d'être sollicités et toujours disposés à répondre aux questions.

Mobilisant 9 jeunes différents âgés de 14 ans à 18 ans, ont ainsi été réalisés :

- ④ 11 entretiens individuels avec 7 jeunes différents (dont deux frères accueillis à plus d'une année d'intervalle au sein du service)⁴
- ④ 1 entretien avec 2 jeunes (également interviewés individuellement)
- ④ 2 ateliers d'experts avec 10 jeunes (6/4), dont 2 qui n'ont pas été interviewés individuellement

En raison de leur spécificité, il convient d'expliquer ce que sont les ateliers d'experts. Développés depuis quelques années dans le cadre de différents travaux de recherche par le chercheur indépendant membre de l'équipe projet, les ateliers réunissent des jeunes concernés directement ou indirectement par un sujet, une thématique. Contrairement aux *focus groups*, les ateliers d'experts s'appuient sur des inducteurs de parole (quizz, images, extraits vidéo, extraits de chansons, situations, étude de cas...). Les jeunes sont ainsi invités à s'exprimer en tant qu'experts d'expériences,

à l'instar des adolescents mobilisés dans le cadre de cette étude lors de deux ateliers intitulés « Être jeune : vivre en France et en Tunisie »⁵.

Dans un second temps, la collecte de l'expertise des adolescents a été possible grâce à la diligence de la direction et de l'équipe d'un établissement de mise à l'abri du département des Alpes-Maritimes :

- ④ 1 *focus group* avec 7 adolescents
- ④ 2 entretiens individuels avec 2 adolescents (dont 1 ayant également participé au *focus group*)

Malheureusement, pour illustrer les limites précédemment expliquées, au moment de la mission de terrain, le contexte tunisien n'a pas permis de réaliser les 2 *focus groups* qui avaient été planifiés avec des adolescents du Grand Tunis et des adolescents de Tataouine pour recueillir leur expertise sur la thématique de la migration des jeunes tunisiens vers l'Europe. Pour des raisons de sécurité, les deux *focus groups* ont été annulés en dernière minute.

Il a cependant été possible d'organiser, grâce à la diligence des professionnels d'une Organisation Non Gouvernementale opérant sur le port de Tunis, un *focus group* avec 3 MNA et 7 jeunes majeurs candidats à la migration. Par contre, les conditions de sécurité n'ont pas permis de parfaire la collecte de l'expertise de ces jeunes dans leur milieu habituel de vie lors d'un travail de *fieldwork*, comme cela avait été initialement envisagé.

4. 2 entretiens ont été réalisés avec de tout jeunes majeurs qui avaient également été interviewés durant leur minorité.

5. Thématiques abordées lors des ateliers : réussir sa vie ; place de la famille et des amis ; rapports aux adultes et aux institutions ; rapport aux mœurs ; comportements / conduites à risques.

Au total, ce sont 19 mineurs et 7 jeunes majeurs différents qui ont pu être mobilisés pour les besoins de cette étude.

	Nombre	Nombre de jeunes
Entretiens	14	9
Ateliers d'experts	2	10
Focus group France	1	7
Focus group Tunisie	1	10 (3 mineurs et 7 jeunes majeurs)

Les familles

Malgré le nombre limité de jours de mission en Tunisie, il a tout de même été possible de rencontrer les 5 familles de 6 adolescents mobilisés pour les besoins de cette étude.

C. L'expertise des professionnels

L'expertise des professionnels de l'équipe du service « Le Figuier » a été collectée dans le cadre de :

- 1 réunion de lancement avec 4 professionnelles
- 2 entretiens formels avec les 2 professionnelles membres de l'équipe projet
- 1 démarche d'analyse ciblée de la documentation du service (rapports d'évolution, transmissions, bilans d'expérimentation, rapport d'activité)
- 1 réunion collective d'analyse des données avec 3 professionnelles
- Multiples échanges informels, tout au long du déroulement de l'étude, parfois en lien avec l'actualité du service

En France, l'expertise d'autres professionnels a été collectée par la réalisation de :

- 1 réunion de réflexion avec les responsables de la cellule MNA du département des Alpes-Maritimes
- 1 atelier de réflexion avec 3 professionnelles de la cellule MNA du département des Alpes-Maritimes
- 1 atelier de réflexion avec des professionnels d'un établissement de mise à l'abri et d'un service d'accueil et d'hébergement en vie indépendante supervisée des MNA dans les Alpes-Maritimes

- 1 atelier de réflexion avec les professionnels de deux services de Prévention Spécialisée de secteurs de la ville de Nice que fréquentent les MNA tunisiens
- 1 entretien avec un directeur d'Unité Éducative en Milieu Ouvert de Nice (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- 1 entretien avec une Responsable d'Unité Éducative du Quartier Mineurs de la Maison d'Arrêt de Grasse (Protection Judiciaire de la Jeunesse)
- 1 entretien avec un Juge des Enfants
- 1 entretien avec un service de Police spécialisée

Il est également possible d'indiquer que l'expertise des professionnels a aussi pu être collectée, de manière indirecte, tout au long de la durée de l'étude, par le chercheur indépendant, dans le cadre des nombreuses actions de formation et d'Analyse des Pratiques Professionnelles qu'il anime pour des équipes d'établissements et de services d'accueil pour MNA dans de nombreux départements français.

En Tunisie, bien que ces rencontres n'étaient pas uniquement dédiées aux MNA tunisiens, mais également aux enjeux et spécificités de la mobilité de tous les enfants et jeunes non accompagnés dans le pays, l'expertise des professionnels a été collectée dans le cadre de :

- 1 entretien avec le Délégué Général à la Protection de l'Enfance
- 1 entretien avec un Délégué à la Protection de l'Enfance de Gouvernorat
- 7 entretiens individuels avec des responsables d'associations tunisiennes et d'Organisations Non Gouvernementales étrangères
- 4 réunions d'échanges et de réflexion avec des représentants d'associations tunisiennes et d'Organisations Non Gouvernementales étrangères

D. L'expertise experte

L'expertise experte a bien sûr été collectée dans le cadre d'une revue de littérature, mais a été complétée par :

- 1 entretien avec un enseignant-chercheur tunisien en psychologie clinique
- 1 entretien avec une enseignante-chercheuse tunisienne en psychologie sociale
- 1 entretien avec un enseignant-chercheur tunisien en géographie

Quitter la Tunisie



1. Facteurs sociétaux de la migration des mineurs vers l'Europe

1.1. Tunisie et migration



« En Tunisie, même le bétail veut partir. » (P1-TUN)

Extrait d'un entretien avec un acteur de la protection de l'enfance tunisien, ce trait d'humour illustre pourtant une tendance sociétale confirmée par toutes les sources sur lesquelles s'appuie cette étude, à l'instar des propos de cet enseignant-chercheur tunisien en géographie :



« L'aspiration migratoire est désormais un phénomène total en Tunisie, c'est-à-dire un phénomène qui touche toutes les classes sociales et pas uniquement certaines, comme cela pouvait être le cas lors des phases migratoires du passé. Même en situation socio-économique confortable, la migration semble offrir des opportunités. » (C1-TUN)

Une étude de l'Organisation Internationale des Migrations publiée en 2020 rappelle d'ailleurs qu'en 2017, 12,28 % des personnes de nationalité tunisienne résidaient à l'étranger. Ce chiffre important s'explique notamment par l'histoire de la migration tunisienne. En effet, de la fin des années 1960 au début des années 1980, avec une intensité variable selon les évolutions des politiques migratoires françaises, la migration tunisienne s'est historiquement orientée vers la France, principalement vers la région parisienne, lyonnaise et le littoral méditerranéen. Ce n'est qu'à partir des années 1980 que sont apparus d'autres pays de destination, la Lybie, les pays du Golfe, mais aussi l'Italie et l'Espagne du fait de l'expansion de l'agriculture d'exportation.

Depuis la révolution de jasmin en 2011, l'immigration irrégulière tunisienne est un sujet de préoccupation politique sur les deux rives de la Méditerranée puisque 28000 Tunisiens ont débarqué sur les côtes italiennes à cette période. Ce flux a pu être transitoirement régulé les années suivantes au moyen d'un accord entre l'Italie et la Tunisie pour la réadmission des migrants irréguliers. Le nombre d'arrivées de Tunisiens en Italie a ainsi considérablement baissé chaque année et notamment entre 2016 et 2019, année lors de laquelle les Tunisiens ne représentaient que 23 % du nombre total des arrivées en Italie, soit 2654 personnes.

Toutefois, le nombre d'arrivées de migrants irréguliers sur les côtes italiennes a repris à la hausse, à compter de l'été 2020, certainement du fait d'une précarité économique et politique renforcée par la pandémie Covid19.

Ainsi, selon les données du ministère de l'intérieur italien relayées par Le Forum Tunisien pour les Droits Économiques et Sociaux (FTDES⁶), 17443 Tunisiens sont arrivés irrégulièrement en Italie en 2022, 17073 en 2023.

Au 31/05/24, le ministère de l'intérieur italien fait état de l'arrivée de 20865 personnes depuis le 1^{er} janvier, relevant une baisse importante des arrivées par rapport aux 50355 personnes enregistrées à la même période en 2023. À cette époque, les Tunisiens représentaient 7 % des migrants. Au 31/05/24, les Tunisiens représentent 14 % des migrants (11 % au 31/12/23), se classant au 3^e rang derrière les Bangladais et les Syriens.

6. <https://ftdes.net/migration/>

L'étude de l'OIM montre que la principale motivation des candidats tunisiens à la migration est économique, même s'il s'agit souvent de l'influence de facteurs conjugués. Parmi les personnes enquêtées en Tunisie (525), il est remarquable de noter que 70 % ont déclaré leur intention de migrer (50 % d'entre elles déclarant avoir un plan pour ce faire). Avant de faiblir avec l'âge, l'idée de la migration est particulièrement présente chez les 18-25 ans qui représentent 53 % des personnes exprimant un souhait de migration. Les opportunités économiques liées à la migration sont le plus souvent illustrées par des exemples personifiés de réussite :



Les migrants tunisiens prennent pour exemple, pour la migration régulière et irrégulière depuis La Tunisie, des personnes de leur entourage immédiat (amis et membres de la famille) dont, selon eux, les conditions de vie se sont améliorées. Les récits de parents, d'oncles, de frères et sœurs, d'amis et de connaissances qui ont un emploi, qui sont financièrement stables, même s'ils ne sont pas nécessairement riches, et qui sont capables de subvenir aux besoins de leur famille en Tunisie ainsi qu'à leurs propres besoins dans les pays de destination sont fréquents. Les personnes interrogées ont exprimé le souhait de pouvoir atteindre un statut similaire, à la fois en Tunisie et, si l'occasion se présente, à l'étranger.

(Jelassi, Ben Amor, et Sanchez 2020, pp13-14)

Il s'agit donc d'un phénomène trans-classes sociales qui ne s'inscrit pas forcément sur un fond de précarité économique, même si certaines régions de Tunisie sont plus touchées que d'autres, comme les régions du Sud-est tunisien et du Sahara qui ont été historiquement les plus concernées par l'émigration :



« Chacune des vagues migratoires précédentes réactive et active un projet migratoire pour les nouvelles générations. » (C1-TUN)

1.2. Raccourci juridique

Dans ce contexte sociétal affectant toutes les catégories de la population, le géographe précédemment cité indique que le volet « mineurs » de la migration tunisienne est relativement récent. La migration des mineurs ferait d'ailleurs bouger les lignes par rapport aux stratégies migratoires des décennies antérieures. En effet, il pourrait s'agir d'une possibilité de « raccourci sur le plan juridique » qui opèrerait dans l'esprit de nombreuses familles tunisiennes considérant que les mineurs ne peuvent pas être expulsés du sol européen contrairement aux majeurs. D'ailleurs, presque tous les mineurs interviewés dans le cadre de cette étude ont confirmé cette croyance :



« La première fois que j'ai vu beaucoup de personnes qui viennent ici à la mer, ils font des contrats, l'apprentissage et après ils font 18 ans et ils prennent les papiers et le travail. » (EJ1-PV)



« Ce n'est pas comme les majeurs [en France]. Le mineur, il a 2 ans et tout. Après, il a ses papiers. Il est tranquille et tout. C'est pour ça. » (J1-FIG)

La nécessité de trouver des « raccourcis juridiques » pourrait être renforcée par les restrictions de plus en plus importantes en matière de délivrance de visas qui semblent affecter toutes les catégories sociales, même les plus élevées/favorisées⁷. Ainsi, la migration des mineurs pourrait également être envisagée comme une stratégie de contournement des dispositions restrictives établies par les pays de la rive nord de la Méditerranée.

7. Actuellement, les visas semblent être encore plus difficiles à obtenir pour des parents souhaitant voyager avec leurs enfants mineurs. Cela pourrait traduire une crainte des autorités françaises (européennes) d'un « abandon » des mineurs sur le sol européen.

1.3. Ascension sociale

Mais au-delà, dans l'imaginaire migratoire, l'Europe permettra également aux mineurs d'accéder à une scolarisation et à des études qui offrent des opportunités socio-économiques leur paraissant inaccessibles en Tunisie. La migration est alors envisagée comme le moyen d'une ascension sociale face à l'incapacité des acteurs publics et privés tunisiens à offrir de telles perspectives aux jeunes en Tunisie.

Dans ce sens, l'enquête « Generation What ? »⁸ permet de brosser un portrait de la jeunesse tunisienne de 18 à 34 ans⁹ en termes d'aspirations, d'espoirs et de craintes :



Nous sommes en présence d'une jeunesse tunisienne vivante, dynamique et libre. Les jeunes revendiquent ouvertement la maîtrise de leur destin et se veulent aux commandes de la vie. Ils sont décidés et sûrs de ce qu'ils veulent. Ils pensent que leur avenir sera meilleur que celui de leurs parents (...) généralement fiers du parcours de leurs enfants ; ce qui n'empêche pas ces derniers de tendre vers d'autres horizons, y compris le départ vers l'étranger pour la réalisation de soi. Le rêve de départ est, à l'instar de tous les problèmes de la jeunesse, exprimé en toute franchise et liberté.

(Kerrou, 2019, p65)

8. Réalisée en 2019 et conduite dans la droite ligne de travaux similaires réalisés antérieurement en Europe.

9. Questionnaire de 149 questions posées à 902 jeunes complété par des entretiens.

10. Même si l'enquête ne propose malheureusement pas d'analyse avec des variables telles que l'origine sociale des adolescents interviewés et leur niveau d'étude par exemple.

11. 74 % considèrent d'ailleurs qu'il y a trop d'assistés en Tunisie.

sera plutôt meilleur que le leur (84 %). Ils se déclarent très optimistes (38 %) ou optimistes (35 %) concernant leur avenir. De plus, à des degrés divers, 82 % se considèrent par ailleurs maîtres de leur destin et aux commandes de leur vie, quand 83 % avancent qu'il n'est possible de compter que sur soi-même pour réussir dans la vie, qu'il est uniquement question de volonté¹¹ (83 %). Toutefois, alors qu'ils pensent être soutenus dans leurs choix par leurs parents (81 %) et qu'ils considèrent que leurs parents sont fiers de leurs parcours (73 %), ils notent cependant que leurs parents sont angoissés pour leur avenir (81 %). Les adolescents considèrent de surcroît qu'il y a de plus en plus d'inégalités en Tunisie (80 %), trop d'injustices (92 %) et trop de personnes pauvres (93 %).

Ainsi, pour nombre d'adolescents, et comme l'ont exprimé tous les adolescents mobilisés dans le cadre de cette étude, la Tunisie n'est pas un pays dans lequel il est possible de décider aisément de sa vie et de s'accomplir conformément à leurs aspirations.

1.4. Faiblesses du système éducatif/scolaire et du marché de l'emploi

L'enquête « Generation What ? » montre que 52 % des adolescents n'ont pas du tout (17 %) ou peu (35 %) confiance en l'école. Pour eux, le système éducatif ne donne pas suffisamment une chance de réussir à tous (54 %), voire aucune (13 %). De surcroît, ils estiment que le système éducatif ne récompense pas assez (42 %) ou pas du tout (33 %) les plus méritants et qu'il ne les préparerait pas assez, voire pas du tout (dans les mêmes proportions), aux exigences du marché du travail. Pourtant, dans un pays où le taux de chômage est de 12,5 % chez les hommes (Kerrou, 2019, p6), 74 % des adolescents déclarent qu'ils ne pourraient pas être heureux sans travailler :



« En Tunisie, quand tu as bac+3 par exemple, tu ne fais rien avec le diplôme. Tu n'as pas le travail. » (EJ1-PV)

Mais au-delà de la perception des jeunes, à l'exception d'une personne interviewée, tous les acteurs et actrices à qui la question a été posée ont confirmé¹² les difficultés structurelles du système éducatif tunisien. Certains considérant même qu'il est en train de s'effondrer, qu'il manque cruellement de moyens et qu'il forme, de surcroît, les jeunes à des compétences qui ne sont pas en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi :



« Il y a plus d'une décennie, je dirais que les jeunes ont commencé à vraiment douter de l'apport de leur diplôme universitaire et de l'éducation en général. D'ailleurs, quand on voit le nombre de décrocheurs aujourd'hui, c'est ahurissant (...). Parce qu'avant, l'éducation en Tunisie, c'était l'ascenseur social et c'était vraiment ce que la Tunisie avait réussi à faire. Je parle de l'éducation des gens de ma génération et des autres générations qui ont suivi. Pour nous, c'était un ascenseur social et puis c'était une éducation de qualité. Mais petit à petit, vers les années 80 ça a commencé à vraiment ne plus être ce que c'était (...). Avant, l'éducation privée, c'était pour les jeunes qui ne réussissaient pas. À partir des années 2000, et bien l'éducation privée a commencé à prendre le pas et les gens qui avaient de l'argent ont commencé à mettre leurs enfants dans les écoles privées. Maintenant, c'est pire parce que même dans les endroits les plus reculés où les parents n'ont pas d'argent, et bien ils mettent quand même leurs enfants dans le privé. » (P2-TUN)

Parmi les faiblesses du système éducatif/scolaire tunisien, certains acteurs et certaines actrices ont également souligné l'impact sur la déscolarisation d'une forme d'archaïsme des relations professeurs-élèves, comme en témoigne d'ailleurs l'un des adolescents interviewés :



« Les profs... C'est pas comme ici [en France]. C'est pour ça... Les enfants comme moi et tous les mineurs là-bas, ils ne restent pas beaucoup à l'école. Maximum 16 ans. Après ils sortent travailler comme ça. » (J1-FIG)

Effectivement, les adolescents mobilisés dans le cadre de cette étude ont régulièrement évoqué le désintérêt des jeunes tunisiens pour l'école, un désintérêt qui, selon certains, pourrait même concerner 80 % d'entre eux, surtout les garçons :



« Les filles, elles restent à l'école. C'est pas toutes les filles, mais... Si la fille, dans la classe elle fait quelques bêtises et tout... Ce n'est pas elle. Le garçon, il est exclu directement. Le professeur, il dit qu'il sort de la classe et tout. Il ne parle pas mal avec les filles. » (J1-FIG)

Quelques adolescents interviewés ont même expliqué le phénomène de déscolarisation par la brutalité, voire la violence des enseignants en Tunisie, même si, bien sûr, d'autres ne souscrivent pas à l'idée d'un désintérêt généralisé des jeunes tunisiens pour l'école :



« Ce n'est pas vrai. Je ne suis pas d'accord. Moi j'aime l'école. » (J2-FIG)

Pourtant, la perception des faiblesses du système éducatif/scolaire semble être un facteur particulièrement agissant sur la déscolarisation et sur l'aspiration au départ. Cette perception négative pourrait même se voir renforcée par les doutes parfois exprimés par le corps professoral lui-même sur le système éducatif/scolaire :



« Même les maîtresses là-bas, elles disent que la Tunisie elle n'est pas... Elles ne te font pas confiance pour rester, pour aimer ton pays... Même quand il y a une personne de ma classe qui part, elles disent, c'est bien et tout. Parce qu'il n'y a pas d'avenir en Tunisie. »¹³ (J3-FIG)

12. L'un d'entre eux était ses propos en référence à des travaux de recherche qu'il a dernièrement réalisés.

Toutefois, il convient de ne pas omettre non plus une autre dimension qui pourrait être agissante dans le phénomène de déscolarisation. En effet, pouvoir et devoir gagner de l'argent est une nécessité quasi unanimement relevée par les adolescents pour satisfaire à des « besoins de jeunesse » que les parents ne peuvent ou ne veulent pas prendre en charge (cigarettes, café, vêtements, salle de jeux...). Ce besoin d'argent pourrait donc aussi être un facteur explicatif de la déscolarisation, le travail ne relevant alors pas forcément de logiques de survie, même si certains jeunes peuvent aussi soutenir financièrement leur famille lorsqu'ils travaillent.

Mais au-delà, c'est bien le manque d'opportunités sur le marché de l'emploi qui domine dans l'esprit des jeunes. Tous évoquent l'impact du chômage en Tunisie :



« Ici, il n'y a pas de travail. Si tu restes ici, tu vas faire quoi ? » (J2-TUN)

Même si les jeunes mentionnent l'impact de la volonté individuelle pour « réussir une vie professionnelle » en Tunisie, tous parlent cependant d'une situation très compliquée, a fortiori lorsqu'ils ne disposent pas d'appuis ou de réseau personnel pour trouver un emploi correspondant à leurs aspirations et/ou leurs qualifications :



« En Tunisie, c'est très difficile. Si tu veux être ingénieur, il n'y a pas beaucoup. Il y a le bâtiment. » (J6-FIG)

Les adolescents mobilisés dans le cadre de cette étude ont des positions très proches de celles que révèle l'enquête « Generation What ? ». En effet, aspirant à un avenir meilleur pour eux et leurs enfants, 31 % des adolescents interrogés dans le cadre de l'enquête déclarent souhaiter partir s'installer à l'étranger quand 38 % pourraient l'envisager¹⁴. 76 % estiment de surcroît qu'ils pourraient être heureux sans vivre en Tunisie, le fait d'être heureux étant d'ailleurs la dimension prévalente (40 %) qu'ils lient au fait de réussir leur vie.

13. L'idée qu'exprime ce verbatim illustratif d'un adolescent a été confirmée par plusieurs acteurs professionnels interviewés.

14. Les données ne permettent pas cependant de savoir s'ils envisagent pour ce faire une migration régulière ou irrégulière.

2. Facteurs environnementaux de la migration des mineurs vers l'Europe

2.1. Entourage social

Les effets du contexte sociétal sont souvent en interaction directe avec les dynamiques environnementales qui peuvent s'observer à l'échelle d'un quartier, d'un voisinage, d'un groupe de pairs...



« Ici, c'est toute la journée que les garçons parlent de la migration. Ils n'ont pas de travail alors ils restent au café et parlent de ce qu'ils feraient en Europe. » (P4-TUN)

Les enfants peuvent ainsi grandir dans un environnement où la migration est socialement ancrée, parfois depuis plusieurs générations. C'est d'ailleurs peut-être de cet ancrage dont témoigne un groupe de professionnelles¹⁵ mobilisées pour les besoins de cette étude en répondant spontanément, à l'unisson, et dans un éclat de rire « *La France* » lorsque la question leur a été posée de savoir quel était le principal secteur économique d'une région reculée du pays.

Dans ce contexte, hormis peut-être à de rares exceptions, il peut s'avérer difficile de ne pas évoluer dans un environnement où la migration semble pouvoir apporter une réponse à une frustration des forces vives du pays, ce qu'illustre d'ailleurs l'emploi fréquent des termes de *hogra* ou *maghour* :



« En Tunisie, le terme "hogra" se réfère au mépris et à l'exclusion. Il s'agit d'un sentiment très répandu parmi les jeunes, en particulier ceux qui vivent dans les zones marginalisées et dans le sud du pays. Dans le contexte tunisien, ce sentiment de "hogra" – ou d'être "mahgour" (opprimé ou méprisé) – traduit une profonde frustration et un sentiment d'injustice ressenti par ces jeunes dans leur propre pays. Ce sentiment devient parfois une mentalité collective, engendrant de la colère et parfois même de la violence, comme réaction à cette perception de marginalisation et d'injustice. » (P5-TUN)

Un sentiment de relégation qui, chez certains, ne manque pas d'être réactivé, tous les étés, au retour pour les vacances des Tunisiens résidents de l'étranger qui peuvent donner à voir de nombreux signes de réussite, d'accomplissement et de réalisation, parfois de manière quasi outrancière :



« Chaque été, sur la côte, on assiste à de véritables shows-up de cousins français qui arborent des quads, des Jet-skis, des grosses cylindrées parfois payées avec de l'argent gagné dans le trafic. » (P6-TUN)

Mais au-delà de ce que le quotidien français Le Monde a qualifié dans un article du 10/08/24 de « vacances pétaradantes de la diaspora »¹⁶, c'est au jour le jour que l'idée de migrer se discute et se diffuse, s'autoalimente en formant même ce que les spécialistes de la communication qualifient de caisse de résonance :



« Je me souviens de la fierté d'une femme qui montrait à sa voisine un cadeau qu'elle venait de recevoir de son fils de France. » (P4-TUN)

¹⁵. Plusieurs professionnels rencontrés dans différentes localités et différents contextes, bien qu'étant en situation d'emploi, déclareront d'ailleurs avoir eux aussi une aspiration à la migration.

¹⁶. https://www.lemonde.fr/m-le-mag/article/2024/08/10/en-tunisie-les-vacances-petaradantes-de-la-diaspora_6274996_4500055.html

L'aspiration migratoire peut même se trouver renforcée par les récits des jeunes dits retournés, qu'il s'agisse de jeunes volontairement rentrés d'Europe ou de jeune ayant fait l'objet d'un éloignement forcé :



L'impact sur la société d'origine est loin d'être négligeable, dans le sens où [les retournés] réalimentent le discours sur l'Ailleurs.

(Garnaoui, 2022, p308)

Ces jeunes qui peuvent aussi être sollicités par les mineurs en tant qu'experts d'expérience dans l'élaboration d'un projet migratoire :



« Tu as tes potes qui ont fait deux ou trois fois le voyage et la police les a attrapés et ils sont rentrés. Eux, ils t'expliquent. » (J4-FIG)

2.2. Entourage familial

2.2.1. ADHÉSION DES PARENTS

Les rencontres avec quelques familles de MNA tunisiens accueillis en France ont confirmé les travaux de Wael Garnaoui qui indique « (...) qu'en Tunisie et dans la religion musulmane, avoir l'accord des parents est une chose nécessaire pour la réussite des grandes épreuves de la vie » (Garnaoui, 2022, p53). Cependant, même si cet « accord » a été observé dans presque toutes les situations, il n'apparaît pas comme homogène. En effet, à l'instar des motifs et projets migratoires des jeunes, l'accord des familles est pluriel. L'accord de la famille peut, par exemple, s'inscrire dans un projet migratoire relativement concerté entre un jeune et ses parents :



« L'école, ce n'était pas son truc. Il voulait travailler. Et puis il y avait le rugby, sa passion. Ici en Tunisie, il n'aurait pas pu jouer dans une bonne équipe sans avoir les appuis et les relations nécessaires. On a donc décidé qu'il serait bien qu'il parte pour la France. » (P1-X)

L'accord de la famille n'est pas toujours obtenu de manière immédiate :



« Comme moi ma mère, la première fois, elle m'a dit non, tu restes là. Tu restes à l'école et tout. Mais après comme la vie en Tunisie ce n'est pas bien et tout... Elle m'a dit, vas-y, vas-y c'est bon. » (J1-FIG)

L'accord de la famille peut même parfois sembler « arraché », comme le rapportent des parents¹⁷, expliquant que leur fils aîné était totalement déterminé, n'ayant plus qu'une seule idée en tête : migrer. Qualifiant leur fils de « dur », les parents précisent d'ailleurs qu'il les aurait menacés d'entamer une grève de la faim s'ils ne l'autorisaient pas à partir. Quant au fils, il confirme cette détermination même s'il ne relate pas les pressions qu'il aurait exercées sur ses parents pour obtenir leur accord :



« Moi, franchement, pour mon voyage personnel que j'ai fait. J'ai dit, je parle avec qui ? Et j'ai parlé avec ma mère. Je lui ai dit, je vais quitter la Tunisie. Je n'arrive pas à vivre là. Je vais quitter. Elle m'a dit "tu fais comme tu veux, mais il faut le dire à ton père". Mais moi, je sais que mon père, il va galérer pour moi, pour que moi je ne quitte pas la Tunisie. Mon père il travaille, mais il va travailler très fort pour que nous ses enfants, on vive très bien, on soit stables. » (J4-FIG)

Il convient de souligner qu'à l'extrême, l'insuffisante prise en compte de la détermination de leurs enfants par les parents (concernant une décision de migrer qu'ils peuvent percevoir comme irrévocable), pourrait avoir des conséquences dramatiques, comme en témoigne le suicide très récent d'un jeune dans le quartier où réside l'une des familles interviewées :



« Il y a un jeune du quartier avec lequel mon fils a grandi qui est resté là. Il était tout seul et il voulait vraiment sortir de Tunisie. Mais sa mère ne voulait pas. Il voulait tellement partir qu'il a fini par prendre des médicaments et il est mort. » (M1-J3J4)

¹⁷. Dont les deux fils sont ou ont été accueillis en France et ont participé à cette étude.

Il s'agit d'ailleurs d'un jeune dont avait parlé, peu de temps avant cet épisode, le fils cadet de cette famille lors d'un entretien :



« Tous les jeunes de mon quartier sont partis. Tous, tous, il ne reste que un dans mon quartier. Et il va venir. » (J3-FIG)

Aussi, et quelles qu'en soient les raisons, les familles peuvent être poussées à céder à la détermination de leur enfant, même lorsque cette détermination pourrait s'apparenter à un caprice :



« Il y a quelqu'un qui travaille dans la boutique à côté du magasin de mon père, il m'a mis en tête qu'en France c'est le paradis (...). Je l'ai vu dans son magasin. On a parlé un peu. Il rigolait un peu et c'est comme ça que le sujet est arrivé. (...) Quand il m'a mis ça dans la tête, j'ai vu plusieurs jeunes qui montraient sur les réseaux sociaux des photos de quand ils sont partis. Après quand j'ai fermé le magasin et que je suis rentré chez moi, je n'ai même pas dormi une heure, qu'après je parlais déjà avec lui. Je l'ai appelé. Je lui ai demandé de parler avec mon père. Moi aussi, j'ai parlé avec mon père cette nuit-là. J'ai aussi parlé avec ma mère. Mes parents pensaient que je rigolais, que je plaisantais. Mais le lendemain j'ai aussi parlé avec eux. C'était une décision de même pas trois heures. Une décision vite fait. Mais c'était une vraie décision pour moi. (...) La décision d'un gamin de 12 ou 13 ans. C'était la décision de quelqu'un qui n'a pas de cerveau, qui n'a pas réfléchi. » (J5-FIG)

Cependant, toutes les familles n'ont pas le même rapport à la détermination de leur enfant, certaines pouvant sembler plus distancées, voire passives :



« Je le voyais. Il passait des heures sur internet, sur son téléphone et puis il m'a dit, je vais quitter la Tunisie, je vais partir quelques jours et essayer la traversée. Si ça ne marche pas, je rentrerai. Il est parti et, quelques jours après, il m'a appelé. Il était en Italie. » (P2-J6)

D'autres familles pourraient aussi essayer d'anticiper sur la détermination de leur enfant, à l'image de la situation d'un jeune qui aurait dit à son père « *ma vie est ici* » (J7-FIG) lors d'un séjour de vacances chez un oncle dans les Alpes-Maritimes. Le père aurait alors confié son fils à la garde de son frère. Le jeune considère d'ailleurs que l'organisation de ce séjour de vacances relevait d'une démarche déli-

bérée de son père qui savait qu'il aspirait à la migration depuis son plus jeune âge et qu'il avait déjà tenté, en vain, plusieurs fois la traversée, à l'insu de ses parents, alors qu'il n'avait que treize ans :



« Mon père a vu que je voulais vraiment partir. Alors, il a pris un visa pour l'Espagne. Il m'a fait ce cadeau. » (J7-FIG)

Au-delà, nonobstant la dimension centrale de la détermination des adolescents, il convient de ne pas omettre que certaines situations peuvent être tout à fait différentes, à l'image de celles des jeunes qui peuvent être laissés seuls sur le territoire français par leurs parents :



« Je suis arrivé avec mes parents au début. J'avais 16 ans. On est allé à Nice, mais on avait un visa en Espagne. Je suis venu pour des vacances et après... Je n'ai rien compris. On était à l'hôtel et le deuxième jour je me suis réveillé le matin et je n'ai trouvé personne. Je suis resté tout seul à l'hôtel. J'ai eu peur. Je suis resté trois jours à l'hôtel et puis je suis parti à la Croix Rouge, puis au commissariat. (...) Moi au début, je n'avais pas envie de venir en France et je ne sais pas pourquoi mes parents ont décidé ça. Je n'ai pas encore demandé à mon père. Je lui demanderai quand je le verrai. » (J2-FIG)

Enfin quelques situations ont été relatées dans lesquelles c'est la famille qui aurait persuadé l'enfant de l'intérêt de la migration alors que celui-ci n'était pas forcément volontaire et/ou qu'il l'était, mais sans en saisir complètement les enjeux.

2.2.2. PRISE EN COMPTE DES RISQUES MIGRATOIRES

Certaines familles semblent considérer que leur désaccord ne résisterait pas longtemps à la détermination de leur enfant pour qui les risques liés au franchissement irrégulier des frontières européennes ne semblent pas très dissuasifs.

Tous les jeunes interviewés ont montré une parfaite conscience des risques encourus lors de la traversée de la Méditerranée sur une petite embarcation. Mais la décision de migrer apparaît plus forte que tout, comme l'explique Wael Garnaoui en reprenant le concept de « saut épique » du psychanalyste Fethi Bensalma en tant que « (...) moment où s'effectue le mouvement d'un détachement de quelqu'un, de ce qu'il a été, de sorte qu'il opère une rupture ou une bifurcation dans son trajet existentiel, rupture à partir de laquelle il adopte un mode agoniste de paraître,

de parler, d'agir» (Garnaoui, 2022, p17). La conscience des risques a même pu être évoquée par un jeune en lien avec les aspirations migratoires de son petit frère encore en Tunisie, qu'il souhaite justement soutenir financièrement pour qu'il ne s'expose pas aux mêmes risques que lui :



« Je vais gagner de l'argent ici en France, comme ça je pourrai payer pour faire traverser mon petit frère. Mon frère, je lui ferai prendre un grand bateau, comme les bateaux de police, 700 chevaux. Ce sont les bateaux des gens qui passent le shit, les cigarettes et tout. C'est un peu cher, mais... C'est 5 000 € ou 6 000 €. Avec ces bateaux, tu restes 4 heures dans l'eau. Moi j'ai un cousin de ma mère qui est venu comme ça. » (J1-FIG)

Une conscience des risques qui n'exclut pas d'être gagné par la peur, le moment venu :



« Moi, je te dis franchement. Moi, j'arrive avec 24 jeunes déjà (inaudible). Le moteur du zodiac, du bateau, du petit bateau et ben il est tombé en panne presque 4/5 fois dans la mer. Il n'y a personne. Tu ne trouves que du bleu. Tu n'arrives pas à réfléchir. Tu ne penses qu'à ta famille, comment tu es avec ta famille. Si tu as un bon point pour ta famille dans ton cœur, tu ne penses qu'à ta famille. Il ne faut penser qu'à la famille. Comment je peux aider ma famille si je rentre au bled ? » (J4-FIG)

Il semble toutefois s'agir d'une peur furtive, *hic et nunc*, puisque même les drames parfois récents et a fortiori lorsqu'ils affectent des proches ne paraissent pas beaucoup influencer sur la détermination des jeunes à migrer. En effet, les *success stories* semblent bien plus agissantes, comme en témoigne une intervenante tunisienne qui côtoie quotidiennement les jeunes aspirants au départ dans un grand port du pays :



« Il y a peu de temps, deux mineurs sont morts dans un container frigorifi-

fique¹⁸ en tentant la traversée. Certains des jeunes d'ici les connaissaient. Ils ont été attristés, mais cela n'a rien changé à leur volonté de sortir de Tunisie. Les *success stories* sont plus fortes que tout. » (P5-TUN)

Le risque de mourir est donc minimisé par les adolescents :



« Même s'il faut mourir... Il y en a qui disent ça, qu'ils préfèrent même mourir que rester là. » (J1-FIG)

La migration n'est pas envisagée comme un risque, mais comme une chance : la chance de perspectives de réussite auxquelles les jeunes ne pourraient prétendre en Tunisie. La migration est donc appréhendée par les adolescents et leurs parents principalement dans ses dimensions positives avec une minimisation des risques et une maximisation des gains :



« La première fois, mes parents n'étaient pas d'accord parce qu'il y a 5 jeunes de mon quartier qui sont partis à la mer et ils sont morts. Ils ont réfléchi un peu de temps et après ils ont dit oui (...) Avant que les parents, ils donnent l'argent, les parents ils ont dit non parce qu'ils avaient peur pour leur fils. » (EJ1-PV)

De plus, la volonté de Dieu, qui seul pourra décider de leur sort, est presque toujours mise en avant pour relativiser les risques. Les jeunes semblent ainsi mettre « (...) en balance une mort vitale et une mort à petit feu » (Garnaoui, 2022, p18), lorsqu'ils ne se considèrent pas déjà, à l'instar de ce jeune rencontré sur le port de Tunis, comme des morts-vivants :



« Si je meurs dans l'eau, ce n'est pas grave. Je suis déjà un mort-vivant ici. » (J1-TUN)

Le géographe précédemment cité confirme et renforce d'ailleurs le rôle clé que joue le rapport de nombreux Tunisiens au destin et au divin :



« Les personnes qui meurent lors de la traversée sont considérées comme des martyrs en Tunisie. » (C1-TUN)

18. Voir article du quotidien français le Figaro du 23.01.24 : « Immigration clandestine : deux adolescents meurent dans un conteneur frigorifique en Tunisie »

Les risques ne résistent donc pas longtemps à l'idéal d'occident des jeunes, comme l'explique Wael Garnaoui. Il articule d'ailleurs son propos aux risques migratoires de manière plus globale en les situant au-delà des seuls risques liés à la traversée¹⁹, puisque ces risques intègrent également les risques de l'exil :



« Dans les deux cas en effet, ce serait un même désir de croire qui serait à l'œuvre, de croire en une vie meilleure, en une vie épique au sens où elle échapperait à la servitude, en créditant l'un ou l'autre espace de receler un idéal. Idéal source de bien des désillusions, de désastres personnels, familiaux, allant jusqu'à la déchéance sociale et la mort, mais idéal cependant qu'il importe de saisir à l'état naissant pour mieux comprendre les ressorts des sauts épiques (...) ».

(Garnaoui, 2022, p18)

2.2.3. PRISE EN COMPTE DES RISQUES DE L'EXIL

À l'exception peut-être de celles d'adolescents déjà en situation ou en voie de marginalisation en Tunisie, les familles ne paraissent pas forcément conscientes des risques auxquels pourraient être exposés leurs enfants une fois arrivés en Europe. Les familles se situent plutôt dans l'idée que leurs enfants seront automatiquement protégés et pourront prétendre de manière quasi assurée à l'obtention de papiers à leur majorité :



« Si je n'étais pas mineur, mes parents n'auraient pas accepté que je vienne. Parce que si j'étais venu en France majeur, ce n'est pas bien. J'aurais juste gagné l'argent le noir, j'aurais pu rester dans la rue. Et ça, c'est pas bien. » (J2-PV)

Au-delà, comme en attestent les chiffres précédemment mentionnés de l'enquête « Generation What ? », les familles font majoritairement confiance à leur enfant. Elles les créditent d'une capacité à réussir, à faire les bons choix, à faire preuve de responsabilité :



« Mon père, il est un peu difficile pour ces choses parce qu'il a vu que mon frère il a merdé un peu. Et après il m'a dit "c'est vrai que moi je suis ton père, je suis responsable de toi, mais je sais que mon fils il a un bon cerveau et qu'il peut réfléchir tout seul". Donc je lui ai dit "papa, je vais partir". Lui et ma mère ils étaient d'accord pour que je parte, mais pas à 100 %. Parce que moi j'avais des bons résultats à l'école. Je n'ai pas arrêté l'école, sauf le dernier jour. » (J3-FIG)

D'ailleurs, la plupart des adolescents considèrent également que leur responsabilité est engagée, qu'elle s'avère même pleine et entière devant les choix qu'ils auront à faire :



« Tu es le seul à pouvoir décider si tu auras un travail halal ou haram une fois en Europe. » (J1-TUN)



« Moi, avant de partir, j'ai vu beaucoup des mineurs qui arrivent ici sur les réseaux sociaux. Il est sérieux dans la France. Il travaille bien. Il est sérieux avec les éducateurs et il prend les papiers. » (EJ1-PV)

Ainsi, certains risques de l'exil (échec, marginalisation, délinquance) ne paraissent pas bien intégrés par les familles dans l'élaboration du projet migratoire de/pour leur enfant. Les familles semblent davantage miser sur les opportunités que sur les menaces :



« Le fait que l'Europe ait besoin de main d'œuvre est une information qui circule dans les médias en Tunisie, comme la connaissance des pratiques d'emploi au noir des entreprises. Cela semble minimiser les risques. Les gens sont très bien informés sur les besoins du marché de l'emploi en Europe. » (C1-TUN)

Les familles interviewées semblent également miser sur la robustesse et la capacité des services sociaux français pour assurer la protection et l'insertion socioprofessionnelle de leur enfant. D'ailleurs, même si elle a pu par-

19. Il convient d'ailleurs de souligner que ses travaux identifient des effets psychiques similaires concernant l'engagement dans la migration et l'engagement dans le djihad.

fois être marquée d'une forme d'ambivalence, cette idée s'est également retrouvée dans les propos de plusieurs adolescents identifiant des différences notoires entre les systèmes de protection sociale en France et en Tunisie :



« Franchement, il y a des familles en Tunisie qui sont très pauvres. Un mineur comme moi qui trouve sa famille qui est dans la merde, qui est pauvre, qui n'a pas d'argent, qui a besoin d'argent. Au cas où il y a un problème dans sa famille, la pauvreté, l'argent, en Tunisie, ce n'est pas comme ici en France dans les familles qui ont des mineurs. Ils leur donnent des sous, pour les aider, comme ça. En Tunisie, il n'y a plus comme ça. Il faut que tu vives tout seul avec ta famille. Eux [les autorités] ils s'en battent les couilles que toi tu manges ou tu ne manges pas (...) la France elle est plus solidarité. T'es en liberté. T'arrives à parler. T'arrives à réfléchir. Tu as des solutions. Tu as beaucoup de sociétés qui t'aident. (...) Ici en France, si tu es malade, l'assurance va t'aider. Si tu fais un accident avec la voiture, l'assurance elle va t'aider. Si tu loues un appartement et qu'il est trop cher, la CAF, le CLAJ, ils vont t'aider. Ici, en France, pourquoi je te dis "la belle vie ici en France?" Parce qu'ici en France, si tu travailles et que tu montres aux gens que tu travailles et que tu veux construire ta vie, les gens petit à petit ils vont t'aider. » (J4-FIG)

La minimalisation des risques par les familles peut également s'expliquer, en partie au moins, par ce que Wael Garnaoui qualifie de « mensonge migratoire » (Garnaoui, 2022, p300). Ce mensonge consiste à faire illusion, quoi qu'il arrive, quitte à mentir à ses proches et à sa famille pour perpétuer le mythe de l'eldorado, de la réussite du projet migratoire, du bien-fondé des sacrifices et des renoncements. L'auteur indique que ce mensonge est aussi vieux que les migrations même s'il prend aujourd'hui une autre forme, grâce aux technologies numériques qui permettent le partage de photos, les appels vidéo, etc. Ce sont ainsi uniquement des signes de réussite qui sont adressés par les jeunes migrants sur le sol européen à leurs proches et leurs familles restées en Tunisie. Ces messages, s'ils ne peuvent les masquer complètement, contrebalancent avec les expériences d'échecs et valident le poids déterminant de l'engagement et de la responsabilité individuels des jeunes dans la réussite de leur migration. Confiants en la capacité de leurs enfants, les parents peuvent donc compter sur le « mensonge migratoire » pour « se rassurer » et limiter leurs doutes concernant les risques de l'exil.

Au chapitre des risques de l'exil, il est également possible d'inscrire ceux qui seraient liés aux effets du déracinement, aux conséquences du manque affectif lié à la séparation d'avec les parents... Ici encore, le « mensonge migratoire » pourrait agir pour atténuer ces risques. D'ailleurs, et même lorsque des mises en garde peuvent être formulées, il s'agit peut-être de risques qui ne peuvent réellement s'appréhender que lorsqu'ils sont vécus/éprouvés et non pas lorsqu'ils sont, hors contexte migratoire, mis en balance avec les bénéfices supposés de la migration :



« Quand ma mère elle a dit à mon oncle [en France] que je voulais sortir, il m'a dit "pourquoi tu veux sortir ? Reste là-bas, je peux te donner l'argent pour acheter une machine et tout pour faire les diagnostics", parce que je travaillais en mécanique auto. Avant de partir, mon oncle il me disait de rester au bled, que c'était dur de vivre loin de sa famille, qu'en France, c'était dur aussi. Mais moi je m'en foutais. Moi je voulais faire un truc de bien dans ma vie. » (J1-FIG)

Mais, a contrario, pour certaines familles, le choix de la migration de l'un de leurs enfants, au-delà des opportunités économiques qu'elle représente, pourrait parfois relever d'une décision de protection contre les risques de dérives en Tunisie qui seraient alors considérés comme plus élevés que ceux de l'exil :



« Le frère de ma mère a son fils qui habite à Nice. Il a dit à ma mère "Il ne faut pas que ton fils il reste [en Tunisie] parce que c'est un jeune qui est correct. Il ne faut pas qu'il ait de mauvaises fréquentations, car certains jeunes quand ils sont en échec, ils vont vers les conneries. Il ne faut pas qu'il reste ici". Il a dit "moi je l'emmène avec moi. Il vient avec moi, car je ne veux pas le laisser ici". Donc, c'est mon oncle qui a payé les personnes qui s'occupent de ça pour que je traverse. (...) J'habitais dans un quartier où il y avait que des problèmes là-bas. Moi j'allais à l'école et à l'entraînement. Je restais à l'écart de ceux qui posent des problèmes là-bas. » (EJ2-FV)

Enfin, nombre de familles semblent également compter sur le rôle d'encadrement et d'assistance que pourront apporter à leur enfant les membres de la famille présents en Europe.

2.2.4. PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET MIGRATOIRE

Les familles peuvent être plus ou moins agissantes ou contributives pour la mise en œuvre du projet migratoire de leurs enfants. Cependant, leur participation sera toujours dépendante des ressources qu'elles peuvent mobiliser. Les ressources familiales en font partie.

La tentative de mobilisation des ressources familiales est fréquente, même si elle ne va pas toujours immédiatement dans le sens escompté par l'adolescent et ses parents. En effet, il a été précédemment mentionné l'exemple d'un oncle ayant tenté de dissuader son neveu de quitter la Tunisie pour la France. Au-delà de le dissuader, et bien que disposant de revenus le lui permettant, l'oncle a d'ailleurs refusé de financer la migration de son neveu²⁰, lui indiquant (ainsi qu'à sa mère) qu'il ne l'accueillerait pas. Pourtant, l'oncle a manifestement revu son positionnement une fois son neveu arrivé en Italie :



« Moi au départ [comme mon oncle ne voulait pas m'accueillir], je ne pensais pas venir en France. Je voulais rester en Italie. Mais quand je suis arrivé à Lampedusa, mon oncle m'a appelé et il m'a dit "c'est bon, si tu veux venir ici en France". [D'ailleurs] mon oncle pensait qu'il pourrait faire les papiers pour que je sois transféré chez lui depuis l'Italie. Mais au foyer, une dame m'a dit que c'était long de faire ça. J'ai donc dit "non" et je suis parti du foyer de Sicile. » (J1-FIG)

Le plus souvent, la mobilisation des ressources familiales en Europe est envisagée par les parents pour s'assurer que leur enfant sera accueilli et aidé dans son insertion. La famille cherche alors des garanties pour que l'adolescent trouve un cadre de vie adéquat une fois en Europe :



« Au début mes parents n'étaient pas d'accord, mais après oui. Parce que quand ils ont appelé mon cousin qui est à Marseille, ils ont changé d'avis. » (J5-FIG)

Il ne s'agit pourtant pas toujours de garanties fiables. En effet, par exemple, le cousin du jeune mentionné ci-dessus n'a finalement pas accueilli son neveu à qui il ne répondait d'ailleurs plus au téléphone lorsque celui-ci l'appelait depuis l'Italie. Certaines de ces volte-face des familles installées en Europe pourraient s'expliquer par une forme de pressions exercées par les membres de leur famille en Tunisie :



« Les familles ici elles font des chantages à leurs proches qui sont installés, qui ont des papiers là-bas. Parce qu'ils viennent ici l'été avec des signes de richesse et tout. (...) Dès que l'enfant il déclare son désir de quitter l'Europe, ça commence à créer des nouveaux contacts dans la famille. Ceux qui sont en France sont contactés... Donc si tu ne m'aides pas envoyer mon fils là-bas, si tu ne le prends pas en charge, si tu ne l'accueilles pas chez toi là-bas, tu n'es pas là bienvenue l'été et je ne vais pas parler avec toi. » (C2-TUN)

Ces pressions pourraient être d'autant plus fortes que nombre de familles de la diaspora tunisienne en France participent/contribuent également au « mensonge migratoire » qui a pour effet de dissimuler à la famille restée en Tunisie de potentielles difficultés socioéconomiques auxquelles elles peuvent être confrontées en France.

Enfin, parfois interconnectées avec les ressources familiales, ce sont également les ressources relationnelles des familles (contacts, interconnaissances...) qui peuvent être mobilisées par les parents pour organiser le franchissement irrégulier des frontières maritimes de leur enfant²¹ :



« J'ai parlé avec ma mère. Elle a dit il y a les gens pour sortir que je connais. Des gens qui avaient déjà fait sortir mon cousin. Elle les a appelés. Après, il est venu et je parle avec lui et tout. Je parle avec lui pour l'argent. Ça coûte combien une sortie et tout ? Après je donne l'argent et j'attends. » (J1-FIG)

²⁰. L'oncle finançait par ailleurs tous les besoins de ses neveux et nièces en Tunisie.



« Ben là, c'est les parents, s'ils sont d'accord, eux ils cherchent et ils font tout. En plus là, dans mon village il y a trop. Ben tu demandes. Tu poses une question et direct ils te répondent, ils t'envoient chez quelqu'un et tout. Il y a trop, trop trop. » (J5-FIG)

Mais le franchissement irrégulier des frontières impose bien sûr, et souvent en premier lieu, la mobilisation de ressources financières :



« Oui, ça coûte cher. Moi je suis parti avec l'argent que m'ont donné mes parents. » (J5-FIG)

Ces ressources sont le plus souvent affectées au paiement de traversées maritimes, mais, bien que relevant de situations plus marginales, il ne faut cependant pas omettre de rappeler que l'argent peut aussi servir à l'obtention de visas, de billets d'avion... voire à l'accompagnement physique du jeune sur le sol européen. Lorsque ces ressources financières ne sont pas immédiatement disponibles via l'épargne, le crédit ou la solidarité familiale, d'autres stratégies peuvent être envisagées par les parents :



« Je travaille dans les transports. En plus d'être taximan, je fais également des livraisons. J'ai vendu ma voiture pour payer le passage de mon fils. »

(P1-X)

Conjointement ou indépendamment des ressources financières mobilisées par leurs familles, les adolescents peuvent également contribuer à réunir l'argent nécessaire à leur voyage en travaillant :



« Oui, ils trouvent l'argent avec la famille. Mais il y a aussi des jeunes, des mineurs qui ont un travail de deux-trois ans pour collecter l'argent. » (J4-FIG)



« Moi mes parents, ils me donnent un peu de l'argent et moi je travaille dans l'été pour aider. » (EJ1-PV)

D'ailleurs, alors que la déscolarisation des jeunes en Tunisie est souvent considérée comme une cause de la migration, il apparaît qu'elle peut également être une conséquence du projet migratoire des jeunes. Ainsi, les adolescents mobilisés dans le cadre de cette étude ont indiqué que certains jeunes se déscolarisent afin de travailler pour financer leur migration.

Les ressources financières sont primordiales pour la mise en œuvre d'un projet migratoire. C'est d'ailleurs lorsque les jeunes sont désargentés, lorsque leur famille ne peut pas les soutenir financièrement, que certains peuvent opter pour une tentative de franchissement irrégulier de frontière en embarquant sur un camion ou un porte-containers à destination de l'Europe depuis un port de Tunisie :



« Si on est [sur le port], c'est parce qu'on n'a pas l'argent pour payer la traversée. Ici, c'est gratuit. » (J2-TUN)

Mais le manque de ressources financières peut être secondaire puisqu'il peut apparaître après une tentative de recours aux services de passeurs s'étant soldée par une arnaque :



« Il y a en a qui ont payé pour la traversée, mais qui se sont fait arnaquer. Depuis, ils n'ont plus d'argent alors ils sont venus au port. » (J3-TUN)

Pour ces jeunes, la mise en œuvre du projet migratoire peut être très longue, certains jeunes rencontrés sur le port de Tunis déclarant y être depuis plusieurs années. En effet, rares sont les jeunes qui peuvent prendre place gratuitement à bord d'une embarcation, à l'instar d'un adolescent mobilisé dans le cadre de cette étude :



« Moi, j'avait pas d'argent pour payer. Mais il y avait des gens de mon quartier, ils vont partir. Des grands pas des mineurs. Et moi j'ai commencé à partir chez eux tous les jours, toutes les nuits et on reste ensemble. Parce que tous les jours ils parlent de ce projet. Et moi j'ai dit "je

21. Voir ci-après, l'encadré sur le fonctionnement des réseaux tunisiens de criminalité organisée dans le trafic illicite de migrants.

veux partir avec vous". Ils m'ont dit "t'as de l'argent?". J'ai dit "non". Après moi ils me disent "non". Après, moi je commence à pleurer et je suis rentré à la maison. Le lendemain, ils m'ont dit "ok, tu as pleuré et tout". Ils n'ont pas payé pour moi. Je suis parti entre eux et je suis entré dans le bateau comme un voleur. En cachette. Je suis venu sur un gros bateau de 20 mètres et deux étages. Il y avait le moteur dedans. Pas un zodiac. 120 Tunisiens sur le bateau et un Algérien. » (J3-FIG)

2.2.5. CULPABILITÉ ET AMBIVALENCE

À l'exception des situations où les familles sont plus passives/distantes vis-à-vis de la migration de leur enfant, presque toutes les situations témoignent d'une forme de culpabilité liée à leur rôle dans la migration de leur(s) fils.

Souffrant d'un cancer, une mère de famille l'exprimera, les larmes aux yeux, en évoquant sa possible responsabilité dans la naissance d'une aspiration migratoire devenue obsédante chez son fils :



« On a peut-être trop parlé de ma maladie devant lui et après il s'est dit qu'il fallait qu'il m'aide. »

(M1-J3/4).

Gagné par l'émotion lorsque l'implication de son fils dans son projet de vie en France lui sera expliquée, le père d'un adolescent ayant vendu sa voiture, l'un de ses biens les plus précieux (puisqu'il vit d'activités de transport en Tunisie), dira, les larmes aux yeux lui aussi, que son fils ne pouvait pas décevoir « le sacrifice de son père ». Une culpabilité qui peut même se traduire en tentative de faire machine arrière :



« En fait, quand je suis parti à Kerkennah. Quand j'ai passé là-bas presque un mois, loin de ma famille... Chaque jour, ils m'ont appelé et ils me disaient "rentre". Mon père, il me disait "rentre, prends avec moi mon magasin. Je te fais n'importe quel projet. Ce que tu veux. Tu prends la voiture et tout". Et moi je disais non. » (J5-FIG)

Une culpabilité de leurs parents que les jeunes peuvent mesurer :



« Le jour où je suis parti, je ne suis pas beaucoup resté avec mes parents parce que si j'étais resté, je n'aurais pas pu partir. Je leur ai dit que je vais partir. Je les ai embrassés. Ma mère elle m'a dit "InchAllah ça va". Mon père, la première fois que je vois mon père il pleure. Il a pleuré cette fois. C'est

très difficile. Cette seconde, c'est très très difficile de partir. J'ai ma petite sœur aussi là-bas. Elle m'a dit "tu n'oublieras pas de me ramener du chocolat." » (J3-FIG)

La perception d'une culpabilité pouvant expliquer que certains adolescents n'informent pas leurs parents du jour prévu de leur départ :



« Si on le disait à nos parents, ils ne nous laisseraient pas partir. » (J4-FIG)

Mais, si la culpabilité existe, une forme d'ambivalence des familles peut également s'observer. En effet, pour nombre de parents, la migration de leur fils s'apparente à une fierté, voire à une réussite pouvant, de surcroît, être gage de sécurité financière :



« La réussite de la migration de l'enfant pourra alors être envisagée comme une "assurance économique" de la famille puisque l'enfant lui enverra de l'argent. » (C1-TUN)

Même si les demandes d'argent ne sont pas forcément exprimées par les parents :



« Ma mère, elle veut que je sois bon. Elle ne veut pas que je l'aide. Elle m'a dit "ton père il va m'aider, on va faire des opérations, on va faire des trucs". Moi je lui ai dit "d'accord, c'est bon". Mais dès que j'ai des sous pour aider ma mère ou ma famille, franchement, directement, j'envoie les sous, sans réfléchir. Même s'ils me disent non. Même si mon père... Mon père, il m'a dit "non, faut pas m'envoyer des sous, il faut penser à ton futur, il ne faut pas galérer. Il faut que tu vives toi avec tes sous." »

(J4-FIG)

Mais au-delà de l'aspect financier, c'est aussi, et surtout peut-être, sur le plan symbolique que fierté et réussite peuvent s'observer. Courage, persévérance, bravoure, abnégation, capabilité... Autant d'attributs positifs que la migration peut conférer à un fils.

3. Facteurs individuels de la migration des mineurs vers l'Europe

Les attributs symboliques positifs octroyés à un fils par la migration sont abordés par Wael Garnaoui dont les travaux relèvent, chez les jeunes tunisiens migrants, un fort désir de reconnaissance narcissique et la quête d'une identité nouvelle par un acte d'insubordination face à l'ordre établi (Garnaoui, 2022, p250).

À l'exception du jeune qui a été laissé seul en France par ses parents, les échanges avec les adolescents ont toujours confirmé ce sous-bassement narcissique et donc, une articulation entre migration et questions existentielles. Sans prétention d'exhaustivité, il convient, dès lors, d'expliquer certaines thématiques qui ont pu être identifiées dans les propos d'adolescents mobilisés dans le cadre de cette étude²².

3.1. Devenir un homme

Comme évoqué à de multiples reprises, les signes de réussite sociale et de prestige qui sont véhiculés par les immigrés dans leur pays d'origine éveillent la convoitise de jeunes qui les considèrent comme leur étant inaccessibles. Mais, au-delà de ce que sont ces objets, les propos des adolescents mobilisés dans le cadre de cette étude montrent que les objets convoités ont aussi, et peut-être même surtout, une valeur narcissique. En effet, comme évoqué à plusieurs reprises, ce sont des objets qui peuvent les prémunir d'un sentiment d'inutilité, de honte ou de mépris. Des objets traduisant la disponibilité de ressources leur permettant de se marier, d'avoir un statut, de devenir des hommes :



« Quand je reste en Tunisie et je travaille là-bas, je peux pas me marier. La première chose. Je peux pas acheter le bon voiture et tout. Je peux pas faire tout ça. (...) Le salaire de travail et tout. C'est... Tu peux pas t'occuper des enfants et tout. Tu peux pas payer. Le salaire n'est pas suffisant. » (J1-FIG)

Les ressources nécessaires pour se marier semblent bel et bien essentielles pour accéder au statut d'homme. En revanche, et contrairement à ce qui est parfois avancé, les données collectées ne montrent pas que l'accès au statut d'homme est forcément relié à l'autonomie financière qui serait nécessaire pour quitter le domicile familial. L'extrait d'un échange entre deux adolescents lors d'un atelier d'experts en témoigne :



« - Là-bas en Tunisie, tu peux même te marier et rester avec tes parents. (J5-FIG)
- Oui, presque tous ils font comme ça. (J10-FIG)
- Il vit, il habite dans la maison, près de la maison de ses parents, ou dans la même maison où il y a un deuxième étage. » (J5-FIG)

Mais l'accès au statut d'homme n'est pas uniquement relié aux ressources financières et au mariage. Si certains adolescents mobilisés dans le cadre de cette étude ont pu souligner l'importance que revêtait le mariage à leurs yeux, d'autres, tout aussi nombreux, ont pu la relativiser :



« Le plus important, c'est ma famille. » (J9-FIG)

Une relativisation peut-être liée à l'âge des jeunes et donc à leur sens des priorités :



« À mon âge ce n'est pas le plus important. Mais après vers 24/25 ans peut-être. À 16/17 ans, on est encore jeunes. On a encore des buts que l'on veut faire avant le mariage. » (J5-FIG)

À moins que cette relativisation de l'importance du mariage ne traduise aussi une possible évolution des modèles dominants de pensée parmi les nouvelles générations de jeunes tunisiens qui lui accorderait peut-être moins d'importance que leurs aînés.

En effet, comme évoqué précédemment, en suivant les travaux de Wael Garnaoui, il convient de ne pas perdre de vue que la migration peut être qualifiée de saut épique, de mouvement de détachement. De manière connexe, les propos des adolescents et de leurs familles permettent souvent de rapprocher la migration d'une forme de rituel de passage. En effet, de nombreuses données collectées permettent d'identifier les trois étapes et les composantes des rites initiatiques tels que les décrit le psychanalyste Pierre Kammerer (1992, pp101-102) en référence aux us et coutumes de sociétés traditionnelles.

La migration implique effectivement une séparation [1^{re} étape] pouvant parfois prendre la forme d'un arrachement, de la perte déchirante et irréversible d'un adolescent que l'épreuve de la migration promettra à la souffrance et exposerà au risque de mort. L'épreuve de l'exil pourra, quant à elle, s'apparenter à une réclusion [2^e étape] dans un lieu caché à la vue des adultes. Une réclusion faite d'épreuves morales, intellectuelles, physiques parfois. Mais une réclusion également source d'enseignements sur la vie et où s'opère une transformation physique. Une période de mise à mort symbolique de l'enfant qui ouvrira à une renaissance [3^e étape]. La naissance et le retour d'un homme occupant une nouvelle place, une place de parité, de réciprocité et de complémentarité avec celles et ceux de la génération précédente.

En cela, il n'est pas rare que les données révèlent les pleurs et les larmes au moment du départ. Il n'est pas rare que les données montrent la peur d'un enfant sur un bateau et l'attente interminable d'obtenir des nouvelles de parents rongés par l'angoisse et la culpabilité. Il n'est pas rare que les données soulignent le courage et l'abnégation nécessaires pour remonter l'Italie et franchir la frontière française. Il n'est pas rare que les données relatent les « épreuves françaises » pour obtenir un travail et un titre de séjour. Il n'est pas rare non plus que les données expriment

le manque des siens comme l'impatience de les retrouver lorsque naissent des perspectives de retour.

D'ailleurs, les données collectées montrent « Le retour d'un homme » dans une vidéo reçue il y a peu d'un père rencontré quelques semaines auparavant en Tunisie alors qu'il attendait le retour de son fils ayant atteint sa majorité et disposant d'un titre de séjour. La vidéo reçue le présente tout sourire, fumigènes en mains, entouré de sa famille et de jeunes de son quartier. Tous chantent des louanges pour célébrer le retour du fils pour lequel son père avait tant sacrifié :



« Si je rentre, je rentre comme un homme. J'ai ma femme, l'argent, mon argent propre. J'ai ma voiture. Comme ça je peux aider ma famille. Comme ça je peux faire comme je veux. (...) Le premier but pour moi, c'est d'aider ma mère parce qu'elle est malade. Mais le deuxième but c'est de construire ma famille, me marier. Moi je fais ça juste pour mon futur. Je ne veux pas vivre comme ils vivent mon père ou ma mère ou mon oncle ou mon voisin, ou n'importe quelle personne. » (J4-FIG)

3.2. Porter assistance à sa famille

Pouvoir porter assistance à sa famille va souvent de pair avec la recherche et l'accession au statut d'homme, a fortiori lorsqu'un parent rencontre des problèmes de santé à l'instar des propos du jeune précédemment cités. Pour lui, l'impact de la maladie de sa mère occupe une place première dans sa décision de migrer :



« J'ai vu chaque jour ma mère devant moi, qu'elle est malade, qu'elle va mourir. Et moi je ne fais rien. Elle est malade. Le cancer qui petit à petit va rentrer dans son cœur. Tu peux, toi, voir ta mère comme ça qui meurt devant toi ? » (J4-FIG)

Mais il convient que le souhait de pouvoir porter assistance à sa famille puisse ne pas être lié du tout au manque de ressources financières :



« Moi, je me suis toujours senti responsable de ma famille, même avant de partir. Un frère de ma mère en Tunisie, presque je peux dire qu'il était mieux que le papa. Si j'avais besoin d'un téléphone, ou d'un PC, il me donne tout. C'est tout lui en Tunisie. Il gère tout. Par exemple, si j'étais

malade, c'est lui qui me ramène à l'hôpital. Par exemple, la dernière fois, mon oncle, il a donné une tablette à ma sœur parce qu'elle pleurait et tout. En fait, moi quand je vois ma mère et ma sœur qui pleurent... Mon père [avant de partir de la maison] il disait toujours "oui, oui", mais il ne faisait rien. Je lui ai dit "si tu vas rester toujours comme ça, et ben je m'en fous de toi. Je vais faire [ce qu'il faut] tout seul pour ma sœur, pour ma mère, pour tout". Même maintenant, si mon frère ou ma sœur ils disent "je veux ça" et ben je fais direct. Les habits et tout. Avant mon oncle, il m'envoyait des habits de France et tout, ma mère elle disait qu'il fallait les garder pour l'année prochaine. Maintenant, quand elle dit ça, quand j'envoie des habits pour mon frère ou ma sœur, je lui dis "non". Je lui dis "l'année prochaine, j'achèterai d'autres". » (J1-FIG)

Les propos de ce jeune montrent l'importance pour lui de pouvoir être celui qui soutient sa famille, d'être l'homme de la famille que son père n'a pas été, de devenir l'homme de la famille en lieu et place de son oncle qui subvient pourtant à tous leurs besoins.

Pour certains jeunes, en plus de pouvoir porter assistance à leur famille, la réussite dans la migration pourra également contribuer à restaurer une image altérée auprès de personnes qui leur sont chères. En témoignent les propos d'un adolescent, un peu « *bad boy* » en Tunisie pour qui la migration, en plus de lui permettre de porter secours à sa mère malade et de construire sa vie d'adulte, était une forme de rédemption aux yeux de son père²³ :



« Moi en Tunisie, j'étais un étudiant, j'avais le niveau deuxième année informatique. Si j'avais continué mes études, j'aurais pu être ingénieur informatique (...) Je te jure G., si j'étais resté au bled, j'aurais terminé en prison. » (J4-FIG)

²³ Lors de la rencontre de l'équipe projet avec cette famille, le père aura les larmes aux yeux à chaque fois qu'il sera question de ce fils. Il ne posera cependant aucune question, ne dira pas un mot quand la mère expliquera que « C'est un garçon dur. Le dialogue a toujours été difficile avec son père. Ils ne se comprennent pas. » (M.MD-MAS)

3.3. S'émanciper

Comme cela sera développé dans la troisième partie de l'étude, toutes les données collectées et analysées montrent l'importance de la famille pour les MNA tunisiens. C'est notamment l'importance de la relation des adolescents avec leurs mères qui apparaît comme une dimension saillante :



« Quand je suis arrivé à Lampedusa la première fois, j'ai appelé mes parents. Tout de suite. Toute ma famille ils sont tous ensemble, ils m'attendaient. Ma mère elle m'a dit qu'elle n'avait pas dormi. J'ai dit « normal. Maintenant je suis arrivé, il faut être content ». Mais moi dans mon cœur non parce que je suis très attaché à ma mère. Beaucoup, beaucoup. » (J3-FIG)

Wael Garnaoui (2022) parlera d'ailleurs de cette relation en évoquant la place et le rôle prépondérant de la mère dans la culture maghrébine en matière d'éducation des enfants. Mais il avancera surtout que la migration d'un jeune garçon semble régulièrement traduire l'intention de satisfaire une mère avec laquelle il existe un lien fusionnel (Garnaoui, 2022, p51). Alors que la relation des jeunes migrants tunisiens à leur mère apparaît comme prédominante, il fait le lien entre les subjectivités des migrants et les désirs maternels (Garnaoui, 2022, p247) :



« J'ai observé qu'il y avait une frustration maternelle. La mère ne peut pas réaliser ses rêves à elle. Donc elle va transmettre cette frustration à l'enfant. Elle va transmettre ses désirs à son fils. Et lui il va partir pour réaliser les désirs de sa mère. (...) Elle aurait voulu partir aussi. Mais ce n'est pas elle qui part. C'est lui qui part pour elle, pour la libérer. » (C2-TUN)

Dans cette hypothèse, en gagnant l'Europe, le fils pourrait satisfaire un désir maternel d'émancipation, gage de sa propre émancipation.

Gagner l'Europe



1. Recours aux passeurs

1.1. Les réseaux de criminalité organisée

Qu'il s'agisse d'une démarche autonome, assistée ou réalisée pour leur compte, le franchissement irrégulier des frontières vers l'Europe des adolescents nécessite généralement le recours à des réseaux de criminalité organisée dans le trafic illicite de migrants.

En effet, depuis quelques années, en Tunisie, la demande de services de franchissement irrégulier de frontières maritimes vers l'Italie est en constante augmentation. Aussi, le marché des prestations de services illégaux dans le cadre du trafic illicite de migrants²⁴ y prospère. Contrôlé par des réseaux de criminalité organisée²⁵, ce trafic s'avère très lucratif tout autant que concurrentiel. L'offre est abondante, sans que le marché paraisse considérablement contrarié ou perturbé par les actions des autorités publiques nationales et internationales pour lutter contre le phénomène.

Ces réseaux sont très majoritairement contrôlés par des Tunisiens. Il s'agit essentiellement de réseaux de trafiquants de migrants de petite taille, impliquant moins d'une dizaine de personnes, ce qui les rend difficilement identifiables. Alors que les réseaux de trafiquants dont les services sont proposés aux migrants d'origine subsaharienne se concentrent dans la région de Sfax, les activités des réseaux destinées aux Tunisiens opèrent quasiment sur tout le littoral.

S'appuyant sur une très forte demande, ces réseaux font preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'une forte résilience dans un contexte national où les contrôles des forces de sécurité existent et sont fréquents. À titre d'exemple, au large de la ville de Sfax, l'accès à l'île de Kerkennah, réputée pour être un territoire d'attente et d'embarquement pour la traversée, est actuellement bloqué par les forces de sécurité tunisiennes. Seuls les véhicules transportant des familles avec enfants peuvent accéder sans trop d'encombres à la localité :



« Mon père m'a emmené en voiture à Kerkennah où je suis resté deux semaines dans un studio de location avant la traversée. Ma mère, mes frères et sœurs étaient avec nous dans la voiture. C'est plus facile comme ça de passer les contrôles de la police. » (J5-FIG)

Au-delà, les réseaux peuvent également compter sur une assez bonne perception de leurs activités au sein des populations locales. Il peut d'ailleurs y avoir des liens familiaux et sociaux entre les passeurs et des membres des forces de sécurité locales. Dans ce sens, tous les jeunes interviewés lors de l'étude à qui la question a été posée déclarent a minima toujours « connaître quelqu'un qui connaît quelqu'un »²⁶ susceptible d'organiser une traversée.

Ces liens peuvent également faciliter certaines collusions dans les activités de trafic illicite de migrants :



« En fait, il y a des gens qui donnent l'argent à la police. Et il y a des gens que non. Si tu donnes l'argent à la police, elle fait comme si elle n'avait rien vu. » (J5-FIG)

À cet égard, il convient de souligner par exemple qu'un Caporal de la Garde nationale tunisienne gagne environ 380 € par mois quand les réseaux peuvent proposer, en moyenne, 900 € de revenus mensuels supplémentaires à ces fonctionnaires. Mais au-delà de la corruption d'agents des

forces de sécurité, l'impact des difficultés économiques que rencontre le pays n'est pas négligeable dans l'essor du trafic illicite de migrants, à l'instar par exemple de l'engagement de pêcheurs qui peuvent ponctuellement mettre leurs services et leurs embarcations à disposition des réseaux.

Enfin, les réseaux vont également pouvoir s'appuyer sur un important commerce illicite de navires. Des personnes peuvent ainsi réparer des navires achetés ou volés pour les revendre aux trafiquants. Ces opérations sont effectuées dans des ateliers navals clandestins qui s'implantent sur les zones côtières pour la confection de petites embarcations rigides en moins de 24h dont le coût varie entre 1200 € à 9000 € selon la nature et la qualité de l'embarcation.

1.2. Modes opératoires

Comme en ont témoigné les adolescents mobilisés dans le cadre de cette étude, les modes opératoires des réseaux sont diversifiés.

LES BATEAUX-MÈRES

Il s'agit de gros navires de pêche à bord desquels prennent place les candidats à la traversée et dans lesquels sont chargées plusieurs embarcations pneumatiques. Le navire de pêche va parcourir la plus grande distance vers l'Italie et ce n'est qu'à l'approche des côtes italiennes que les embarcations pneumatiques gonflables seront mises à l'eau. Les passagers auront alors pour consigne d'appeler les secours pour que leur soit portée assistance en mer :



« Je suis venu sur un gros bateau de 20 mètres et deux étages. Il y avait le moteur dedans. Pas un zodiac. 120 Tunisiens sur le bateau et un Algérien (...) Je suis resté 14h sur le bateau, car le bateau il ne marchait pas. » (J3-FIG)

Le prix d'une traversée en bateaux-mères sera compris entre 3000 € à 6000 € et variera en fonction de la demande, du lieu d'embarquement, du prix du carburant, de la saison et des risques liés au niveau de présence des forces de sécurité (contrôles sécuritaires).

LES SPEED-BOATS

Il peut s'agir d'embarcations rigides ou pneumatiques. Les tarifs pour une traversée en speed-boats sont d'environ de 2000 € pour les Tunisiens.

SPEED-BOATS DES RÉSEAUX DE NARCOTRAFFIC

Un jeune a pu évoquer cette modalité de franchissement irrégulier des frontières maritimes (voir supra). Cependant, il n'a pas été possible d'obtenir de données probantes concernant cette modalité de traversée depuis la Tunisie. Il convient toutefois de souligner que ce mode opératoire est connu depuis l'Algérie à destination des côtes d'Espagne continentale. À l'aller, ces embarcations transportent des migrants ainsi que des stupéfiants. Au retour, les embarcations transportent des marchandises volées ou des stupéfiants de synthèse comme l'ecstasy qui peut être 6 fois moins cher en Espagne qu'en Algérie.

Toutefois, malgré le poids des réseaux de criminalité organisée dans le trafic illicite de migrants qui opèrent en Tunisie, tous les jeunes n'y ont pas recours. Des modalités beaucoup plus autonomes de franchissement irrégulier des frontières peuvent s'observer.

2. Traversées « autonomes »

Comme mentionné précédemment, l'aspiration à la migration des jeunes est un phénomène de grande ampleur en Tunisie. Il naît et s'élabore sous l'influence de facteurs multiples et prend corps de manière assez spécifique dans certaines localités, certains quartiers.

Ainsi, plutôt que de recourir à des passeurs, des groupes de jeunes candidats à la migration peuvent se former et s'auto-organiser pour mettre en œuvre leur projet migratoire :



« Il y a des gens de mon quartier qui ont décidé d'acheter un bateau avec un moteur. Et mon frère il a parlé avec ces gens et c'est bon. 16 personnes de mon quartier, que je connaissais. » (EJ1-PV)

D'autres vont davantage s'orienter vers les grandes zones portuaires du pays afin de tenter d'embarquer clandestinement sur un camion ou un porte-containers à destination de l'Europe. Certains jeunes peuvent y rester très longtemps :



« Lui là, ça fait 4 ans qu'il essaie de sortir ici. Moi je suis venu avec mon copain il y trois mois. » (J3-TUN)

Il s'agit essentiellement de jeunes en provenance de régions intérieures du pays. Certains séjournent sur la zone portuaire à temps complet alors que d'autres font des allers-retours, rentrant dans leur famille l'hiver ou lors de festivités comme le ramadan par exemple.

La disponibilité de ressources financières explique en premier lieu le choix de cette modalité de franchissement irrégulier de frontières²⁷. Mais il semble exister d'autres facteurs d'influence beaucoup moins rationnels pour des jeunes qui seraient pourtant en capacité de mobiliser des ressources financières. En guise d'explication de ce phénomène, les acteurs professionnels rencontrés en zone portuaire ont notamment relaté l'impact des *success stories* :



« Il y a des jeunes ici qui pourraient payer les passeurs. Mais comme ils connaissent quelqu'un qui a pu gagner l'Europe en embarquant sur un camion, ils pensent que c'est une bonne solution, une solution efficace. » (FG-TUN)

Qu'il s'agisse d'un impératif ou d'un choix, les jeunes qui optent pour une traversée via une zone portuaire s'y exposent à des risques multiples. Le plus souvent dépourvus d'argent ou disposant de ressources limitées, ils peuvent, en premier lieu, vivre dans des conditions extrêmement précaires, dans des squats ou à la rue :



« Viens avec nous si tu veux. On t'emmène. Tu verras. On vit dans des petites caves, comme des chiens (rires). » (J2-TUN)

L'accès aux besoins de base (eau, latrines, hygiène corporelle et vestimentaire) repose souvent sur la présence de structures d'organisations non gouvernementales ou de la société civile, voire de la solidarité des riverains :



« Il y a des gens ici qui sont gentils. Ils nous aident. » (J1-TUN)

²⁷. Pour rappel, le manque ou l'absence de ressources financières peut faire suite à une escroquerie après sollicitation d'un réseau de criminalité organisée.

Les besoins d'alimentation peuvent s'avérer plus délicats à assouvir. De ce fait, survivre expose ceux qui ne parviennent pas à travailler au risque de s'engager dans des activités délictueuses, d'autant que certains considèrent que le marché du travail tend à être saturé :



« Maintenant, il y a les Africains qui viennent ici aussi. Ils prennent tout le travail dans les bars et dans les restaurants. Ils acceptent de travailler pour pas beaucoup d'argent. C'est pour cela qu'il n'y a plus de travail pour nous les Tunisiens. » (J1-TUN)

D'ailleurs, la délicate « cohabitation » entre Subsahariens et Tunisiens expose également les jeunes aux risques de violences intercommunautaires²⁸ :



« Y'a des Africains qui sont fous. Ils ont des machettes. » (J3-TUN)

Toutefois, bien que les jeunes rencontrés dans le cadre de cette étude aient répondu par la négative à la question, les violences doivent également pouvoir être intracommunautaires. Le cas échéant, il s'agirait d'une typologie assez classique des violences auxquelles sont exposés les enfants et jeunes en situation de rue, comme en attestent les propos d'un acteur de la protection de l'enfance tunisien :



« Il est arrivé qu'on signale des violences sexuelles sur des enfants en situation de rue commises par des adultes qui vivent dans les mêmes endroits qu'eux. » (P3-TUN)

Parmi ces violences²⁹, les phénomènes de dominations, voire d'asservissement par usage de menaces, d'intimidations, de chantages, de brutalités ou encore de coups ne peuvent être écartés. Certaines de ces violences, celles qui sont insidieuses et non explicites (regards, postures), se sont d'ailleurs illustrées lors du *focus group* organisé pour les besoins de cette étude.

Mais les violences plus spontanément liées par les jeunes ont été celles liées aux agissements des sociétés de sécurité qui interviennent en zone portuaire. Ils ont notamment été unanimes concernant les risques de morsures des chiens de défense, l'un des jeunes appuyant même ses propos en montrant ses cicatrices à la jambe.

Au-delà, les jeunes sont très fortement exposés aux risques liés à l'usage et au trafic de stupéfiants, que certains disent consommer pour supporter leur situation, se donner du courage :



« Il y a tout ici. Beaucoup. Shit, Lyrica, Rivotril, Ecstasy, MDMA... Il y a tout. »

(J2-TUN)

Une consommation qui peut déjà exister à des niveaux importants avant l'arrivée des jeunes en zone portuaire et qui, le cas échéant, pourra s'y trouver renforcée.

Pour conclure cette sous-partie, au delà des risques auxquels ils sont exposés, il convient de souligner que les modes de vie et de survie des jeunes en zones portuaires peuvent produire d'importants effets de désocialisation, de désaffiliation sociale voire d'exclusion. Les jeunes sont quotidiennement exposés à l'antisocialité et évoluent dans un environnement relationnel susceptible d'altérer leur rapport aux normes sociales et aux convenances. Des mécanismes de normalisation de conduites déviantes ont d'ailleurs pu transparaître dans les propos de certains :



« On n'a pas d'autre choix. Si on avait l'argent, on ne vivrait pas comme ça. On ne ferait pas ça. » (J4-TUN)

Un séjour prolongé dans de tels environnements peut donc avoir des effets profonds de transformation de la personnalité des jeunes allant même jusqu'à produire des atteintes identitaires. Ces jeunes-là pourront donc être beaucoup plus vulnérables que les autres aux risques de l'exil une fois arrivés en Europe.

²⁸. Il convient de préciser que cette étude adopte la perspective de jeunes tunisiens, là où celle de jeunes subsahariens attribuerait aux Tunisiens le risque de violences intercommunautaires.

²⁹. Les violences sexuelles peuvent d'ailleurs s'inscrire dans cette logique.

3. Transit en Italie

Les témoignages des adolescents permettent d'identifier trois étapes clés qui régissent leur transit en Italie :

1. L'arrivée par voie maritime
2. La remontée de l'Italie continentale
3. Le franchissement de la frontière italo-française

Encore une fois, les expériences individuelles enregistreront d'importantes variations sous l'influence conjuguée de factures multiples qu'il ne sera pas possible de présenter de manière exhaustive. Seules quelques dimensions saillantes extraites des propos des adolescents mobilisés dans le cadre de cette étude seront relatées.

Pour commencer, plusieurs jeunes évoqueront par exemple leurs souvenirs d'une forte présence policière à l'arrivée à Lampedusa, perception qui pourra être très différente d'un jeune à l'autre :



« En Italie, il y a un policier qui m'a frappé (...) Et le policier tu sais pourquoi il m'a frappé ? (...) La police quand tu rentres dans le couloir, là tu sais, le truc. C'est comme une prison hein. Toutes les personnes qu'ils trouvent dans le couloir, ils vont les frapper sans faire aucun truc. » (J4-FIG)



« Quand je suis arrivé en Italie, il y avait beaucoup de police. J'avais peur. Je me suis dit que je voulais rentrer en Tunisie. Mais la police était gentille. Elle nous laissait même prier. » (J3-FIG)

La durée de séjour des jeunes sur l'île de Lampedusa ou en Sicile, île sur laquelle ils peuvent être très rapidement transférés pour intégrer des centres d'accueil pour mineurs à Palerme, Agrigente, etc., est variable :



« Non, on est sorti de Lampedusa pour faire le confinement dans un bateau. Après, quand on a fini, le bateau il est garé dans le port de Sicile. Et c'est tout. Les majeurs, ils partent avec les majeurs je ne sais pas où. Avec les mineurs... En fait, je n'étais que moi en mineur. Donc, dans un foyer à côté de Palerme. » (J5-FIG)

Tous les jeunes qui ont relaté leur passage en centre d'accueil à Lampedusa ou en Sicile ont fait état de leurs difficultés de conditions. Certains pourront par exemple être marqués par les conditions d'accueil et d'hygiène :



« Mais là-bas, c'est très sale. Moi quand je suis arrivé, je ne pouvais presque pas prendre ma douche. Il y avait presque 60 personnes dans une seule chambre. Il y avait une odeur, je ne sais pas une odeur de quoi ? Je ne sais pas, mais ce n'était pas bon. C'était très fort. À un copain qui est très proche, j'ai dit « je ne peux pas rester ici. » (J3-FIG)

Quand d'autres pourront être gagnés par un fort sentiment d'insécurité :



« Quand je suis arrivé, je me suis mis dans une chambre. Il y avait 8 personnes dans la chambre. Il y avait 8 Tunisiens. Moi, j'étais le huitième. Des Tunisiens. Des grands. Même pas des mineurs. Parce que je viens d'arriver alors je ne connaissais pas tout ça, le shit,

et tout. Les trucs comme ça. Ils fument dans la chambre et les éduc, il les laissait. Chaque jour les éduc ils achètent les cigarettes pour eux. Chacun, il avait son paquet. Pas de sécurité, pas rien du tout. J'avais grave peur à cause de ça. » (J5-FIG)

Ces conditions peuvent précipiter le départ des jeunes qui n'avaient de toute façon pas vocation à y rester. Pour certains, le départ des centres pour mineurs peut être très impulsif :



« Je n'ai pas pu rester. Je suis parti tout de suite à pied. Je ne savais pas où j'allais. » (J5-FIG)

Pour d'autres, le départ pourra être légèrement différé dépendant parfois de l'opportunité de suivre des majeurs, des solutions qu'ils trouvent pour être hébergés ou pour rassembler l'argent nécessaire à la poursuite de leur voyage :



« Mon copain il m'a dit "non, c'est la nuit. On dort et demain on part". En fait je n'ai pas dormi et j'ai appelé un copain qui a ses papiers. Il habite à Agrigento en Sicile. Je lui ai dit que j'allais rester chez lui 2/3 jours et après je vais partir à la France. Je n'ai pas envie de rester, w'Allah (rires). C'est très très sale, même les toilettes. » (J3-FIG)



« Moi j'ai décidé directement dès que je suis arrivé à Lampedusa et qu'ils m'ont transféré en Sicile, je ne suis resté que trois jours en Sicile. Après je me suis enfui avec des majeurs. » (J4-FIG)



« Après, je suis resté là-bas et j'ai pris l'argent de poche et tout. J'ai acheté le billet de train et on vient ici. Il faut que tu attendes d'aller dans le foyer pour mineur pour prendre l'argent de poche. Pour pouvoir après prendre le train. Il y a quelqu'un qui vous dit. » (J1-FIG)



« Je suis resté 4 jours en Italie. Le 4^e jour, la nuit, ils m'ont emmené dans un centre fermé pour les mineurs en Sicile. Je suis resté 8 jours. Et après ils m'ont emmené dans un petit centre pour les mineurs. Je suis resté 2-3 jours et après je suis parti. J'ai appelé mes cousins à Paris pour qu'ils m'achètent un billet et qu'ils me l'envoient sur mon téléphone. » (EJ1-PV)

La remontée de l'Italie continentale s'effectue elle aussi dans des conditions très variables. Certains jeunes peuvent compter sur l'assistance physique ou à distance de membres de leur famille (ou de connaissances) en Italie ou en France :



« La première chose, j'ai monté avec le bus. Après je prends le train. Deux fois, je prends jusqu'à Bologne. Parce que je connais quelqu'un là-bas. » (J1-FIG)

L'aisance du franchissement de la frontière italo-française sera également dépendante de l'assistance et des ressources sur lesquelles les jeunes pourront compter, bien que le facteur chance concernant les contrôles de police joue également un rôle clé :



« Je suis resté 3 jours à Vintimille. Il y a beaucoup de jeunes. Des Tunisiens, des Marocains et ils m'ont expliqué comment il fallait faire dans le train. J'ai dormi dans un centre où il faut sortir le matin et où on peut rentrer le soir. J'ai payé 20 €. (...) Dans le train, je me suis caché dans les toilettes et je suis descendu à la gare de Cannes. Les policiers ne sont pas montés dans le train. » (EJ2-PV)



« À Vintimille, j'ai acheté un ticket, je suis monté dans le train et je suis rentré. Il y avait la police à Menton, mais ils ne sont pas montés dans le train. Parce que moi j'ai pris le train à 7h du matin et il y a beaucoup d'hommes et de femmes qui vont au travail donc. (Rires) Moi à Vintimille, j'ai dormi et j'ai ouvert mes yeux à Nice parce que j'étais très fatigué. » (EJ1-PV)



« À Vintimille, j'ai trouvé beaucoup beaucoup de gens. Pas des police. Des Arabes. Ils m'ont dit « tu veux partir à la France, vas-y 200 € ». J'ai dit non. J'ai attendu le train et après je suis parti. Le train s'est arrêté à Menton pour la police, le contrôle. À Menton, il y a beaucoup d'étudiants, beaucoup de filles qui sont montées. Après, la police elle est venue et moi j'ai parlé comme un Français. J'ai montré mon ticket et je suis passé. Il n'a pas contrôlé mes papiers. Mais il y avait presque 11 personnes qui ont été attrapées. Je ne sais pas moi comment je suis passé (rires). » (J3-FIG)



« En France, je connais quelqu'un qui fait passer en voiture. Mon oncle, il lui a dit de venir me chercher. » (J1-FIG)

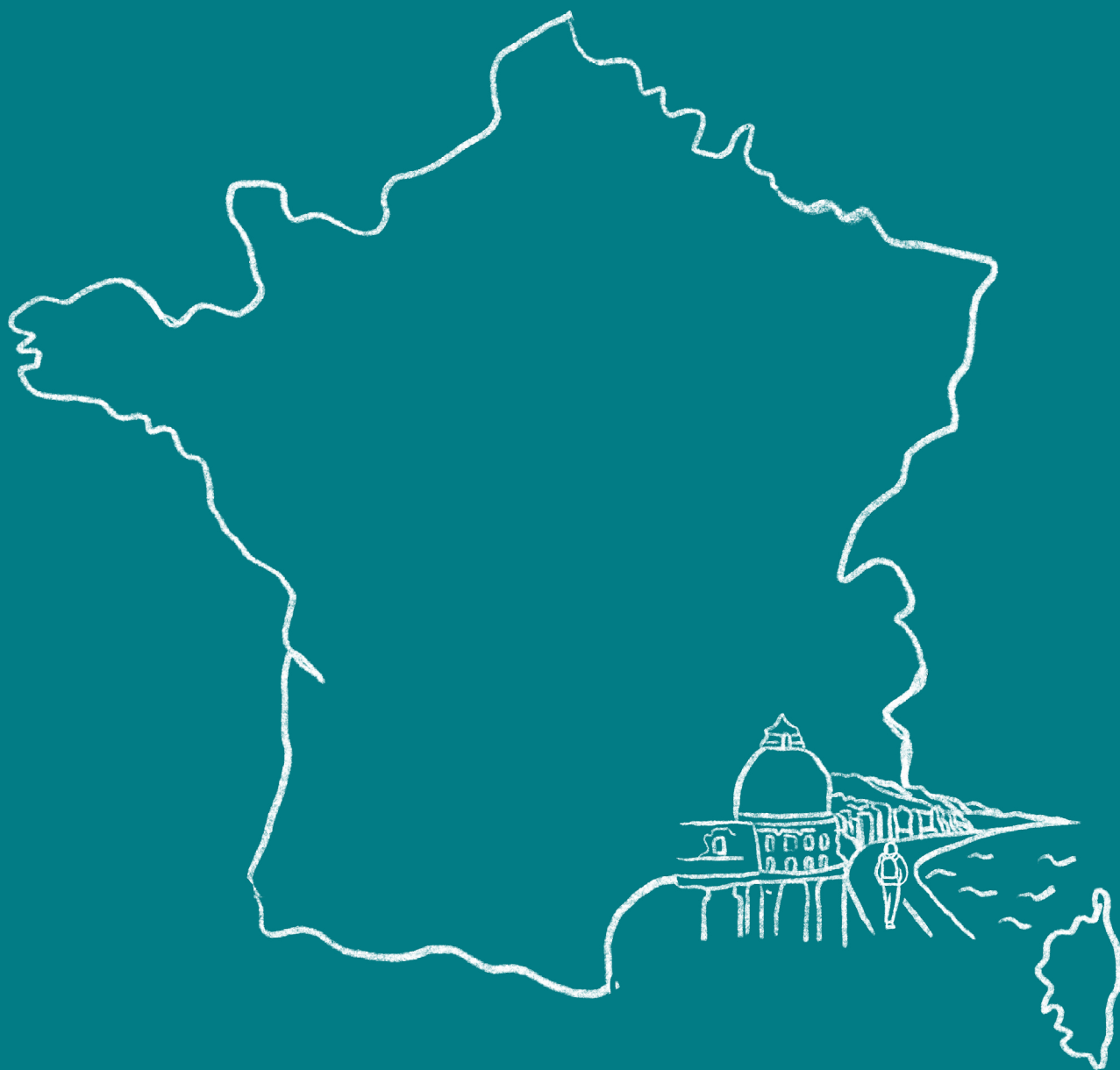
Un seul jeune indiquera avoir franchi la frontière par voie terrestre, par le « Pas de la mort » parfois appelé « Sentier de l'espoir » :



« Moi j'ai fait deux voyages. Un voyage à la mer et un voyage à la terre. De l'Italie à la France. Mais franchement, le voyage de l'Italie à la France, c'est ça la merde. C'est ça la merde. C'est la galère. »

(J4-FIG)

Arriver en France



1. Mineurs Non Accompagnés tunisiens en France

Le rapport d'activité 2022 de la Mission nationale MNA de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (MNMNA)³⁰ confirme la reprise à la hausse du nombre des MNA confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance constatée en 2021, après la contraction observée en 2019 et 2020, du fait notamment de la pandémie Covid19.

Enregistrant une hausse globale de plus de 30 % par rapport à l'année précédente, les garçons sont toujours majoritairement représentés parmi les MNA comme la proportion des jeunes âgés de plus de 16 ans.

	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Nombre de MNA	14 782	11 315	9 524	16 760	17 022	14 908	8 054
Proportion de garçons	93,2 %	94,8 %	94,2 %	95,5 %	95,5 %	95,9 %	N.D
Proportion jeunes de plus de 16 ans	75,46 %	76,58 %	79,92 %	59,19 %	55,98 %	59,76 %	58,57 %

Jusqu'en 2021, bien que l'ordre des proportions variait en fonction des années, les 3 principaux pays de provenance de la majorité des MNA étaient toujours les mêmes : Guinée, Mali et Côte d'Ivoire. En effet, les jeunes originaires de ces trois pays d'Afrique de l'Ouest représentaient 67 % des MNA pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance en 2018, 61 % en 2019, 45,5 % en 2020 et 46,8 % en 2021.

Toutefois, une baisse proportionnelle du nombre de jeunes originaires de Guinée, du Mali et de Côte d'Ivoire s'observe sur le plan national à compter de 2019 (-15,5 % en 2019). Cette baisse peut s'expliquer par la conjugaison de facteurs multiples (crise sanitaire Covid19, gestion des flux migratoires...), facteurs qui ne semblent toutefois pas influencer de la même manière concernant les mobilités de jeunes en provenance du Maghreb.

En effet, même si leur nombre total est resté assez stable en 2018, 2019 et 2020, leur proportion tendait à s'accroître entre 2019 et 2020, passant de 10,6 % à 18,4 % du nombre total de MNA pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (+7,8 %). En 2021, ils représentent 19,8 % des MNA, soit 490 jeunes de plus que l'année précédente. En 2022, leur proportion baisse légèrement, mais leur nombre augmente encore considérablement (+628).

	2017		2018		2019		2020		2021		2022	
Maroc	298	2 %	337	2 %	548	3,3 %	469	5 %	424	3,75 %	409	2,77 %
Algérie	447	3 %	620	3,5 %	689	4,1 %	683	7,2 %	913	8,07 %	880	5,95 %
Tunisie	289	2 %	660	4 %	535	3,2 %	597	6,3 %	902	7,97 %	1 579	10,68 %
Total Maghreb	1 034	7 %	1 617	9,5 %	1 772	10,6 %	1 749	18,5 %	2 239	19,79 %	2 867	19,40 %

³⁰. Le rapport d'activité 2023 n'est toujours pas disponible au moment de la rédaction de l'étude.

Entre 2021 et 2022, ce sont les jeunes tunisiens qui enregistrent la hausse proportionnelle et relative la plus importante (+2,71 % soit 677 jeunes), confirmant la tendance déjà observée entre 2020 et 2021 (+1,67 % soit 305 jeunes).

En 2022, la Tunisie s'invite d'ailleurs à la 3^e place des principaux pays d'origine des MNA, derrière la Côte d'Ivoire (17,61 %) et la Guinée (17,30 %).

La prévalence de la proportion des jeunes tunisiens parmi l'ensemble des MNA accueillis au sein des régions de France métropolitaine se répartit de la manière suivante :

- 📍 Pays de la Loire (PDL) : 23 % (rang 1)
- 📍 Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) : 17 % (rang 2)
- 📍 Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) : 15 % (rang 2)
- 📍 Bretagne : 12 % (rang 3)
- 📍 Normandie : 10 % (rang 3)
- 📍 Île-de-France (IDF) : 12 % (rang 4)
- 📍 Grand-Est (GE) : 11 % (rang 4)
- 📍 Occitanie : 6 % (rang 5)
- 📍 Pas de prévalence statistique pour : Hauts de France (HDF); Bourgogne Franche-Comté (BFC); Nouvelle-Aquitaine (NA); Centre-Val de Loire (CVL)

Toutefois, il paraît préférable d'observer la proportion et le nombre réel de jeunes tunisiens dans chacun des départements métropolitains³¹ (voir tableau en annexe).

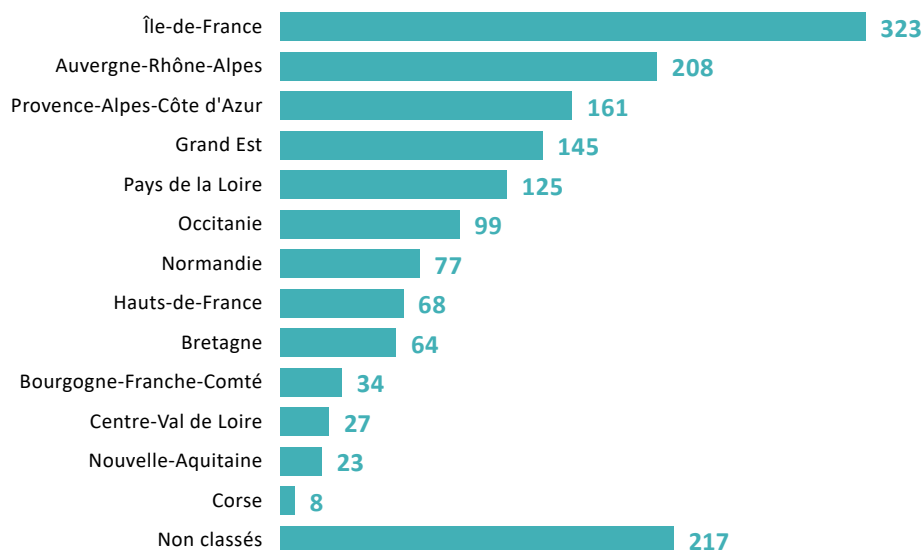
Le classement des régions se voit ainsi modifié puisque c'est en réalité la région Île-de-France qui accueille le plus de MNA tunisiens (20 %), suivie par la région Auvergne-Rhône-Alpes (13 %) et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (10 %).

Les 10/96 départements métropolitains accueillants plus de 30 MNA Tunisiens (38 % du total, soit 598 jeunes) sont les suivants :

1. Hauts-de-Seine (92) : 80/386
2. Val-de-Marne (94) : 76/318
3. Maine-et-Loire (49) : 68/192
4. Alpes-Maritimes (06) : 65/253
5. Yvelines (78) : 64/318
6. Var (83) : 60/247
7. Isère (38) : 50/294
8. Seine-Saint-Denis (93) : 49/444
9. Bas-Rhin (67) : 43/266
10. Nord (59) : 43/597

Les données de la MNMNA ne permettent pas de savoir si les jeunes tunisiens accueillis dans ces départements l'ont été après s'y être présentés directement pour une évaluation de leur minorité et de leur isolement ou s'ils l'ont été après avoir été réorientés d'un autre département.

Nombre de MNA tunisiens dans les régions de France métropolitaine



³¹. Ne figurent dans le tableau que les départements où les jeunes tunisiens représentent une prévalence statistique.

Toutefois, il est hautement probable que la présence diasporique soit un facteur d'influence et donc explicatif de l'importance du nombre de MNA tunisiens dans certains départements/localités à l'instar de ce qui est observable dans le département des Alpes-Maritimes³². En effet, les chiffres les plus récents de l'INSEE³³ (2021) témoignent d'une très forte présence de personnes de nationalité tunisienne parmi la population étrangère dans ce département (19449), occupant le premier rang du classement des populations étrangères. Les Tunisiens se situent devant les Italiens (18465) et les Portugais (13140), puis loin devant les Marocains (8111) et les Algériens (8018). Plusieurs travaux de recherche, dont ceux du sociologue Nadhem Yousfi (2013)³⁴, documentent d'ailleurs l'histoire de cette immigration dans cette localité.

La prévalence du nombre de jeunes mobilisés dans le cadre de cette étude ayant des connaissances ou membres de leur famille dans les Alpes-Maritimes illustre les liens entre présence diasporique et migration d'adolescents tunisiens :

pays, les diasporas créent localement des réseaux sociaux pouvant offrir un soutien important aux nouveaux arrivants en termes d'hébergement, d'emploi, d'orientation administrative, et d'intégration culturelle. Ces réseaux facilitent l'adaptation et réduisent le sentiment d'isolement, notamment lorsqu'ils contribuent à la création de quartiers et de lieux de vie familiers pour les nouveaux arrivants, qui peuvent y trouver des produits alimentaires, des lieux de culte, et des activités culturelles de leur pays d'origine.

En conclusion, dans les Alpes-Maritimes comme sur l'ensemble du territoire français, chaque année, les MNA tunisiens sont un peu plus nombreux à être accueillis par les services de protection de l'enfance³⁵. Le qualificatif « Tunisien(s) » a ainsi été de plus en fréquemment employé par les acteurs professionnels en réunion d'équipes, en séances d'analyse des pratiques professionnelles, en formation...

32. Et bien que ce département soit un département d'entrée des MNA, toutes nationalités confondues sur le territoire français.

33. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8202137?-sommaire=8202145&-geo=DEP-06>

34. Des Tunisiens dans les Alpes-Maritimes : une histoire locale et nationale de la migration transméditerranéenne (1956-1984).

35. À l'heure de la publication de cette étude, le rapport d'activité 2023 de la Mission nationale Mineurs Non Accompagnés de la Protection Judiciaire de la Jeunesse vient d'être publié. Aussi, en 2023, les jeunes tunisiens sont toujours au troisième rang des pays de provenance les plus représentés. Ils ne représentent que 7,8 % des 19370 MNA reconnus mineurs (14782 en 2022), mais leur nombre relatif reste constant (1510 contre 1579 en 2022).



« Mon frère était déjà en France depuis quelques années. Arrivé au foyer, j'avais mon copain Z. qui était là-bas. Mon ami d'enfance, mon voisin. Lui il est parti au mois d'août. Moi en septembre. Je l'appelais, je lui ai dit "je vais venir". Il m'a dit le nom du foyer. Je lui ai dit "je vais venir". Il m'a dit "ok, je vais te préparer la chambre". Quand je suis arrivé, j'ai parlé avec la directrice et je lui ai dit, j'ai mon copain et je veux dormir chez lui. Elle m'a changé tout de suite de place. » (J3-FIG)

En effet, le transnationalisme lié aux migrations antérieures, au regroupement familial, aux entreprises ethniques ou encore aux réseaux associatifs et religieux est identifié de longue date par les *migration studies* comme un facteur *pull* de l'immigration (Catherine Whitol de Wenden, 2017, p36). Au-delà des images territorialisées de réussite qu'elles véhiculent auprès des personnes restées au

2. Premiers contacts avec les établissements et services de protection de l'enfance

2.1. Perceptions des professionnels

Souvent, les professionnels français de la protection de l'enfance parlent des Tunisiens corrélativement au constat d'une récurrence de difficultés importantes rencontrées avec ces jeunes :



« Aujourd'hui, tous les jeunes que l'on a d'origine tunisienne, c'est un public que l'on a du mal à capter. Je ne dirais pas qu'ils n'adhèrent pas à l'accompagnement, mais il y a une sorte de réelle distance, quelque chose qui est mis avec nous et qui fait que l'adhésion à l'accompagnement n'y est pas vraiment. Ou alors elle y est, mais peut-être à leur façon, mais c'est ce que l'on n'arrive pas à comprendre. » (P1-FR)

Ces jeunes ne paraissent pas satisfaire aux « critères MNA » tels que les professionnels en ont l'habitude et sur lesquels les dispositifs d'accueil et d'accompagnement français ont été construits. Contrairement à ce qu'ils peuvent faire avec des jeunes d'autres nationalités, les professionnels disent ne pas parvenir aisément à identifier de fil rouge, de constantes, de codes, leur permettant d'élaborer une stratégie adaptée d'accompagnement médico-psychosocial :



« J'ai vraiment l'impression que les codes ne sont pas du tout les mêmes. C'est-à-dire qu'il y a une espèce de trame un peu commune sur l'ensemble des gamins que l'on accompagne, par exemple qui viennent d'Afrique de l'Ouest, même du Bangladesh. Il y a quand même des choses que l'on va retrouver de similaires dans l'accompagnement que l'on va mener. Et effectivement là, pour ceux que je connais, on sent que la trame n'est pas là et qu'elle va être à construire. C'est ça qui nous met en difficulté, qui, en tout cas, moi me met en difficulté... C'est que tout est à construire et même le b.a.-ba de l'échange, de comment on échange avec l'autre, comment on relationne, qu'est-ce que l'on dit et qu'est-ce que l'on ne dit pas, de quoi on parle, qu'est-ce que l'on fait avec... Voilà, ce sont des questions qu'en tout cas moi je me pose moins, voire pas du tout avec d'autres jeunes qui viennent d'autres pays. En tout cas, avec le jeune tunisien dont je suis la référente, actuellement je me repose des questions qui n'existaient plus et où tout est à construire avec rien de palpable. En tout cas, à mon sens, c'est-à-dire avec mes représentations de... Et c'est assez déstabilisant finalement. Y'a vraiment des codes sociaux différents. » (P2-FR)

Au rang des difficultés que les professionnels disent rencontrer fréquemment, celles liées à la consommation de cannabis des jeunes occupent une place de choix. Les professionnels peuvent alors se dire en difficulté pour composer avec cette dimension en soulignant également les dangers auxquels cette consommation les expose et dont les professionnels considèrent ne pas parvenir à les protéger.

Le risque de délinquance peut également être abordé³⁶ au prisme de particularités supposées des jeunes tunisiens dans leur rapport à l'argent :



« Y'a ce rapport à l'argent en termes de difficultés. Le rapport à l'argent est compliqué. Ils veulent beaucoup plus. Ils sont très en demande. Ils sont très exigeants par rapport à ça. Et quand on essaie de les ramener dans une réalité, ils n'entendent pas et c'est là qu'ils peuvent se mettre en danger. Car ils vont soit aller nous chercher là-dessus, soit trouver eux-mêmes une manière d'en gagner. » (P3-FR)

De supposées particularités du rapport des jeunes au travail peuvent également être évoquées :



« Pardon de dire ça, mais ce ne sont pas des bosseurs. Tous ont des soucis. Soit, ils ne voulaient pas bosser, soit ils ne bossaient pas, soit il y avait des soucis avec les patrons, etc. » (P1-FR)

Quand des problématiques récurrentes de vols peuvent également être rapportées :



« Et puis on a quand même souvent des gros problèmes de vols aussi. Et ça, c'est pareil. On ne se l'explique pas. Alors on ne veut pas tomber dans le cliché et en même temps, c'est une réalité. Avec ces jeunes-là, on a des problèmes de vols. » (P3-FR)

Enfin, certains professionnels peuvent aussi évoquer un manque de volonté d'intégration en France des MNA tunisiens :



« C'est comme s'ils ne voulaient pas s'intégrer. Au foyer, ils restent entre eux, ils ne vont pas vers les autres. »

(P4-FR)

Un manque de volonté d'intégration que les propos d'une professionnelle semblent d'ailleurs relier à un manque de volonté de manière plus générale :



« Je n'ai pas souvenir d'avoir connu un Tunisien qui ne travaillait pas avec un Tunisien. Ils restent dans une forme de communauté. Et en plus de ça, avec qui ça ne se passe pas forcément bien. Parce que soit il y a des relations tendues entre les deux, soit sinon, les patrons finissent par nous dire qu'ils arrêtent de les prendre parce que le jeune ne vient pas, parce qu'il ne s'est pas réveillé, parce qu'il n'est pas à l'heure, parce qu'il ne bosse pas, parce qu'il n'est pas motivé, parce qu'il a trop fumé... Non pas qu'il faille qu'ils arrivent avec un projet professionnel établi. Mais c'est un public avec lequel on a du mal à cerner les raisons de leur présence. » (P1-FR)

Mais au-delà, les professionnels peuvent également mettre en lien les difficultés rencontrées avec les MNA tunisiens avec une possible inadéquation des modalités d'accueil qui leur sont proposées. Cette inadéquation est en premier lieu envisagée en termes de manque de moyens. Il peut alors s'agir des effets du manque de moyens sur la disponibilité des encadrants dans les foyers de protection pour MNA dont les ratios d'encadrement sont, le plus souvent, en deçà de ceux qui sont retenus pour les jeunes Français :



L'accompagnement des mineurs [non accompagnés] actuellement, c'est la course au moins disant, le low cost du social, avec des prix de journée très bas et toujours une association pour prendre le marché.³⁷

Mais l'inadéquation peut aussi être corrélée aux modalités d'hébergement qui ne permettent pas suffisamment de présence et de proximité des professionnels, par exemple, lorsque les jeunes sont accueillis en semi-autonomie dans des appartements partagés.

³⁶. Des problématiques récurrentes de vols peuvent également être rapportées.

³⁷. Propos d'une éducatrice cités dans un dossier spécial de la revue Lien Social – n° 1220 du 11 au 24 janvier 2018.

Finalement, les professionnels articulent presque toujours les difficultés rencontrées avec le manque de maturité des jeunes tunisiens :



« Un gros manque de maturité. Tu voyais que c'était vraiment des enfants qui avaient besoin d'être encadrés sur le plan parental. C'était vraiment... À réclamer presque leurs mamans. Ils étaient beaucoup là-dedans. » (P3-FR)

38. Par exemple, lors d'une session de formation dédiée à la thématique de l'interculturalité avec des professionnels de l'accueil et de l'accompagnement des MNA, une activité avait pour but d'interroger leurs représentations liées à l'accueil de jeunes de nationalité tunisienne. Ainsi, après avoir interrogé les professionnels sur leurs représentations liées à l'accueil des jeunes originaires du Bangladesh, la consigne suivante leur a été donnée : « Sur un morceau de papier, écrire sans trop réfléchir au moins 3 mots qui pourraient traduire la réaction et les projections explicites ou implicites d'un éducateur lorsqu'il apprend l'admission d'un jeune de nationalité tunisienne ». Dans les réponses, à exception de trois termes qui peuvent être considérés comme neutres, tous les autres termes utilisés révèlent plutôt une dimension négative et/ou traduisent les difficultés que les professionnels rencontrent avec ces jeunes : Problèmes/Difficultés/Pas adaptés (x4)/Complicé/Cadre (x2)/Fugues/Réseaux/Comportements délictueux/Trafs (x2)/Addictions (x5)/Nonchalance/Peu loquace/Hypocrite/Non-adhésion/Problèmes d'hygiène/Propreté/Ménage (x4)/Rapport à la femme/Communautarisme.

39. Prédiction créatrice (Merton), stigmatisation (Goffman)...

40. Représentants de l'État au sens large qui sont des figures non politiques jouant un rôle de médiateur entre les citoyens et l'État.

De prime abord, la présentation de certaines de ces données pourrait paraître abrupte. Pourtant, les professionnels interviewés se sont exprimés sans réserve, là où domine souvent l'expression de propos convenus qui ne donnent pas accès au fond de la pensée pouvant être celle de professionnels. Ces données permettent ainsi de témoigner d'une perception qui, sans être généralisable à tous les professionnels bien sûr, sans les affecter tous à l'identique, met toutefois en lumière une réalité que confirme le croisement des données collectées dans différents contextes dans le cadre de cette étude³⁸. En effet, ces données attestent de la prévalence d'une perception négative, souvent stéréotypée, que plusieurs professionnels ont d'ailleurs spontanément interrogée en termes d'effets possibles sur la rencontre et l'accompagnement des MNA tunisiens :



« On s'est aussi posé la question à l'envers en se disant "est-ce que nous, on n'arrive pas aussi avec nos représentations et du coup, on influe ça ?" Et ils sont comme ça parce que nous, on influe ça. Mais comme on s'est posé cette question-là, on a quand même essayé d'être vigilantes. Mais ça n'a pas abouti à d'autres conclusions que ça. » (P3-FR)

De multiples notions et concepts issus de différentes disciplines³⁹ pourraient être utilisés ici pour interroger les effets possibles chez les jeunes d'une perception négative et stéréotypée des professionnels. Mais ce sont les travaux du politologue Sébastien Roché (2022) qui seront mobilisés, puisqu'ils s'inté-

ressent notamment aux effets des rapports des jeunes avec les administrations sur leur inclusion sociale et donc leur adhésion aux principes, normes et valeurs de l'État. Il insiste d'ailleurs sur les effets des contacts des jeunes avec celles et ceux qui représentent l'État⁴⁰, à l'instar des éducateurs pour les MNA, « (...) une population avec ses préférences, ses valeurs, ses orientations culturelles. Elle réagit aux expériences formatives qu'elle fait, en fonction du statut et des croyances de chacun, mais aussi des contacts bienveillants avec les agents de l'État ». (Roché, 2022).

Ainsi, et au-delà des effets immédiats dans la relation d'accompagnement médico-psychosociale avec les professionnels de la protection de l'enfance, la nature des contacts des jeunes avec les professionnels pourrait avoir également des effets sur leur intégration et notamment leurs attitudes ultérieures à l'égard du « projet national » dans lequel ils pourraient alors plus ou moins se reconnaître.

2.2. Perceptions des adolescents

Un jeune intégré à l'étude (J4-FIG) s'est spontanément beaucoup exprimé sur ses perceptions à son arrivée en France. Ses propos sont tellement forts, denses et instructifs qu'il est apparu souhaitable de les déployer assez largement :



« Et je te dis la vérité. Franchement, quand tu parles avec les Français et que tu es un Tunisien, directement, ils pensent que tu es un voleur. Tu fumes du shit, tu fais des problèmes, ça, ça... (...) Moi j'ai vu ça devant moi. J'étais parti dans le bus. Il y avait un truc sur la route de Carros où il y a d'autres Tunisiens. C'est comme un foyer si tu veux. Tu sais ce qu'a dit un Français ? Il a dit "voilà où habitent les sauvages. Les putains de merde, ils habitent là". Moi je l'ai regardé et je lui ai dit "Monsieur, il ne faut pas parler comme ça". Parce que moi j'arrive bien à parler en français. »

(J4-FIG)

Comme d'autres adolescents interrogés⁴¹, il explique sa perception du rapport des Français aux Tunisiens par des amalgames :



« Mais à Nice là, les Français ils ont un problème avec les Tunisiens. T'as capté ? Parce qu'ici à Nice, il y a beaucoup de Tunisiens. Il y a beaucoup, beaucoup... Il y a beaucoup de Tunisiens qui travaillent en propre. Il y a beaucoup de Tunisiens qui travaillent en sale. L'argent, le shit, la drogue et tous les trucs là. (...) Pourquoi y'a des gens qui pensent ça ? Ben en fait, c'est parce qu'il y a des Tunisiens qui vendent du shit. Je te dis la vérité... Il faut réfléchir comme ça. Ici, il y a des Tunisiens qui vendent du shit qui font des problèmes. Ils volent. (...) Je lui ai dit à mon éducatrice "pourquoi les Français ils pensent que les Tunisiens ils sont des salauds, qu'ils sont méchants, qu'ils sont là pour faire la guerre, pour les galères et les bêtises ?". Elle m'a dit "Parce qu'ils ont travaillé dans le shit". (...) Oh ! Dans chaque famille, dans chaque chantier où tu travailles... Il y a des personnes qui sont bonnes et des personnes qui sont sales, qui sont méchantes. C'est ça ! Il faut penser comme ça. Il ne faut pas penser avec des généralités en disant que les Tunisiens sont des gens méchants. »

(J4-FIG)

Un risque d'amalgames que le jeune a même pu relever chez les professionnels de la protection de l'enfance :



« Tu sais, à Toulon ils m'ont laissé trois jours. Moi j'allais où les mineurs ils vont, comme au foyer. Ça s'appelle l'ASE⁴². Tu sais j'ai donné mon acte de naissance et tu sais ce qu'elle m'a dit ? Elle m'a dit "on n'a pas de place". Moi j'étais franchement... Je n'arrivais pas à parler. Je pleurais quand je parlais avec elle. Elle m'a dit on n'a pas de place. Si tu veux, tu vas aller à Marseille ou à Nice. Et là c'est trois

jours dans la rue à Toulon. (...) [À Toulon], il y avait un Africain. Moi je suis venu avant lui, mais lui il est rentré en premier. (...) Quand elle regarde ton acte de naissance... S'il est écrit "Tunisien". Elle se dit "putain, il est un Tunisien. Il va faire des problèmes". (...) On regarde comment ça se passe entre les Africains, les éducateurs ou n'importe qui. Je ne parle pas d'ici, je parle en général. Moi je regarde comment ça se passe entre un éducateur ou une éducatrice française et un mineur africain (...) et de l'autre côté avec un mineur tunisien. Je sais comment ça se passe. (...) Y'a beaucoup de différences, même des différences dans la manière de parler. »

(J4-FIG)

Même s'il n'omet pas d'apporter quelques nuances à son propos :



« C'est dans tous les pays. Il y a des Français qui sont bons et il y a des Français qui sont méchants. Il y a aussi des Français qui travaillent dans le shit. Il y a beaucoup de Français, même si le plus ce sont des Tunisiens. Je sais tout ça. (...) Parce que même les Tunisiens qui ont des papiers, qui vivent là, même eux ils pensent comme [les Français]. »⁴³

(J4-FIG)

Au-delà de ce jeune, et de manière plus générale, les données attestent que les premières perceptions jouent un rôle fondamental, en témoignent les expériences d'autres adolescents dans des contextes différents.

Pour deux d'entre eux, leurs premières perceptions ont reposé sur un comparatif des conditions d'accueil et des agissements des professionnels en France et en Italie⁴⁴. Les perceptions du premier jeune reposaient sur un « a priori » positif, puisqu'il postulait qu'il ne pourrait pas vivre pire expérience qu'en Italie :



« À Cannes, je suis allé directement au commissariat et ils m'ont amené ici. En partant de l'Italie, je me suis dit dans ma tête que je ne pourrais pas trouver pire que ce que j'ai pu

⁴¹. Un autre jeune dira par exemple « Moi, je comprends pourquoi il y a des gens qui parlent mal des Tunisiens ici en France. En fait, dans toutes les origines, il y a des personnes qui sont gentilles et il y a des personnes qui sont méchantes. » (DE)

⁴². Aide Sociale à l'Enfance

⁴³. Hors du strict cadre de l'étude, dans un autre département que les Alpes-Maritimes, sous la forme d'une « confidence », un professionnel français d'origine tunisienne (non diplômé et non qualifié) a pu dire en parlant des jeunes accueillis : « Franchement, la Tunisie nous envoie ses poubelles ».

⁴⁴. Il est à préciser que les adolescents ont d'eux-mêmes effectué un comparatif France/Italie puisqu'aucune question ne leur a été posée dans ce sens.

vivre en Italie. Donc en arrivant dans ce foyer, je me suis dit que ce n'était pas grave, ce qui arrivera arrivera, mais ce n'est pas possible que je puisse rencontrer ce que j'ai pu rencontrer en Italie » (EJ2-PV)

Ses perceptions positives se sont cependant renforcées, au fil des jours, grâce aux agissements des professionnels qu'il a continué à comparer avec ceux des professionnels en Italie :



« (...) À Rome, j'ai attrapé une maladie, la galle et ils m'ont laissé comme ça. Quand je suis arrivé ici, ils m'ont tout de suite amené à l'hôpital. J'ai compris qu'ici c'était différent. Je me suis senti à l'aise. (...) Quand j'étais en Italie, les éducateurs ils nous rabaissaient. Ils disaient que ce que l'on avait, c'était grâce à eux, même quand ils nous donnaient de l'eau. Quand je suis arrivé en France, c'était autre chose. Les éducateurs font leur travail et tout se passe bien. En Italie, on a l'impression de leur devoir quelque chose, on a l'impression que l'on n'était pas acceptés et appréciés, qu'on était considérés comme des chiens. » (EJ2-PV)

L'autre adolescent n'avait pas de certitudes d'amélioration puisqu'il redoutait même de revivre une situation similaire à celle vécue en Italie :



« [en Italie], il y avait beaucoup d'Africains et il n'y avait que moi qui était tunisien. (...) En Italie, il n'y a pas beaucoup de sécurité dans les foyers. Ce n'est pas comme ici. En Italie, il y a beaucoup d'Égyptiens, comme moi, mineurs, qui arrivent d'Égypte. Et il y a beaucoup d'éducateurs d'Égypte. Ils parlent avec les Égyptiens, beaucoup, mais pas avec les Tunisiens et les Marocains. (...) Au commissariat à Antibes, j'ai eu peur un peu, car je ne savais pas dans quelle place j'allais aller. Quand je suis arrivé, ici, j'ai vu qu'il y avait beaucoup de choses différentes avec l'Italie. J'ai vu par exemple N., l'éducateur, il est intéressé par les dossiers des autres. Et il y a aussi beaucoup d'éducateurs comme ça. En Italie, ils ne marchent pas beaucoup les dossiers. Ils parlent avec toi une fois par deux semaines. Ici, quand moi je suis venu, par une semaine ou deux semaines, j'ai fait le passeport. N. il a pris moi pour faire des photos pour le passeport. » (EJ1-PV)

Mais au-delà des comparaisons avec l'Italie, les données mettent en lumière, pour tous les jeunes, l'importance du positionnement des professionnels, le fait qu'ils manifestent un intérêt à leur égard :



« Avec N. ici, j'ai senti la position d'un grand frère qui m'a rassuré, qui m'a conseillé. Du coup, j'ai compris qu'il fallait que je fasse confiance. » (EJ2-PV)

Sans surprise, compte tenu l'étendue possible des représentations négatives voire stéréotypées des professionnels, la perception de cet intérêt pourrait ne pas aller de soi. Elle semble inégale, tant certains prénoms de professionnels reviennent avec récurrence dans les propos des jeunes. D'ailleurs, l'intérêt de ces quelques professionnels pour les jeunes tunisiens pourrait avoir des effets au sein des équipes en favorisant l'intérêt de professionnels qui n'était pas forcément spontané :



« Les premiers jours, mon cœur il avait plein de choses. Toujours les éducateurs ils me voient pleurer. N., l'éducateur, c'est le meilleur. Il me voyait, je restais dans ma chambre. Il m'a dit "viens, tu vas me raconter tout qu'est-ce qu'il se passe". Je lui ai parlé. Je lui ai raconté mon histoire. Il m'a dit "t'inquiètes, je vais t'aider". Après, tous les éducateurs ils commencent de s'approcher à moi. Après, tous ils sont mes amis. Au début, il y avait que N. qui me parlait. » (J3-FIG)

Pour conclure, de manière transversale, chez tous les jeunes mobilisés, c'est la notion de gentillesse des professionnels à leur égard qui semble être un facteur d'influence clé sur leurs premières perceptions :



« N., il est gentil avec nous. » (J3-PV)



« Et après, j'ai trouvé un deuxième amour ici, la directrice. C'est ma mère. Toujours, même quand elle me trouve avec les Tunisiens qui font des bêtises, elle me dit "viens, ne fais pas ça". Elle était bien avec moi, mais elle est bien même avec les grands voleurs qui sont là-bas. Elle prend le jeune comme son enfant. Quand elle te parle, elle commence premièrement à crier. Elle te parle comme ça, mais elle, après, elle te dit des mots comme ça et toi tu dis "Ok maman". Elle te dit "moi je suis comme ta maman, je ne veux que ton bonheur et tout". Elle parle un peu en arabe. Elle est très gentille. D'ailleurs, les Africains, ils ne disent pas Mme A... Ils disent "maman". » (J3-FIG)

2.3. Les obstacles à la rencontre

Les obstacles à la rencontre paraissent nombreux entre des jeunes très sensibles et demandeurs alors qu'ils ne correspondent pas forcément «aux standards MNA» de professionnels pas toujours disponibles/disposés pour aller à leur rencontre.

Spontanément, au sein des dispositifs de protection de l'enfance, les MNA tunisiens pourraient avoir un statut différent des autres jeunes, occupant ainsi une position symbolique influant sur les comportements et les réactions des professionnels. Ce statut particulier pourrait donc attribuer aux jeunes Tunisiens un rôle, tel que l'entend l'anthropologue Ralph Linton :



(...) l'ensemble des modèles culturels associés à un statut donné. Il englobe par conséquent les attitudes, les valeurs et les comportements que la société assigne à une personne et à toutes les personnes qui occupent ce statut ; on peut même y ajouter le droit d'escompter, venant de personnes qui occupent d'autres statuts, certains comportements caractéristiques ». Le rôle d'un individu est donc l'ensemble des comportements que les autres attendent de lui en fonction de son statut.

(Dollo, Lambert, et Parayre 2020, p363)

Ainsi, statut et rôle attribués aux MNA tunisiens pourraient, en premier lieu, expliquer la tendance observée à une approche globalisante des jeunes par les professionnels et donc former un obstacle à la rencontre dans laquelle domine une méfiance réciproque.

45. Il est à souligner que des professionnels intervenant auprès de mineurs tunisiens tentant une traversée irrégulière depuis un grand port tunisien ont également qualifié les jeunes de méfiants à leur égard.

46. À ce stade de la collecte de données, les jeunes n'avaient pas encore tous établi de liens de confiance avec l'équipe de recherche.

2.3.1. MÉFIANCE RÉCIPROQUE

Qu'il s'agisse d'une cause et/ou d'une conséquence, la méfiance des jeunes à l'égard des professionnels à leur arrivée⁴⁵ n'est certainement pas sans effets sur celle des professionnels :



« Oui, il y a des jeunes qui viennent de Tunisie et qui ne font pas confiance aux éducateurs. Quand tu viens de Tunisie. Tu trouves un éducateur qui te dis, vas-y moi je t'aide. Je te fais comme ça. Tu te dis, oui, il va m'aider, mais il ne faut pas que je lui dise tous les trucs que j'ai... T'as capté? Si moi je lui dis tous mes trucs, il va dire à son chef et son chef il va dire à la police. T'as capté? (...) Tu sais, les Tunisiens, si tu leur parles de la police, ça veut dire que tu vas rentrer au bled. T'as capté? Et toi quand tu penses au voyage que tu as fait, à comment ça se passe en France et en Italie, tu ne donnes pas ta confiance. N'importe quelle personne. C'est sûr, ça. Tu ne donnes pas ta confiance. Tu te dis "je ne rentre pas au bled" donc je dis aucun truc. » (J4-FIG)

Une méfiance qui peut d'ailleurs être renforcée par celle de professionnels lorsqu'ils doutent par exemple de la réalité des motifs migratoires des jeunes tunisiens. En effet, alors que les facteurs qui agissent dans le projet migratoire des jeunes sont multiples, il est très fréquent qu'ils expliquent leur migration par des problèmes de famille.

Réunis en atelier⁴⁶ et interrogés à ce propos au début de la phase de collecte de données, les jeunes ont majoritairement confirmé que les problèmes de familles étaient le principal facteur explicatif de la migration des jeunes tunisiens. Toutefois, un participant a «jeté un pavé dans la marre», en s'inscrivant en faux. Son positionnement a d'ailleurs été générateur d'un malaise certain au sein du groupe, faisant dire à ce jeune « Vous avez vu ce que ça fait la vérité ? » (J5-FIG).

Ce n'est qu'ultérieurement, dans le cadre d'un

entretien individuel, que ce jeune précisera son propos en revenant sur ce qu'il considère comme une tendance inefficace, bien que généralisée à la dissimulation :



« Il y a des choses qui se disent avant de partir des fois. Je suis passé par ces étapes-là, ces trucs-là. Le problème c'est qu'ils pensent que quand on dit ça aux éduc's ils vont s'occuper de nous plus. C'est ça le problème, ils pensent à ça. Mais ce n'est pas vrai. Il y a même les familles qui disent ça. Mais les familles elles ne savent pas. C'est ça le problème. Si elles savaient, elles sauraient aussi que les éduc's, ils ne vont pas s'occuper plus de nous. Mais le problème, c'est qu'ils ne savent pas. C'est pour ça qu'ils disent ça. Ben moi, je ne vais pas mentir. Mes parents, ils m'ont dit ça. Et après quand je suis arrivé ici. Avant de faire mon entretien d'évaluation. J'ai passé presque un mois. J'ai posé des questions. Il y avait un éducateur qui était tunisien. Je lui ai posé des questions. Il m'a dit "non pas du tout. Ce n'est pas vrai, ça ne va rien changer". La cheffe aussi était une Tunisienne et j'ai parlé avec elle. Elle aussi m'a dit non, ça ne va rien changer. J'ai parlé avec eux et je n'ai pas dit ça. Parce que je savais que si je mentais, je n'allais pas me sentir à l'aise. » (J5-FIG)

Des dissimulations potentiellement génératrices de méfiance réciproque ont également pu s'observer concernant la présence de membre de la famille des jeunes sur le territoire français. Des éléments relevés dans un compte rendu d'entretien d'évaluation de la minorité et de l'isolement peuvent d'ailleurs en témoigner. En effet, le jeune y déclare avoir un frère en France tout en indiquant ne pas savoir ce qu'il fait et ne pas connaître son adresse. Le professionnel en charge de l'évaluation relève en cela que le ton du jeune a changé lorsque la question de son frère a été abordée (« *bafouille et se montre moins coopérant* »). Est par ailleurs mentionné que

le jeune a été imprécis concernant son arrivée en France, ce qui invite l'évaluateur à mentionner que « *il se peut qu'il ait été hébergé par son frère* ». De ce fait, et bien qu'il s'agisse d'une erreur sur le plan juridique, le professionnel a coché la case « non » de la rubrique isolement en mentionnant que « (...) *la présence de son frère majeur, vivant en France en situation régulière remet en cause la question de son isolement en France* ».

Crainte d'un refus de prise en charge par l'ASE, crainte que les services sociaux s'immiscent dans la famille (dont certains membres peuvent être en situation irrégulière), crainte de se voir imposer un rôle non désiré à l'égard d'un frère, d'un cousin ou d'un neveu... sont quelques hypothèses qui pourraient expliquer ces dissimulations. Pourtant, elles peuvent avoir des conséquences et hypothéquer la bonne évolution de certains jeunes puisqu'ils encourent le risque d'une réorientation nationale dans un autre département. Le cas échéant, ces jeunes peuvent être coupés de leurs attaches familiales. En cela, il convient de noter que certains départements ont considérablement amélioré leurs pratiques sur ce point. À l'instar du département des Alpes-Maritimes⁴⁷, ils remplissent beaucoup mieux leurs obligations de sauvegarde des droits de l'enfant en posant systématiquement la question aux jeunes lors de leur entretien d'évaluation et en leur expliquant que la présence de membres de leur famille sur le territoire n'empêchera pas leur prise en charge par l'ASE.

Ces dissimulations ne sont pourtant pas l'apanage des jeunes tunisiens. Toutefois, elles ne semblent pas éveiller la même chose, produire les mêmes a priori ou générer les mêmes suspicions chez des professionnels qui, comme expliqué précédemment, peuvent peiner à identifier les besoins des MNA tunisiens et/ou manquer de moyens pour y satisfaire. Dans des situations un peu radicales/extrêmes, les jeunes peuvent même être suspectés de vouloir profiter du système :



« On pourrait même être, dans une projection, se dire que certains viennent pour profiter d'un système »

⁴⁷. Pratique confirmée par les jeunes lors des différentes phases de collecte de données.

uniquement. Alors c'est méchant en fait, mais ça donne cette impression-là. C'est-à-dire que les gamins ils arrivent ici. Ils savent qu'ils vont avoir de l'argent, que c'est le Département qui donne de l'argent et que de toute façon, ce n'est jamais assez. Qu'ils ne veulent pas travailler. Qu'ils n'ont pas forcément d'envies. Donc c'est un peu cette impression que ça peut donner de vouloir profiter du système français. » (P1-FR)

2.3.2. SE MONTRER DIGNE D'INTÉRÊT

À l'évidence, « la scène de la rencontre » peut être très encombrée. Dès lors, chaque manière d'être des jeunes ne produira pas les mêmes effets chez les professionnels. Lorsqu'elles sont à l'œuvre, les représentations parfois stéréotypées des professionnels, la méfiance, voire la suspicion, pourront ainsi être renforcées ou, a contrario, amoindries par les agissements des jeunes.

Mais un amoindrissement des effets des représentations pourra nécessiter que les jeunes puissent compter sur leur capital, c'est-à-dire les « (...) ressources utilisables et mobilisables par un individu du fait de sa position dans l'espace social » (Dollo, Lambert, et Parayre 2020, p39). Pour les MNA tunisiens, les données montrent qu'il s'agit d'une forme bien particulière de capital qui semble le plus opérant : le capital sympathie.

En effet, ce capital pourrait susciter/renforcer un intérêt des professionnels à l'instar de la situation d'un jeune précédemment cité qui pleurait beaucoup dans sa chambre à son arrivée dans un foyer. Mais les propos du jeune montrent aussi que la sympathie à son endroit a pu se renforcer avec le temps, certainement du fait de son engagement dans la médiation de problèmes internes au sein du foyer :



« Tout le monde m'aime là-bas. Il y avait beaucoup de problèmes entre les Africains et les Tunisiens là-bas. Mais moi je leur parle normal. On reste ensemble. (...) Parce que y'avait beaucoup de problèmes. Y'avait du racisme. Même les Africains ils ne sont pas toujours gentils. Il y avait des gens méchants aussi. Même les Tunisiens ils ne sont pas bien aussi. (...) Moi je parle avec tout le monde. J'essaie de régler les problèmes. Les éducateurs ils disaient même que je pourrais devenir éducateur ! » (J3-FIG)

Les propos d'un autre jeune permettent de postuler qu'il a pu bénéficier de la sympathie des professionnels du simple fait de son très jeune âge (13 ans), alors qu'il était mis à

l'abri dans un foyer accueillant uniquement des jeunes de 16-18 ans. Il semblait y occuper une place d'exception de « petit », permettant peut-être aux professionnels de rompre avec la routine de l'accompagnement de grands adolescents et les gratifiant même peut-être dans leur rôle de protection du fait de sa supposée vulnérabilité.

Un « bon comportement » semble également permettre aux jeunes d'activer leur capital sympathie vis-à-vis des professionnels :



« Comme j'étais calme et tranquille au foyer, les éducateurs, ils se sont tout de suite occupés de moi. » (EJ2-PV)

L'implication des jeunes dans leur projet n'est pas non plus indifférente :



« Moi, je savais que si je voulais atteindre mon objectif, il fallait que je me bouge. Mais il y a des petits, comme ça, des 13 ans. Ils ne comprennent rien. Y'a des gens qui ne leur parlaient plus. Mais moi je ne peux pas voir un petit comme ça, qui fait des conneries et je ne lui parle plus. Moi je lui parle et après il me comprend. » (J3-FIG)

Bien que beaucoup plus aléatoires, ceux qui ne peuvent compter ni sur leur âge, ni sur leur comportement, ni sur leur implication dans un projet d'insertion pourront peut-être compter sur la perception de leur vulnérabilité, a fortiori s'il s'agit d'une maladie. Le cas échéant, ces effets pourront d'ailleurs s'observer tant chez les professionnels que chez les autres jeunes accueillis :



« Et puis y'avait des gens malades. Il s'appelle M. Il a beaucoup de... Il part au psychiatre. Il est malade. Il fume le shit lui. Mais il a un bon cœur. Mais parce qu'il est malade dans sa tête, n'importe quoi il le trouve sur la table, il le vole. Lui, il avait beaucoup de problèmes avec les Africains, mais tous, ils l'aiment. Ils l'appelaient « Alibaba » parce qu'il est voleur. La directrice elle l'aime comme son fils parce qu'il est malade. Il est venu petit ici. Il a dormi dehors. Il a fait les risques. Il a volé des scooters. Mais quand il commence à pleurer, tu vois un petit bébé. Il est fragile. Tu lui dis viens avec moi, il vient avec toi. »

(J3-FIG)

Mais contrairement aux jeunes d'autres pays de provenance, les MNA tunisiens ne paraissent pas pouvoir spontanément bénéficier d'une empathie a priori de pro-

professionnels les supposant avoir été exposés à de multiples traumatismes pendant leur parcours migratoire. Ils pourraient ainsi être appréhendés de manière moins « méritoire » que d'autres. Les éventuelles difficultés qu'ils pourraient rencontrer et/ou poser, en lien avec une consommation de cannabis par exemple, pourraient être moins facilement mise au crédit d'une symptomatologie post-traumatique pour eux que pour d'autres.

Pour conclure, il semble qu'avec les MNA tunisiens, les choses n'aillent pas de soi, comme cela s'avère le plus souvent le cas avec les jeunes d'autres nationalités. En effet, la logique paraît inversée. Là où les jeunes subsahariens, par exemple, semblent d'emblée crédités d'une confiance, c'est la méfiance initiale des professionnels qui domine avec les jeunes tunisiens. Ceux-ci doivent donc « faire leurs preuves », susciter l'intérêt et la sympathie, dans un contexte qui ne leur est pas des plus favorable. En effet, l'accompagnement médico-psychosocial qui leur est proposé peut parfois sembler défensif.

Pour illustrer ce phénomène, il peut être intéressant de présenter une expérimentation d'adaptation des modalités d'accueil et d'accompagnement des MNA tunisiens par l'équipe associée à la conduite de cette étude : l'hébergement de jeunes tunisiens au sein des mêmes appartements partagés⁴⁸.

Auparavant, alors que plusieurs jeunes avaient pu en faire la demande, l'équipe était plutôt réservée. Apparaissaient notamment des doutes et des questionnements sur de possibles effets de renforcement de logiques communautaires, d'entraînement des uns et des autres dans des conduites antisociales et/ou transgressives...

Ce sont certainement les apports de l'expérience d'homologues néerlandais (avec des MNA de toutes nationalités) qui ont permis à cette équipe de franchir une première étape vers le dépassement de ses réticences⁴⁹. En effet, les Néerlandais n'ont pas du tout le même rapport à l'intégration et à l'inclusion sociale des MNA. Ils postulent que l'épanouissement et le ressourcement communautaire

des jeunes sont générateurs de la sécurité interne nécessaire pour s'ouvrir à la différence extracommunautaire.

Mais, au-delà, c'est le démarrage de la présente étude qui a permis de franchir une étape décisive et de passer à la mise en œuvre concrète du projet. Il devenait dès lors possible de traduire, dans la réalité, l'émergence d'une volonté d'opérer, concrètement et sans délai, un virage dans les pratiques professionnelles en se centrant davantage sur l'identification et la prise en compte des besoins des MNA tunisiens, plutôt que sur les difficultés qu'ils peuvent ou pourraient poser dans l'accompagnement. L'équipe souhaitait s'engager dans une démarche volontariste/confiante qui envisage l'accompagnement des jeunes tunisiens de manière non défensive et résolument tournée vers des perspectives renouvelées d'alliances aidants/aidés.

Cette initiative témoigne des effets de transformation des pratiques professionnelles que produisent souvent les démarches de recherche-action. Plus précisément, il est quasi certain que l'engagement de l'équipe dans cette étude n'est pas étranger au fait d'avoir pu opérer un renversement assez radical du rapport des professionnels aux MNA tunisiens. Ces jeunes sont très rapidement devenus beaucoup plus désirables, intéressants, légitimes, attachants, drôles, adolescents... Ils ont très vite bénéficié d'un a priori positif sans nécessité de devoir mobiliser leur capital plus que d'autres pour être dignes de l'intérêt des professionnels⁵⁰. D'ailleurs, des changements assez frappants ont été observés dans la posture des jeunes lorsqu'ils se présentaient dans les locaux du service.

48. Les jeunes étaient auparavant accueillis indifféremment dans des appartements avec des jeunes d'autres nationalités.

49. Cette équipe a été partie prenante pendant deux ans du projet d'un consortium européen (Pays-Bas, Italie, Suède, France) dédié au renforcement des capacités et à l'amélioration des conditions d'accueil et d'accès au droit des MNA hébergés en appartement de vie indépendante supervisée.

50. Il est d'ailleurs à souligner qu'à l'heure où la démarche de recherche-action s'achève, il y a eu de nombreux changements de professionnels au sein de l'équipe. Bien qu'elle opère a minima, la transmission du changement de cap souhaité à l'égard des jeunes tunisiens n'est pas évidente et se heurte au retour des obstacles à la rencontre.

3. Les besoins des MNA tunisiens

Les besoins des MNA tunisiens ont été évoqués à plusieurs reprises, leur difficulté d'identification et leur meilleure prise en compte par les professionnels relevant d'ailleurs des fondements de cette étude. Toutefois, avant de pouvoir relier les résultats de l'étude à celle des besoins des jeunes tunisiens, il convient de commencer par définir ce que peut recouvrir la notion de besoins en protection de l'enfance.

3.1. Les besoins des enfants et adolescents en protection de l'enfance

3.1.1. LES 4 NIVEAUX DE BESOINS

Pour entrer dans le sujet et avant de l'approfondir, il est intéressant de s'appuyer sur des travaux existants (Coron, 2021) qui croisent trois grilles principales d'identification et d'analyse des besoins des mineurs en protection de l'enfance :

1. La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE);
2. Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF);
3. La démarche française de consensus sur les besoins des enfants en protection de l'enfance.

Ce croisement rend possible la distinction entre quatre niveaux de besoins :

1. **Les besoins fondamentaux** : Liés au développement de tout mineur
2. **Les besoins spécifiques** : Liés aux situations/problématiques d'un groupe spécifique de mineurs
3. **Les besoins particuliers** : Liés aux situations/problématiques de sous-groupes particuliers, de mineurs : vulnérabilités, désavantages, handicaps...
4. **Les besoins individuels** : Liés aux situations/problématiques individuelles de chaque mineur

Ces quatre niveaux de besoins sont imbriqués. Les besoins spécifiques apportent des précisions aux besoins fondamentaux. Les besoins particuliers apportent des précisions aux besoins spécifiques. Enfin, les besoins individuels déclinent et personnalisent les trois premiers niveaux en les articulant aux capacités et aux difficultés de chaque mineur⁵¹.

La distinction de ces 4 niveaux de besoins pourra d'ailleurs satisfaire aux obligations légales et réglementaires des acteurs de la protection de l'enfance français à qui le législateur impose de s'appuyer sur la définition des besoins des mineurs pour élaborer leurs stratégies et process d'intervention. Ainsi, et bien que cela ne soit que très/trop rarement le cas, ces besoins pourront figurer de manière différenciée dans les différents projets obligatoires, comme mentionnés dans le tableau ci-après.

⁵¹. L'identification et la définition des besoins individuels pourront d'ailleurs mériter de s'envisager dans le cadre d'un dispositif d'évaluation et de détermination de l'Intérêt Supérieur de l'Enfant (Article 3-1 de la CIDE).

	Responsabilité/ Prérogative	CONTENU			
		Besoins fondamentaux	Besoins spécifiques	Besoins particuliers	Besoins individuels
Projet d'établissement/ service <i>Article L311-8 du CASF</i> ⁵²	Établissement ou service	X	X	X	
Projet Pour l'Enfant (PPE) <i>Article L223-1-1 du CASF</i>	ASE				X
Projet d'Accueil et d'Accompagnement ⁵³ <i>Article L311-3 du CASF</i>	Établissement ou service				X

3.1.2. IMPACT DE LA FOCAL D'OBSERVATION

La distinction entre les différents niveaux de besoins et la définition de ce que recouvrent ces besoins dépendra de la focale d'observation.

Par exemple, une MECS qui accueillerait des MNA et des adolescents français pourrait opter pour l'identification et la définition de besoins spécifiques des adolescents en MECS, les besoins des MNA devenant alors des besoins particuliers. A contrario, une MECS qui n'accueillerait que des MNA considérerait uniquement leurs besoins spécifiques. Elle définirait ensuite des besoins particuliers pour certains sous-groupes de jeunes :

- ✓ MNA filles
- ✓ MNA LGBTQIA+
- ✓ MNA enfants
- ✓ MNA préadolescents
- ✓ MNA de plus de 17 ans
- ✓ MNA en situation de handicap
- ✓ MNA souffrant de maladies chroniques
- ✓ MNA ne pouvant prétendre à une régularisation de leur séjour à majorité
- ✓ MNA dépendants aux drogues et aux toxiques
- ✓ MNA présumés victimes de TEH
- ✓ ...

Pareillement, la définition des besoins variera selon les modalités d'accueil et d'accompagnement des MNA. Qu'il s'agisse de besoins spécifiques ou de besoins particuliers, des variations pourront s'observer entre les

besoins tels qu'ils s'expriment dans une MECS, dans un service d'hébergement en semi-autonomie, dans une famille d'accueil...

3.2. Comment identifier et analyser les besoins en protection de l'enfance ?

3.2.1. UTILISER UNE MATRICE DES BESOINS

Il peut toutefois s'avérer délicat de se repérer dans l'identification de ce que recouvrent ces différents niveaux de besoins. Pour cela, également élaborée dans le cadre des travaux précédemment cités (Coron, 2021), la matrice des besoins présentée ci-après peut s'avérer utile.

Besoins de sauvegarde de la santé

- Alimentation (régulière, suffisante et équilibrée)
- Temps de sommeil et de repos (réguliers et suffisants)
- Hygiène corporelle
- Hygiène vestimentaire
- Soins médicaux
- Soins psychiques
- Éducation à la santé

Besoins de protection contre toutes formes de violences

- Violences physiques
- Violences sexuelles

⁵². Code de l'Action Sociale et des Familles

⁵³. Souvent appelé Projet Personnalisé/Projet Individualisé d'Accompagnement (Instituts Médico-Educatifs) ou Projet Personnalisé d'Accompagnement (Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques) [Article D312-10-3 du CASF]

- Violences émotionnelles/psychologiques
- Violences sociales
- Violences économiques

💡 Besoins de protection contre toutes formes d'exploitation

- Exploitation sexuelle
- Exploitation économique
- Exploitation criminelle

💡 Besoins de relations sociales

- Relations familiales
- Relations amicales
- Relations affectives

💡 Besoins d'éducation

- Repères et limites
- Accès progressif à l'autonomie

💡 Besoins d'occupations et de loisirs

- Activités sportives, artistiques et culturelles
- Temps libre

💡 Besoins de scolarisation/formation/emploi

- Définir un projet de scolarité/formation/emploi
- Conduire un projet de scolarité/formation/emploi

💡 Besoins d'identité

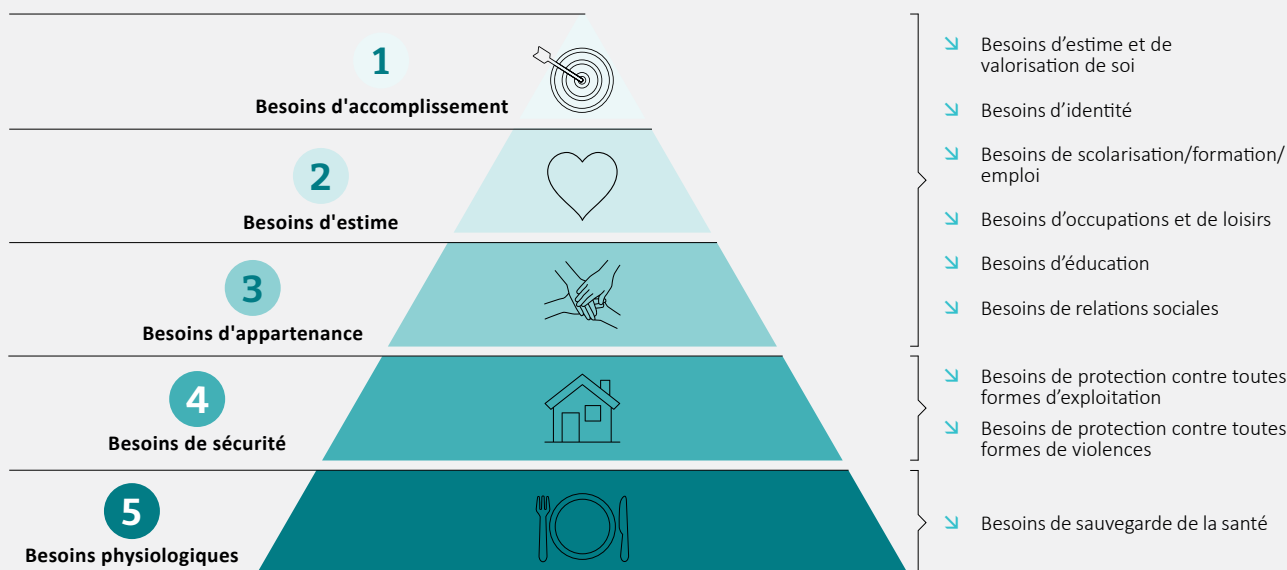
- Identité administrative (état civil, documents d'identité, titre de séjour...)
- Identité culturelle (origines ethniques, croyances religieuses, pratiques culturelles et linguistiques)
- Identité personnelle (traits de personnalité, identité de genre, attirances sexuelles et émotionnelles, valeurs, croyances, affiliations, aspirations)
- Identité expérientielle (parcours de vie, événements marquants)

💡 Besoins d'estime et de valorisation de soi

- Bénéficier d'une image positive
- Être respecté dans son intimité, son intégrité et sa dignité
- Pouvoir comprendre, s'exprimer, être écouté et compris
- Être informé, consulté et associé aux décisions qui le concernent

Ces différents besoins forment peu ou prou les composantes des 5 dimensions des besoins que propose la célèbre pyramide de Maslow. Toutefois, certains besoins de la matrice peuvent correspondre à plusieurs dimensions de la pyramide, les dimensions 3, 2 et 1 en particulier.

Correspondances avec la matrice des besoins



La pyramide des besoins de Maslow

Au-delà, il sera également très intéressant et important de remarquer qu'un besoin s'exprime toujours en rapport à un risque, comme :

**> Les besoins de sauvegarde de la santé/
Les risques d'altération de la santé**

C'est donc en procédant à une identification et une analyse conjointe des besoins et des risques qu'il sera possible de mieux comprendre et définir les besoins des enfants et des jeunes dans différents contextes d'intervention en protection de l'enfance.

3.2.2. CROISER LES EXPERTISES

Il convient de relever qu'à l'exception des besoins individuels, les données empiriques de cette étude⁵⁴ montrent que les mineurs (et le cas échéant leurs familles) ne sont que trop rarement pleinement associés à la définition de leurs besoins spécifiques et particuliers. Ils sont pourtant une source précieuse de savoir/connaissance dont il convient de ne pas se priver.

Partant de ce postulat, pour renforcer l'efficacité de l'intervention médico-psychosociale, il faudra alors s'appuyer sur la matrice en croisant trois niveaux d'expertise pour identifier et analyser les besoins et les risques :

1. L'expertise des mineurs

Pourra être mobilisée par l'organisation de focus groups, d'ateliers d'experts, d'entretiens individuels... L'expression des jeunes peut y être favorisée⁵⁵ par l'utilisation de différents outils de médiation (inducteurs de parole) : études de cas, situations, photolangage, ateliers de création artistique...

2. L'expertise des professionnels

Pourra être mobilisée par des temps de réunion à thèmes et d'ateliers de travail associant des professionnels homologues externes à l'établissement/service.

3. L'expertise « experte »

Pourra être mobilisée par une revue de littérature scientifique et technique⁵⁶, mais également par des auditions ciblées d'experts.

3.2.3. EXEMPLE : L'ACCÈS PROGRESSIF À L'AUTONOMIE DES MNA

En guise de dernière étape, pour continuer à poser les bases d'une meilleure compréhension des liens entre les résultats de cette étude et les besoins des MNA tunisiens, il peut être utile d'observer un exemple concret traduisant ce que pourrait être l'identification et la définition de besoins spécifiques et particuliers pour les MNA dans un établissement ou service de protection de l'enfance.

C'est le besoin spécifique d'accès progressif à l'autonomie de la matrice qui a été choisi pour l'exemple. Il s'agit d'un besoin spécifique premier qui a été complété par des besoins seconds : (1) définir un projet de scolarité/formation; (2) conduire un projet de scolarité/formation. En effet, une utilisation optimale et optimisée de la matrice implique souvent de choisir un besoin premier puis de le compléter autant que nécessaire avec un ou des besoins seconds⁵⁷.

Pour les besoins particuliers, ce sont les besoins des MNA de plus de 17 ans et les besoins des MNA ne pouvant prétendre à une régularisation de leur séjour à majorité qui ont été choisis.

Le tableau de synthèse ci-après intègre bien sûr les trois niveaux d'expertise nécessaires à l'identification et la définition des besoins en protection de l'enfance (jeunes, professionnels, experts).

⁵⁴. Et de beaucoup d'autres études de même nature conduites par l'auteur dans différents contextes.

⁵⁵. Le « Guide pour favoriser l'expression de l'enfant en protection de l'enfance » (ALC, 2023) peut être utilement consulté.

⁵⁶. Pour identifier les besoins des MNA, il convient de s'appuyer de manière réglementaire sur les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) et de les compléter par les apports des conférences de consensus et lignes directrices propres au secteur, notamment la documentation produite sur le plan international : Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (UNHCR); UNICEF; Conseil de l'Europe (CoE); Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO); Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA).

⁵⁷. Qui vient ou viennent immédiatement après le besoin premier pour le compléter. Il s'agit bien de besoin(s) second(s) et non pas de besoins secondaire(s).

BESOIN PREMIER

ACCÈS PROGRESSIF À L'AUTONOMIE

Besoin spécifique

Tous les MNA

L'accès progressif à l'autonomie sera envisagé ici en tant que besoin de pouvoir quitter un dispositif de protection de l'enfance une fois la majorité atteinte, a fortiori dans les départements qui ne proposent pas, ou de manière aléatoire, une poursuite de l'accompagnement des jeunes à leur majorité. Quitter un dispositif de protection de l'enfance à majorité implique non seulement des ressources matérielles et financières, mais aussi des savoir-faire permettant d'accomplir de manière la plus autonome possible un ensemble de démarches et d'actes de la vie quotidienne. Ne pouvant que rarement, ou de manière aléatoire, compter sur une soutenance familiale, l'accès à l'autonomie des MNA doit être anticipé.

Au-delà, comme l'indique la Recommandation de Bonnes Pratiques de l'ANESM dédiée aux MNA, « (...) L'accession à la majorité et la perspective de la fin de l'accompagnement socio-éducatif sont susceptibles d'être génératrices de stress, d'inquiétude et d'incertitude pour les adolescents » (ANESM, 2017, p90). L'ANESM propose d'ailleurs une liste non exhaustive d'items pouvant servir de repères pour préparer l'accès à la majorité des jeunes.

Les jeunes ont donc besoin de pouvoir compter sur une évaluation précise de leurs compétences (acquises, à renforcer ou à acquérir) qui sera, le cas échéant, à décliner en plan d'action. Pour ce faire, le document « Des compétences pour l'autonomie des MNA » (ALC/Alia74, 2022) peut être un outil inspirant pour l'accompagnement des jeunes puisqu'il traduit en compétences tous les champs de la vie quotidienne. Pour le plus grand nombre de jeunes, l'accès à l'autonomie sera facilité, voire conditionné par l'anticipation des démarches nécessaires à la régularisation de leur séjour en France. La préparation à la régulation du séjour est d'ailleurs l'une des premières attentes des MNA dès leur entrée dans les dispositifs de protection. Même lorsqu'ils disposent de temps pour ce faire, il n'est pas rare que les jeunes fassent montre d'impatience voire d'incompréhension :



« Les éducateurs me disent toujours qu'il y a du temps pour faire les démarches pour mes papiers. Ils me disent de ne pas m'inquiéter. Mais moi, je m'inquiète. J'ai peur de manquer de temps et ça me chauffe la tête. J'aimerais que l'on s'en occupe plus vite, même s'ils disent que j'ai le temps » (ALC, 2022)

Besoin particulier

MNA de plus de 17 ans

Les jeunes qui intègrent les dispositifs de protection de l'enfance tardivement disposent de beaucoup moins de temps que les autres pour acquérir ou consolider les compétences et savoir-faire qui devront être mobilisés une fois sortis des dispositifs de protection de l'enfance. Les professionnels devront donc porter une attention particulière à l'évaluation rapide des besoins afin de pouvoir élaborer une stratégie concertée avec le jeune, stratégie qui devra parfois nécessiter d'émettre des priorités.

Besoin particulier

MNA ne pouvant prétendre à une régularisation de leur séjour à majorité

Sauf à ce qu'ils ne décident d'opter pour un retour volontaire dans leur pays d'origine, ces jeunes auront besoin d'une mobilisation particulière des professionnels pour investiguer de la manière la plus précise possible les ressources sur lesquelles ils pourraient compter dans leur environnement social, familial et amical. La connaissance et les compétences des jeunes liées aux dispositifs d'aide et de solidarité mériteront aussi d'être particulièrement développées.

BESOIN SECOND

DÉFINIR UN PROJET DE SCOLARITÉ/FORMATION/EMPLOI

Besoin spécifique

Tous les MNA

Au-delà des contraintes immédiates, celles qui seront liées à l'accession à la majorité devront être anticipées et intégrées aux besoins d'accompagnement des jeunes pour définir leur projet. Ils auront souvent besoin de pouvoir mettre en balance ces contraintes avec leurs envies, leurs attentes, leurs aspirations...

Besoin particulier

MNA de plus de 17 ans

Ces jeunes pourront avoir besoin d'être orientés vers des filières permettant de satisfaire rapidement aux critères liant leur projet à la régularisation. Le cas échéant, ils pourront avoir besoin de connaître, si elles existent, les perspectives ultérieures de réorientation ou de reconversion qui s'offriront à eux.

BESOIN SECOND

CONDUIRE UN PROJET DE SCOLARISATION/FORMATION/EMPLOI

Besoin spécifique

Tous les MNA

Au-delà des contraintes immédiates, celles qui seront liées à l'accession à la majorité devront être anticipées et intégrées aux besoins d'accompagnement des jeunes pour définir leur projet. Ils auront souvent besoin de pouvoir mettre en balance ces contraintes avec leurs envies, leurs attentes, leurs aspirations...

Besoin particulier

MNA de plus de 17 ans

Ces jeunes pourront avoir besoin d'être orientés vers des filières permettant de satisfaire rapidement aux critères liant leur projet à la régularisation. Le cas échéant, ils pourront avoir besoin de connaître, si elles existent, les perspectives ultérieures de réorientation ou de reconversion qui s'offriront à eux.

Le choix de prendre comme exemple le besoin spécifique d'accès progressif à l'autonomie (à majorité) ne relève pas du hasard. Il s'explique par l'identification assez consensuelle chez les acteurs de la protection de l'enfance, chez les experts, comme chez les MNA eux-mêmes, d'un besoin spécifique de première importance.

En effet, pour toutes les parties, l'accès à l'autonomie est intimement lié à la régularisation du séjour à majorité⁵⁸ grâce à une insertion dans l'emploi impliquant la définition et la conduite d'un projet de scolarité/formation (souvent sous la forme d'un apprentissage).

Beaucoup d'établissements et services d'accueil et d'accompagnement des MNA ont d'ailleurs structuré et/ou renforcé leur stratégie d'intervention en essayant parfois de sanctuariser ces besoins spécifiques. Les moyens fréquemment dédiés à l'emploi de juristes ou encore de professeurs de Français Langue Étrangère peuvent d'ailleurs témoigner de cette préoccupation des établissements et services.

Bien sûr, les MNA tunisiens n'échappent pas à la règle. Pour eux aussi, l'accès à l'autonomie est un besoin spécifique de première importance. Pourtant, les résultats de cette étude permettent d'identifier un phénomène assez singulier les concernant.

3.3. Les besoins particuliers des MNA tunisiens

3.3.1. BESOIN DE RELATIONS AFFECTIVES

Pour les MNA tunisiens apparaît le poids considérable du besoin de relations affectives avec les professionnels.

Ce besoin s'observe très régulièrement chez les MNA toutes nationalités confondues, mais les données collectées dans le cadre de cette étude montrent qu'il ne semble pas occuper la même place, ni avoir la même valeur pour les jeunes Tunisiens. C'est en cela qu'il appa-

raît nécessaire de postuler que, ce qui relève d'un besoin spécifique chez tous les MNA relève d'un besoin particulier pour les jeunes tunisiens.

Comme cela a déjà été évoqué précédemment (et illustré par plusieurs verbatims), les jeunes expriment le plus souvent ce besoin en parlant de la gentillesse des professionnels, voire en exprimant leur sensibilité au fait de se sentir aimés :



« Y'avait une autre aussi. La femme de ménage. C'était une vieille. Elle s'appelle J. À moi elle me disait toujours "Bonjour mon bébé". Oui, elle m'aime beaucoup, elle m'aime beaucoup. » (J3-FIG)

Certains jeunes peuvent exprimer ce besoin en faisant des parallèles entre les professionnels et leurs familles ou leurs amis :



« Au foyer, les éducateurs, c'est comme mes parents et mes amis, c'est comme mes frères. » (EJ1-PV)

Par ailleurs, même si 7 adolescents interviewés dans le cadre d'un *focus group* ont souligné l'importance de l'école, de l'apprentissage, du travail et de la maîtrise du Français, sollicités collectivement pour formuler des conseils aux éducateurs qui voudraient « mieux s'occuper d'eux », ils se sont unanimement accordés sur deux recommandations qu'ils ont formulées dans cet ordre :

1. « Être gentils »
2. « S'occuper du dossier »

Cela démontre que, pour les MNA tunisiens, la légitimité des professionnels paraît reposer, en premier lieu, sur la nature des relations qu'ils entretiennent avec eux. Pour la plupart des MNA, la relation avec les professionnels compte (besoin spécifique), mais elle n'apparaît pas comme étant aussi fondamentale (besoin particulier).

Pour interroger les raisons d'une telle différence, il est intéressant de mobiliser le concept psychanalytique de transfert qui, adapté par Joseph Rouzel au contexte du

⁵⁸. Sans omettre bien sûr l'importance de l'autonomie et des gains pécuniaires.

travail d'accompagnement médico-psychosocial, est considéré comme le moteur de l'efficacité des pratiques professionnelles :



[Pour Lacan], « Le transfert est de l'amour qui s'adresse au savoir ». De la même façon pourrait-on dire, mais dans un cadre autre que la cure, un enfant, un adolescent, un adulte, supposent à un éducateur un savoir sur soi, sur la vie, sur le monde. Ils lui prêtent ce savoir et c'est pourquoi, comme disent souvent les éducateurs, « ça accroche ».

(Rouzel, 2014, p18)

Autrement dit, ce concept traduit une demande d'aide des jeunes, demande qui s'adresse au savoir supposé de l'éducateur : supposé savoir élaborer et conduire un projet d'insertion socioprofessionnelle et de régularisation en France, supposé savoir se débrouiller des relations sociales et familiales, supposé savoir se comporter dans la vie sociale...

Comme cela s'avérerait être le cas en France il y a une quarantaine d'années encore, il suffisait d'avoir le titre d'éducateur pour que les jeunes (et les familles) supposent ce savoir à un professionnel. Les éducateurs bénéficiaient alors d'une autorité symbolique liée à leur fonction qui fondait leur légitimité.

Ce sont peut-être les ressorts de cette autorité symbolique liée à la fonction qui opèrent encore chez la plupart des MNA d'autres nationalités et qui fondent en premier lieu la légitimité des professionnels. Le cas échéant, pour ces jeunes, l'impact sur l'accompagnement médico-psychosocial de la nature des relations affectives existe/compte, mais il est second.

A contrario, chez les jeunes tunisiens, et même s'ils paraissent créditer le système français de protection d'une efficacité contrairement au système tunisien (voir supra), l'autorité symbolique des professionnels liée à leur fonction pourrait ne pas avoir la même force, en tout cas, ne pas être suffisante. Il conviendrait alors d'en passer par une phase relationnelle pour créditer les professionnels d'un savoir, pour les légitimer :



« Franchement, moi je sais comment les gens répondent. Je regarde les réactions des gens moi. Franchement, je regarde comment quelqu'un, ça se passe entre moi et lui, comment on parle. Comment il parle avec moi, avec politesse, avec

gentillesse. Franchement, mon éducatrice et tout le monde ici, ils me respectent, donc moi aussi je les respecte. » (J4-FIG)

Une légitimité à acquérir par les professionnels au moyen de la relation afin qu'elle offre des leviers dans l'accompagnement, comme en témoigne ci-après la synthèse d'échanges simultanés avec/entre deux jeunes mobilisés dans le cadre de cette étude.

Conjointement invités à exprimer des recommandations pour améliorer l'accompagnement médico-psychosocial des jeunes tunisiens dans les établissements et services de protection de l'enfance, le premier dira qu'il serait préférable qu'il y ait des éducatrices tunisiennes dans les foyers. Selon lui, des éducatrices tunisiennes pourraient se comporter avec les jeunes tunisiens comme s'ils étaient leurs enfants. Il fera d'ailleurs des gestes relevant l'importance de contacts physiques/corporels. Contrairement aux éducatrices non tunisiennes pour lesquelles cela prendrait plus de temps ou ne se ferait pas, des éducatrices tunisiennes pourraient faire ce qu'il y a, de son point de vue, de plus important :



« Il faut rentrer dans le cœur des mineurs. » (J4-FIG)

Ce n'est d'ailleurs qu'une fois les éducatrices « rentrées dans le cœur des mineurs » que le jeune estime qu'elles deviendront légitimes pour leur donner des conseils et même leur faire des reproches, les réprimander, voire les disputer :



« Après, elles pourront engueuler les mineurs lorsqu'ils font des bêtises de mineurs. » (J4-FIG)

Au départ, l'autre jeune paraissait confirmer en tous points les propos du premier. Pourtant, au fil de la conversation, il adoptera un point de vue un peu différent, indiquant que le fait de « rentrer dans le cœur des mineurs » n'est pas l'apanage d'éducatrices qui seraient tunisiennes. Selon lui, cela peut être le cas pour n'importe quelle éducatrice qui le souhaite, quelles que soient ses origines.

Un autre jeune dira d'ailleurs, en se basant sur son expérience, qu'il pourrait même s'avérer souhaitable que les professionnels ne soient pas tunisiens :



« Moi, je pense que si c'est un Français, c'est mieux. Parce que je suis passé par le contraire. Un Tunisien qui me regarde je ne sais pas moi comment dire... Et l'autre un Français qui me regarde bien, qui me regarde mieux que le Tunisien vous voyez. » (J5-FIG)

Finalement, Tunisiennes ou pas, éducatrices ou éducateurs, la légitimité des professionnels s'édifiera premièrement sur une base relationnelle, une relation affectivée. Toutefois, il ne suffira pas de témoigner de l'affection envers ces jeunes. En effet, il sera nécessaire que la relation soit affectivée, mais professionnalisée, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une relation éducative d'accompagnement :



La relation éducative va de fait être le lieu où s'élabore pour le sujet une certaine reconnaissance de soi. Ceci à condition que l'éducateur n'envahisse pas l'espace de la relation de ses propres fantasmes et représentations inconscientes, et ne cède pas aux avances d'amour et de haine, qu'il sache se déplacer, pour laisser l'espace de rencontre désencombré et ouvert. Ceci ne va pas sans un travail parallèle de l'éducateur sur soi, sur ce que provoque en lui la relation.

(Rouzel, 2014, p18)

Avec les jeunes tunisiens, le nécessaire désencombrement de l'espace relationnel pour lequel plaide Joseph Rouzel pourra notamment impliquer une mise au travail des représentations parfois négatives, voire stéréotypées des professionnels à l'égard de ces jeunes (voir supra). Il en sera de même quand certains jeunes tunisiens pourront paraître hostiles, défiants, qu'ils pourront adopter des conduites antisociales, qu'ils ne gratifieront pas assez voire pas du tout les professionnels dans leur fonction...

Pour conclure cette sous-partie, les résultats de la présente étude montrent que les adolescents tunisiens ne sont pas si différents des adolescents français accueillis dans les établissements et services de protection de l'enfance. Tous sont adolescents. Mais il y a une différence de taille cependant.

En effet, pour les adolescents français, tous les acteurs⁵⁹ de la protection de l'enfance s'accordent sur la nécessité de penser et de déployer les moyens nécessaires pour que

les établissements et services puissent leur proposer «un praticable de la rencontre». Cela implique de l'encadrement des professionnels, de la présence, de la disponibilité, des temps partagés dans la vie quotidienne et lors d'activités...

Or, cette réflexion et ce déploiement de moyens n'existent pas, plus ou trop peu pour les MNA. Les établissements et services d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement concentrent leurs (faibles) moyens sur des besoins qui, certes, comptent pour les MNA (besoin d'accès à l'autonomie par l'emploi et la régularisation du séjour), mais qui ne sont pas suffisants. Les jeunes tunisiens mettent en lumière ces faiblesses du dispositif français de protection des MNA. Les jeunes tunisiens réagissent là où d'autres subissent.

3.3.2. BESOIN DE PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION CRIMINELLE

Après avoir été exposés aux risques migratoires, tous les MNA, quelle que soit leur nationalité, sont exposés aux risques de l'exil. Pour les jeunes tunisiens, ces risques ont été abordés précédemment au prisme de leur prise en compte par les familles avant le départ de leur enfant de Tunisie. Il convient d'y revenir pour considérer désormais les risques auxquels les jeunes sont exposés une fois arrivés en France.

La dimension la plus prégnante de ces risques que l'étude a permis d'identifier est celle liée à l'exploitation des jeunes tunisiens dans le cadre de la contrainte à commettre des délits, leur exploitation par des réseaux de trafic de stupéfiants notamment. La protection des MNA tunisiens contre cette exploitation criminelle relève donc d'un besoin particulier.

Mais avant de rentrer dans le sujet, il est fondamental de rappeler qu'une grande vigilance s'avère nécessaire concernant un sujet aussi sensible. En effet, tout au long des développements à venir, il conviendra de pouvoir toujours faire une nette distinction entre déterminants sociaux et déterminismes sociaux :

⁵⁹. Des acteurs de première ligne aux autorités de tutelle et de tarification.



(...) les déterminants sociaux n'ont aucune valeur prédictive sur les individus, mais permettent cependant d'identifier des risques et des vulnérabilités du fait de facteurs qui président dans certains environnements. A contrario, parler de déterminismes sociaux renverrait à la croyance que tous les individus seraient obligatoirement affectés de la même manière par les facteurs des environnements au sein desquels ils évoluent.

(Coron, 2023)

Il sera donc ici uniquement question de déterminants sociaux qui peuvent affecter les MNA tunisiens. Il conviendra d'ailleurs d'indiquer que, même si presque tous les jeunes mobilisés dans le cadre de cette étude ont été exposés aux risques qui vont être décrits, la quasi-majorité est parvenue à s'en protéger. Seuls ou avec l'aide de professionnels, de patrons, de membres de la famille ou d'amis, la quasi-majorité est ou sera en situation de réussite :



« Maintenant que j'ai 18 ans, je veux être indépendant. Même quand j'étais au bled, j'étais comme ça. Avant d'avoir 18 ans, j'étais un peu stressé. Je me demandais si j'allais trouver un appartement. Je me suis mis la pression, car je ne voulais pas retourner chez mon oncle. Je me suis donc mis la pression. J'ai parlé avec mon patron, avec mes amis et tout. Mon patron, il m'aide beaucoup. Pour l'argent, pour les rendez-vous. Il me dit par exemple que je peux prendre les rendez-vous pour les appartements pendant le travail. Il m'a dit aussi que si je n'avais pas trouvé d'appart' à mes 18 ans, il m'aiderait, car il a plein d'amis et tout. Mon patron, c'est un Tunisien. En fait, il connaît ma maman. On habite dans la même ville. Dans les trucs comme ça, il ne me laisse pas. Il m'aide. En fait, il est sympa. (...) Il est avec moi comme si j'étais son fils.

D'ailleurs une fois il me l'a dit. Il a dit "j'ai le double de ton âge. Tu pourrais être mon fils". Il est venu ici comme moi, mais lui il avait 20 ans. Il a travaillé et après il a réussi à prendre les papiers. Il est resté 4 ans sans papiers. Il a beaucoup travaillé. Une fois il m'a dit "moi j'aime trop aider les gens comme vous". Il veut faire plaisir à des gens comme nous. Parce qu'une fois, il m'a dit : "même moi je suis passé par cette situation donc je sais. J'ai une entreprise maintenant, alors si je fais un contrat d'apprentissage et que j'aide, c'est bien". Avec mon patron, on travaille en famille. C'est vrai que l'on est comme une famille. » (J1-FIG)

Une situation de réussite dont certains voudront d'ailleurs faire profiter à d'autres :



« Pour le futur, quand j'aurais un travail, quand je serai plombier, je voudrais ouvrir un projet pour moi. Et je rentre des mineurs comme moi dans le passé pour l'apprentissage. »

(EJ1-PV)

3.3.2.1. Chiffres sur la délinquance des MNA

Un rapport d'information parlementaire de mars 2021 sur les problématiques de sécurité associées à la présence sur le territoire de MNA indique que « Les MNA délinquants représentent à peu près 10 % de l'ensemble des MNA (...) Majoritairement des jeunes hommes originaires du Maghreb [se distinguant] des autres MNA par des parcours migratoires chaotiques particulièrement traumatisants, puis par une vie d'errance une fois arrivés en France. Fréquemment victimes de réseaux de traite, ils sont délinquants et polytoxicomanes. Leur situation sanitaire est en général très dégradée et appelle à la plus grande vigilance. »⁶⁰ (AN, 2021)

Par ailleurs, le rapport d'activité 2019 de la MNMNA mentionne une augmentation de 50 % du nombre de MNA incarcérés alors que le rapport d'activité 2020 apporte des précisions sur les particularités de ces jeunes dont l'identification est souvent rendue difficile par l'utilisation d'alias : prévalence des infractions de vols simples ou aggravés et d'infractions à la

⁶⁰. Les chiffres présentés dans ce rapport d'information ont fait l'objet de multiples contestations d'acteurs de la société civile malgré la mention faite à plusieurs reprises dans le rapport des insuffisances des données statistiques disponibles sur le plan national.

législation sur les stupéfiants; problématiques multiples de santé dont polytoxicomanies; grande vulnérabilité aux réseaux de traite des êtres humains aux fins de contrainte à commettre des délits; recrudescence (14 % du total) des actes autoagressifs (automutilation, tentative de suicide, suicide...) signalés à l'administration centrale commis majoritairement lorsque les jeunes sont en détention (64 % soit 109/170 incidents).

Le rapport d'activité 2021 de la MNMNA poursuit l'analyse de cette catégorie de jeunes en apportant encore quelques nuances. En effet, les chiffres des déferrements qui sont en augmentation doivent considérer que ces jeunes peuvent être extrêmement mobiles sur le territoire français et européen, qu'ils utilisent souvent des alias et qu'ils peuvent donc être comptabilisés plusieurs fois dans différentes juridictions : « *Il serait alors plus juste de parler d'une augmentation de faits délictueux commis par des MNA plutôt que d'une augmentation objectivée de MNA impliqués dans des affaires pénales* » (MNMNA, 2021, p33).

Enfin, le rapport d'activité 2022 de la MNMNA indique qu'au 31/12/22, les MNA représentaient 1,9 % des jeunes pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ), soit 656 mineurs⁶¹. « *Malgré une baisse constatée depuis l'entrée en vigueur du code de justice pénal des mineurs (CJPM), le nombre de mineurs non accompagnés (MNA) déferés et incarcérés reste significatif* » (MNMNA, 2022, p43). En effet, les MNA représentaient 15,1 % des mineurs incarcérés en France au 31/12/22, contre 21,6 % au 31/12/21.

Mais au-delà de la relativité des chiffres (qui ne permettent pas notamment de connaître la proportion de jeunes tunisiens), la délinquance des MNA représente un sujet hautement poli-

tique, en témoignent les propos du Président de la République lors de sa conférence de presse du 12/06/2024, lequel « (...) a promis de "réduire l'immigration illégale" via la mise en œuvre des textes européens, mais aussi "la reprise en main par l'État et le meilleur contrôle de la question des mineurs non accompagnés", qui sont, selon lui, "un problème de sécurité". »⁶²

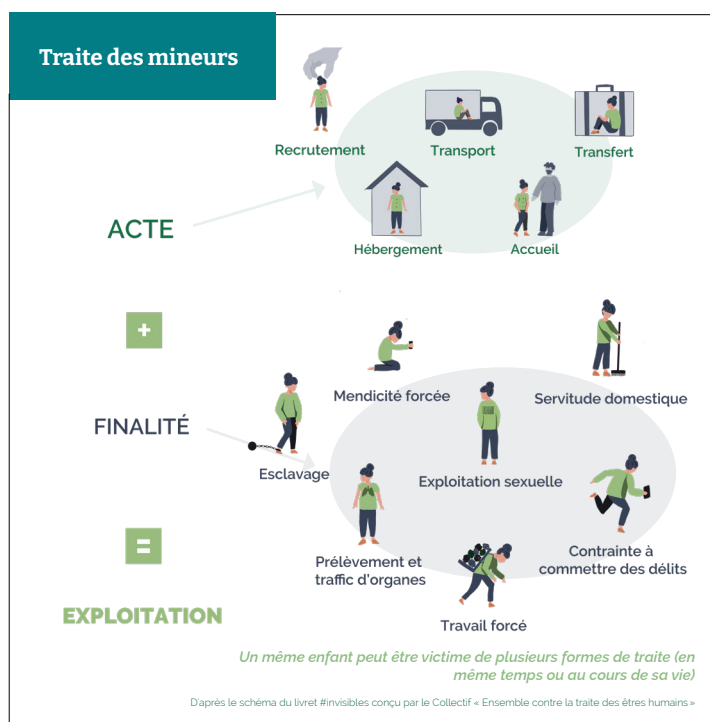
3.3.2.2. Vulnérabilité à la Traite des Êtres Humains aux fins de contrainte à commettre des délits

Parler de contrainte à commettre des délits consiste en réalité à parler d'une infraction de Traite des Êtres Humains (TEH) aux fins de contrainte à commettre des délits. La TEH est définie par l'article 225-4-1 du Code pénal dont le schéma ci-dessous (crédits ECPAT France) reprend les grands principes, étant à préciser que contrairement aux majeurs, lorsque la TEH concerne les mineurs, la caractérisation de l'infraction n'implique pas de démontrer de moyens de contrainte. La vulnérabilité liée à la minorité est suffisante.

La contrainte à commettre des délits s'observe fortement dans le cadre des activités de réseaux de trafic de stupéfiants. D'ailleurs, un article publié en mars 2024 dans le quotidien national « Le Figaro » évoque le phénomène de trafic de stupéfiants à Nice en le reliant aux MNA :

⁶¹. Sans permettre de distinguer ceux qui concernent les jeunes tunisiens, les chiffres de 2023 du Service Territorial Éducatif de Milieu Ouvert (STEMO) de la PJJ en charge des MNA dans les Alpes-Maritimes mentionnent 47 MNA faisant l'objet d'une mesure pénale sur un total de 838 jeunes suivis, soit 5,61 % des jeunes. Ces 47 MNA ont cependant tous été déferés (193 jeunes déferés au total). Les MNA représentent donc 24,35 % des déferrements.

⁶². https://www.lemonde.fr/politique/article/2024/06/12/ce-qu-il-faut-retenir-de-la-conference-de-presse-d-emmanuel-macron-sur-les-legislatives-anticipees_6239121_823448.html





Concernant le trafic de drogue, des variations selon les quartiers sont observées, mais un focus est fait sur celui des Moulins, dans l'ouest de Nice, où ce fléau est régulièrement évoqué. Sur les 603 placements en garde à vue l'an passé à la suite d'interpellations menées sur les différents « points de deal » de la zone, 72 % étaient des individus de nationalité étrangère, tunisienne pour la plupart, note encore le préfet Hugues Moutouh. Dans 38,12 % des cas, il s'agissait de mineurs non accompagnés⁶³.

Toutes les sources de cette étude ont confirmé un phénomène qui s'observe sur l'ensemble du territoire national. En effet, les MNA seraient « une main d'œuvre prisée » par les trafiquants⁶⁴ même s'ils ne sont pas les seuls concernés :



« C'est presque tous. Tous les gens qui vont être dans le shit là-bas [aux Moulins], c'est les mineurs. Ce n'est pas que des Tunisiens, des Algériens, des Marocains, des Français aussi. »

(J1-FIG)

Au-delà des atténuations de peines, du fait de leur minorité en cas d'interpellation, l'enrôlement des jeunes tunisiens serait moins risqué pour les trafiquants que celui de jeunes français. D'une part, l'absence de parents sur le territoire peut limiter les risques de rencontrer des problèmes avec les familles. D'autre part, l'isolement des MNA, le fait qu'ils ne soient pas implantés localement, qu'ils ne connaissent pas grand monde, pourrait également limiter les risques qu'ils dénoncent le réseau en cas d'interpellation. En effet, les MNA occupent le plus souvent des rôles subalternes dans l'organisation du trafic, éloignés des cadres des réseaux et régulièrement placés aux avant-postes sur les points de revente :



« Les majeurs qui restent, ils restent à l'intérieur, on ne les voit pas. » (J1-FIG)

Mais c'est également la rentabilité économique des MNA qui fait d'eux une « main d'œuvre prisée » par les trafiquants puisqu'à fonctions égales, ils sont souvent moins payés que les jeunes nationaux. Ils pourraient également plus facilement accepter de travailler pour les trafiquants aux heures les moins « prisées », parfois dans des conditions météo difficiles... Ils revêtent en quelque sorte tous les attributs classiques de la main d'œuvre immigrée :



La main d'œuvre étrangère a constitué en période de plein emploi un volant de main d'œuvre affecté à des emplois spécifiques délaissés par les autochtones, concentrés dans des secteurs et des emplois aux conditions de travail difficile. (...) La main d'œuvre étrangère joue alors un double rôle, elle permet aux entreprises d'adapter leurs besoins à l'évolution de l'ensemble de l'activité économique, mais aussi de freiner la hausse des coûts de production.

(Viprey, 1996, p405).

La rentabilité de certains jeunes pourrait même reposer sur des caractéristiques très individuelles. En effet, sans qu'il soit possible à ce stade de trianguler cette source d'information, l'hypothèse a été avancée du recrutement de certains MNA par les réseaux de trafiquants dès leur arrivée en Italie, sur l'île de Lampedusa en particulier. Des recruteurs y opéreraient pour le compte des trafiquants. Ils seraient alors à la recherche de jeunes disposant d'un « capital guerrier », c'est-à-dire des jeunes ayant acquis, grâce à des phénomènes de socialisation entre pairs, des codes, des attitudes, des comportements et des ressources relationnelles mobilisables dans les environnements violents (Sauvaget, 2006). Ces jeunes pourraient ainsi être particulièrement adaptés/compétents pour faire face aux menaces et évoluer dans des environnements dangereux, dangerosité dont témoigne l'extrait d'un article paru en mai 2024 dans le quotidien régional Le Dauphiné Libéré⁶⁵ :

⁶³. <https://www.lefigaro.fr/nice/a-nice-et-a-cannes-plus-de-la-moitie-des-actes-de-delinquance-sont-commis-par-des-etrangers-selon-le-prefet-20240305>

⁶⁴. À l'exception de quelques réseaux qui pourraient maintenir des fonctionnements plus « protectionnistes » en privilégiant toujours/encore le recours à une main d'œuvre locale.

⁶⁵. L'article ne dit rien des modalités de recrutement du jeune décédé.



Les jeunes migrants, chair à canon de la guerre des gangs - L'adolescent de 15 ans très grièvement blessé par balles jeudi soir [23/05/24] sur le point de deal de l'Alma [Grenoble] est un mineur isolé de nationalité tunisienne, inconnu de la justice. Le 9 mai, c'était un Algérien de 24 ans en situation irrégulière qui avait été criblé de balles dans le même quartier. Fournissant une main-d'œuvre bon marché et interchangeable, les petits soldats du trafic sont désormais les premières victimes de la guerre à laquelle se livrent les équipes rivales pour le contrôle du marché parallèle⁶⁶.

Il est certain que les réseaux de criminalité organisée dans le trafic de stupéfiants « tendent les bras » aux MNA tunisiens. D'ailleurs, plusieurs jeunes mobilisés dans le cadre de cette étude ont indiqué avoir fait l'objet de sollicitations :



« À Nice, il y a un garçon qui m'a dit, vient avec moi à la maison. Sors du foyer et travaille. C'est pas beaucoup, mais il y a. » (EJ1-PV)



« Franchement, [on m'a proposé de vendre du shit] une fois c'est tout. Tu sais, c'est qui qui propose ça ? Ce sont les Français qui proposent ça aux Tunisiens, aux mineurs. Ce sont les Français. Pour moi, franchement, je n'ai pas fait ça. Mais en général, j'ai vu une fois, comme ça, quand tu es dans la rue, que tu trouves un mineur tunisien et que tu fumes une cigarette avec ton copain. Tu viens et tu dis "Comment ça va ? Comment tu t'appelles ? Comment tu es venu là ? Comment ça se passe votre vie ?". Après tu parles : "Tu veux travailler ? Tu veux gagner un peu de l'argent ? Un peu de sous pour acheter des vêtements, pour vivre un peu ?" (...) Parce que nous on est pauvres. On est venus en France pour se lancer... Et quand tu peux avoir 600 € ou 700 € en 6 jours... On se dit "Oh, mais ça c'est trop". T'as capté ? » (J4-FIG)

Les modalités de sollicitation sont multiples puisqu'un même adolescent indiquera avoir reçu non seulement des propositions de « travail » via l'application Snapchat, mais également lors de sorties dans un café avec un « éducateur » du foyer où il séjournait :



« On était sortis avec un éducateur. (...) On était quatre. On est sortis aux Moulins pour boire du thé. Parce que là-bas, c'était un café tunisien. Ouais et en plus lui [l'éducateur] fume aussi du shit. Il fumait à côté de nous. C'était un Algérien. Mais là, c'est bon. Il ne travaille plus, [il a été renvoyé]. (...) Il travaillait presque chaque jour et chaque jour, il nous ramenait aux Moulins. On sortait avec lui. Moi, ça m'est arrivé deux fois là-bas aux Moulins. C'est des gens du café qui sont venus me proposer de vendre du shit. En fait, ce n'était pas des gens du café, c'était des gens qui étaient au café. La première fois c'était dans le café. Et la deuxième fois c'était des gens qui étaient presque à côté. » (J5-FIG)

Mais malgré l'intensité apparente de ce risque, rares sont les jeunes qui déclarent avoir fait l'objet d'une sensibilisation spécifique à ce sujet contrairement à l'un des jeunes mobilisés dans le cadre de cette étude :



« Y'avait mon frère, mon ami Z., les éducateurs, une évalutrice aussi qui m'ont dit "ici, il faut être toujours loin de ces choses". Parce qu'il y avait des risques. Il y avait des vendeurs de shit. Il y avait des places vers lesquelles il ne faut pas partir comme le quartier des Moulins par exemple. On te dit ça, car... Attends, comment on dit déjà ? Ah oui... "Quand il y a une forêt et que tu ne la connais pas. Si tu rentres dans la forêt, tu ne peux pas sortir". » (J3-FIG)

66. <https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2024/05/24/isere-grenoble-les-jeunes-migrants-chair-a-canon-de-la-guerre-des-gangs>

3.3.2.3. Facteurs aggravants de la vulnérabilité

Mais le risque de bascule des jeunes dans la criminalité organisée pourrait s'avérer encore plus élevé pour les jeunes qui se trouvent en situation de fragilité personnelle voire de désespoir. Des situations qui peuvent notamment survenir lorsque l'exil est difficile à supporter, a fortiori lorsque certains jeunes peuvent considérer que les objectifs de leur projet migratoire pourraient être compromis : absence de revenus suffisants pour envoyer de l'argent à un parent malade en Tunisie ; absence de perspectives de régularisation à majorité du fait d'une durée de séjour insuffisante en tant que mineur sur le territoire ; absence de perspectives de prolongation de leur hébergement à majorité via un contrat jeune majeur avec l'ASE⁶⁷ ...

La déception des jeunes face à la réalité de leur condition d'accueil et d'accompagnement et les opportunités réduites de scolarisation et d'insertion dans l'emploi peuvent également être un facteur fragilisant les jeunes. En effet, tous souhaitent assouvir un rêve de réussite, mais tous n'auront pas forcément, les plus jeunes notamment, les facultés nécessaires d'abnégation pour accepter de devoir revoir à la baisse leurs ambitions :



« J'ai de la chance, mais j'aurais bien aimé venir ici avant. J'aurais voulu pouvoir finir mon école et tout. J'aurais aimé être architecte ou faire du business, du commerce. Je le savais avant de partir que ça ne serait pas possible et qu'il faudrait que je travaille dans le bâtiment. »

(J1-FIG)

⁶⁷. Exemples non exhaustifs.

⁶⁸. Comme évoqué précédemment lorsqu'il a été question des jeunes tentant de manière autonome un franchissement irrégulier de frontière depuis les grands ports de Tunisie, les adolescents avec des antécédents prémigratoires de vie dans des environnements désocialisant seront encore plus vulnérables au risque d'exploitation lorsqu'ils se trouveront en situation de fragilité.

Bien souvent, les jeunes mobilisés dans le cadre de cette étude ont condamné fermement les agissements transgressifs de certains MNA tunisiens, même lorsque leurs agissements auraient pu s'apparenter à l'assouvissement de besoins de type survie. Ainsi, pour l'un d'entre eux, *« rien ne justifie de faire n'importe quoi »* (J5-FIG) alors que pour un autre, *« c'est à chacun de voir les conséquences, car chacun choisit son chemin »* (J3-FIG).

Mais, quelques-uns, suivant leur parcours et la situation dans laquelle ils se trouvent, pourraient être plus ambivalents :



« Il faut penser, frère, aux raisons qui ont fait que lui, il a fait comme ça. Pourquoi lui, il a fait comme ça ? Il a un problème lui. Oui, il n'a pas mangé un jour, deux jours. Il n'a pas d'argent pour trouver un appart' à louer. Il dort dans la rue. Il ne faut pas penser qu'on est là juste pour les bêtises. Nous, on trouve les bêtises là pour lancer notre vie. Moi je ne l'ai pas fait, mais il y a beaucoup de personnes que j'ai vues et qui ont travaillé dans le shit. Je les connais. Ils ont travaillé dans le shit. » (J4-FIG)

Ainsi, lorsque la pression des réseaux de criminalité à laquelle ils sont exposés coïncide avec une période de fragilité des adolescents, ceux-ci deviennent encore plus vulnérables aux risques d'exploitation aux fins de contrainte à commettre des délits.

En effet, les plus fragiles d'entre eux peuvent se trouver en situation d'abaissement de leurs contrôles sociaux internes, c'est-à-dire d'affaiblissement des mécanismes intrapsychiques individuels de régulation qu'ils ont pourtant intériorisés et qui les empêchent habituellement, comme tout un chacun, de dévier des normes sociales. Face à l'offre des réseaux de criminalité organisée, certains pourront ainsi en arriver à penser qu'ils n'ont plus rien à perdre, considérer qu'il s'agit d'un moindre mal, que la fin justifie les moyens⁶⁸ ...

De surcroît, comme le montrent les travaux de la sociologie de la déviance (Becker, 2023), les contrôles sociaux internes fonctionnent de pair avec les contrôles sociaux externes, c'est-à-dire les mécanismes et les moyens, formels et informels (lois, normes, règles, moyens, modalités...), dont une société dispose/se dote pour maintenir l'ordre et le lien social.

Certains jeunes tunisiens pourraient être particulièrement vulnérables à un affaiblissement des contrôles sociaux externes une fois en France. En effet, la plupart de ceux qui ont

été mobilisés dans le cadre de cette étude ont évoqué, d'une façon ou d'une autre, leur perception d'une certaine clémence de la justice française lorsqu'elle concerne les mineurs :



« Si le mineur à ce moment-là, il est dans la galère, il vit dans la merde, dans la pauvreté tout ça et ben directement il va accepter. Directement, sans réfléchir, il va accepter en se disant "c'est bon, je vais travailler". C'est quoi ça ? Je vais rentrer 24h dans la garde à vue si la police elle m'attrape et c'est bon ça va aller. Je m'en fous de demain. Il faut que je mange aujourd'hui. Il faut que je vive aujourd'hui. » (J4-FIG)



« Y'en a qui veulent l'argent, c'est tout. Ils n'ont pas peur de la police. Ils disent "je suis mineur. Tu peux tout faire". » (J3-FIG)

Une perception de risques judiciaires limités qui pourrait être renforcée lorsque certains jeunes identifient également des différences, en France et en Tunisie, dans le fonctionnement des forces de police :



« Comme avec la police par exemple. Ce n'est pas comme la France. Il n'y a pas beaucoup de respect là-bas et tout. » (J1-FIG)

Mais l'abaissement des contrôles sociaux externes pourra également s'expliquer par les différences entre les modèles d'éducation qui peuvent exister entre la France et la Tunisie. En effet, réunis en atelier au début de la phase de collecte de données nécessaires à cette étude, les jeunes ont évoqué le rôle de l'environnement en matière d'éducation, concernant la prise en compte des transgressions notamment :



« Quand tu es dans un petit village, et ben tu te caches pour fumer parce que tous les gens ils connaissent ton père, tes parents. » (J5-FIG)

À ce propos, les participants sont unanimes pour dire que si les parents savent que leur fils fume, « ils vont le tuer, le taper ». Ils ont ainsi abordé, non seulement une dimension communautaire de leurs modèles d'éducation de référence, mais aussi la place que peuvent y occuper les violences dites éducatives, même si tous n'ont pas le même avis quant à leur nécessité/efficacité :



« À mon avis, [il ne faut] pas frapper [et] parler gentiment. Parce que moi, quand mes parents ils m'ont fait comme ça, j'ai refumé. Parce qu'eux, ils

ne veulent pas et qu'ils m'ont frappé. J'ai fumé dans ma chambre. » (J5-FIG)



« Moi [si mon fils fait ça], je le frappe. Parce que je sais que si je lui parle gentiment, je sais qu'il va le faire encore. » (J8-FIG)



« Moi [si mon fils fait ça], je le frappe. » (J9-FIG)



« Moi [si mon fils fait ça], je le laisse. Chacun sa vie. » (J10-FIG)



« Moi [si mon fils fait ça], je ne lui donne pas de sous et je le frappe. » (J2-FIG)

En résumé, la vulnérabilité des MNA tunisiens au risque d'exploitation aux fins de contrainte à commettre des délits pourrait être renforcée par un abaissement simultané des contrôles sociaux internes et externes. Les jeunes peuvent ainsi se trouver en situation d'anomie (Dollo, 2020, p20), c'est-à-dire évoluer dans un contexte où les règles et les usages qui guident habituellement les comportements individuels et collectifs deviennent moins évidents, flous, voire contradictoires.

Aussi, au-delà des situations relevant de besoins de type survie, les aspirations individuelles (objectifs du projet migratoire) peuvent paraître comme désarrimées d'un système de limites et de contraintes connu et reconnu par le jeune et donc potentiellement accessibles par l'adoption de comportements déviants.

Les liens des professionnels, comme des jeunes avec leurs familles, apparaissent donc comme cruciaux pour mieux prévenir et protéger les jeunes de ce risque.

3.3.3. BESOIN DE RELATIONS FAMILIALES⁶⁹

3.3.3.1. Faiblesses du travail avec les familles des MNA

« *Le premier cercle de protection de l'enfant, c'est sa famille. La famille, c'est la première membrane de protection de l'enfant (...)* » indiquait le Secrétaire d'État chargé de l'enfance, Adrien Taquet, devant le Sénat le 14/12/2021 pour présenter la loi de réforme de la protection de l'enfance du 07/02/2022. Les mesures de protection judiciaires ou administratives mises en œuvre par l'Aide Sociale à l'Enfance relèvent d'ailleurs du troisième cercle de protection qui doit être activé après celui de l'entourage/environnement avec lequel l'enfant a noué des liens (deuxième cercle). Ainsi, la protection d'un enfant dans le cadre d'une mesure de placement ne doit intervenir qu'en cas de danger de l'enfant dans son premier cercle de protection (famille) et lorsque le second cercle (entourage/environnement) n'est pas suffisant ou adapté pour ce faire.

Dans pareil cas de figure, lorsqu'il y a placement, le travail avec les familles relève d'un enjeu central, au cœur des missions de l'ASE. Ce travail, dont les dispositions figurent de manière explicite ou transversale dans le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment, doit intégrer plusieurs dimensions :

- 🔍 L'évaluation approfondie de la situation familiale pour identifier les difficultés, les ressources et les besoins
- 🔍 L'accompagnement socio-éducatif personnalisé des parents pour développer leurs compétences à résoudre les problèmes rencontrés et accéder aux ressources nécessaires pour ce faire
- 🔍 La médiation des relations familiales pour favoriser un dialogue et une coopération nécessaire à l'éducation et à la protection de l'enfant

Ces obligations d'identification et de travail avec les familles des MNA sont d'ailleurs rappelées dans les Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de la Haute Autorité de Santé (HAS, ex ANESM)⁷⁰ « L'accompagnement des Mineurs Non

Accompagnés dits Mineurs Isolés Étrangers » (2017, p77-78).

Toutefois et malgré cette obligation, force est de constater qu'il est très rare que les établissements et services de protection de l'enfance engagent un travail avec les familles des MNA, les parents restés au pays en particulier. Les quelques contacts pris avec les parents surviennent surtout en cas de survenue de difficultés/problèmes dans l'accompagnement médico-psychosocial des jeunes, dans un contexte qui n'est donc pas des plus favorables.

Cette tendance s'observe pour les MNA de toutes nationalités. Mais, encore une fois, à l'instar des besoins relationnels particuliers qui ont été précédemment explicités, les jeunes tunisiens sont les révélateurs des faiblesses actuelles du dispositif français de protection des MNA concernant le travail avec les familles qui, pour eux, relève d'un besoin particulier.

Plusieurs raisons distinctes ou cumulatives sont principalement mises en avant par les professionnels pour expliquer cette absence de liens systématiques avec les familles :

- 🔍 Difficultés supposées d'interactions et d'intercompréhension du fait de la barrière de la langue
- 🔍 Difficultés que les liens avec la famille restée au pays pourraient poser aux mineurs lors de leur demande de titre de séjour à majorité⁷¹
- 🔍 Difficultés pour contacter les familles dont les mineurs rechignent, voire refusent de donner les coordonnées

C'est sur ce dernier motif de difficultés qu'il convient de s'attarder. En effet, au-delà du positionnement des jeunes, les professionnels laissent aussi entendre qu'un forçage de leur part pourrait attenter à la relation de confiance qu'ils essaient d'établir avec les jeunes, renforcer la méfiance de jeunes qui ne souhaitent pas que les professionnels soient en contact avec leurs familles. Ainsi, les professionnels disent préférer « laisser le temps au temps ». Pourtant, même après des mois

⁶⁹. Compte tenu des résultats de cette étude, le besoin particulier de relations familiales sera principalement envisagé dans sa dimension de « besoin de relations des professionnels avec les familles des jeunes ».

⁷⁰. Document ayant valeur de normes sectorielles et servant de référence à l'évaluation des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux.

⁷¹. La RBPP de la HAS aborde cette problématique à la page 82.

d'accompagnement médico-psychosocial, les données collectées et analysées dans le cadre de cette étude ne permettent pas d'identifier dans les pratiques de réel objectif de travail avec les familles.

3.3.3.2. Protection de la famille contre le risque d'exploitation criminelle

Les données collectées et analysées dans le cadre de cette étude montrent que cette absence de recherche systématisée de liens avec les familles pourrait s'apparenter à une forme de participation/contribution des professionnels au mensonge migratoire (voir supra). Ainsi, malgré eux, les professionnels pourraient accroître la vulnérabilité des jeunes à certains risques, le risque d'exploitation criminelle, celui de la contrainte à commettre des délits en particulier.

En effet, les liens avec les parents comme avec la famille élargie pourraient être considérés comme nécessaires pour maintenir, voire renforcer les contrôles sociaux internes et externes des adolescents :



« Il y a ceux qui ont la famille qui est vraiment très derrière et du coup, vont vouloir rendre fiers et faire... Parce qu'ils savent que s'ils font un pas de côté, la famille ici va aussi en parler à la famille là-bas. » (P5-FR)

Aussi, la décision de ne pas solliciter/associer la famille ne pourrait donc être justifiée que par l'évaluation rigoureuse d'un positionnement familial qui serait contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. Mais pour ce faire, il conviendrait, a minima, d'avoir essayé de contacter la famille.

En effet, il n'apparaît pas opportun de se baser uniquement sur les déclarations/volontés des adolescents qui ne souhaitent pas forcément donner accès à leur famille. Le fait de vouloir protéger ou ne pas altérer une nécessaire mais fragile relation de confiance avec des jeunes méfiants ne peut pas, pour autant, justifier des pratiques qui pourraient s'apparenter à une forme de collusion avec les adolescents.

Il n'apparaît pas non plus opportun de se baser uniquement sur des suppositions, voire des représentations des professionnels concernant les familles des adolescents. En effet, aucun établissement et service de protection de l'enfance ne se dédouanerait de son obligation de travail avec les familles de mineurs français, même dans des situations de violences intrafamiliales dont les mineurs seraient victimes. Il n'y a donc aucune raison de ne pas procéder à l'identique avec les MNA tunisiens, d'autant que, pour nombre d'entre eux, la situation de danger, justifiant la mesure d'assistance éducative, repose seulement sur leur isolement sur le territoire et aucunement sur des carences ou des violences⁷². Si la Loi indique que le danger lié à l'isolement doit être neutralisé par un accueil, un hébergement et un accompagnement par un établissement ou service relevant de l'ASE, cela ne s'avère pas suffisant. En effet, l'article 375 du Code civil en particulier indique aussi que le danger lié à l'isolement est à relier à l'absence de parents (ou de référents parentaux) pour garantir à l'enfant, santé, sécurité, moralité, conditions d'éducation et de développement physique, affectif, intellectuel et social. Ne pas associer les parents à l'accompagnement médico-psychosocial de leur enfant pourrait donc relever d'une mise en danger de l'enfant qui serait privé de son premier cercle de protection.

De surcroît, alors qu'aucune ne déclare avoir été contactée par un établissement ou service, toutes les familles rencontrées en Tunisie ont confirmé l'intérêt qui aurait été le leur de pouvoir être en contact avec les professionnels chargés de l'éducation de leur enfant. D'ailleurs, c'est un large sourire qui s'est mêlé aux larmes d'une mère se disant rongée par l'inquiétude lorsque la proposition lui a été faite de demander à la directrice du foyer où se trouve son fils de la contacter par téléphone pour répondre à ses interrogations :



« Il me dit que tout va bien, mais que c'est difficile, qu'il trouve le temps long, qu'il s'ennuie, que c'est difficile parce qu'il doit attendre le mois de septembre pour travailler alors que tous ces copains du foyer travaillent. »

⁷². Bien sûr, il n'est pas totalement exclu que certaines familles puissent avoir des difficultés. Celles-ci doivent cependant être évaluées et, le cas échéant, faire l'objet d'un accompagnement.

Il m'a dit aussi que le docteur disait qu'il ne fallait pas opérer sa main. Je m'inquiète. Est-ce que c'est vrai ce qu'il me dit ? » (M2-X)

Au demeurant, il convient aussi de souligner qu'aucune famille n'a fait, non plus, la démarche de contacter les établissements et services d'accueil de leur enfant. Comme vu précédemment, et au-delà des effets possibles du mensonge migratoire, le fait que certains parents aient pu inciter leur enfant à déclarer des relations familiales dysfonctionnelles à leur arrivée en France, leur confiance a priori dans les services sociaux français pour assurer l'éducation de leur enfant et leur croyance en la capacité de réussite de leur enfant sont autant de facteurs qui pourraient expliquer que les parents ne cherchent pas à entrer en contact avec les professionnels⁷³. Ces facteurs peuvent également se conjuguer avec la volonté très fréquente de certains adolescents de garder le contrôle sur les informations données à leur famille :



« Il me disait au téléphone que ça ne servait à rien de l'appeler, que son éducatrice était très occupée et moi je ne voulais pas déranger. » (M3-J5)

Mais au-delà d'une obligation légale et d'un intérêt pour prévenir les risques d'exploitation criminelle par un maintien ou un renforcement des contrôles sociaux, les relations des professionnels avec les familles des jeunes pourraient avoir bien d'autres intérêts.

3.3.3.3. Co-construction d'un projet avec la famille

En premier lieu, les parents peuvent être d'excellents indicateurs du moral de leur enfant. Plusieurs familles ont d'ailleurs indiqué qu'elles parvenaient à le mesurer par la fréquence, voire la rupture, des contacts téléphoniques avec leur fils en exil :



« Quand ça va bien, il appelle plusieurs fois par jour. Quand ça ne va pas, il n'appelle plus et ne répond plus au téléphone. » (P2-J6)

Confirmant des travaux réalisés antérieurement et convoquant l'expertise de MNA⁷⁴, réunis en atelier pour les besoins de cette étude, les adolescents ont très majoritairement indiqué que la famille serait leur ressource privilégiée s'ils rencontraient un problème. Dans la famille, la confiance et l'aisance pour se confier s'orienteraient d'ailleurs plutôt du côté de la mère :



« Ouais, on peut parler avec la famille. Mais moi, quelque chose de grave, je ne parle à personne (rires). Enfin si avec ma mère. » (J9-FIG)

Il pourrait être moins facile de se confier au père :



« Au père, on ne peut pas lui parler des choses graves. » (J4-FIG)

Même si le positionnement peut évidemment varier en fonction de facteurs individuels :



« Ben pour moi, c'est plus facile de parler avec mon père, mais c'est avec ma grande sœur que je parlerais. »

(J5-FIG)

Deux mères ont d'ailleurs évoqué leur grande inquiétude lorsque leur fils coupait le contact :



« J'essaie de savoir par tous les moyens. J'appelle ses copains dont je connais le numéro. » (M1-J3J4)

Elles n'ont pourtant pas pris contact avec les professionnels en charge de l'accompagnement médico-psychosocial de leur enfant, les professionnels non plus. Se pose ainsi légitimement la question de savoir si de tels contacts, même en cas de refus des adolescents d'être en contact avec leurs familles, n'auraient pas permis de renforcer leur « portage ». Bien que se devant d'être différenciée et non fusionnelle, une alliance aurait certainement pu satisfaire à un besoin particulier qui apparaît comme second dans le travail avec les familles des jeunes tunisiens, celui de fournir aux jeunes des repères et des limites. De manière concomitante, les données collectées dans le cadre de cette étude ont mis en

⁷³. Sans que les données collectées et analysées ne permettent d'en attester, des signaux faibles pourraient aussi permettre de faire l'hypothèse que certains parents pourraient être aux prises avec un sentiment de honte, de culpabilité, voire d'infériorité vis-à-vis des professionnels des services sociaux français.

⁷⁴. Repères pour favoriser l'accès aux soins psychiques des jeunes, Coron, ALC 2022, https://www.association-alc.org/uploads/2024/04/6_Reperes-Outil-daide-au-diagnostic_Service-Pilote_Projet-IMPACT_VF_20.09.22.pdf

lumière, pour beaucoup, la densité des liens entre les adolescents et leurs parents, même dans les situations où les relations familiales pouvaient paraître délicates. La situation d’une mère déclarant appeler chaque jour son fils apprentis boulanger à 4h du matin pour s’assurer qu’il se soit réveillé⁷⁵, témoigne d’ailleurs d’alliances très concrètes qui pourraient être envisagées avec certains parents. Des alliances de cette nature pourraient d’ailleurs venir, au besoin, pallier les carences de certains établissements et services de protection pour MNA.

Mais au-delà, la mobilisation des parents dans la co-construction du projet d’accompa-

gnement médico-psychosocial de leur enfant permettrait de réaligner la protection des MNA avec le droit de la protection de l’enfance dont ils relèvent sans restriction.

3.3.4. SYNTHÈSE

Les tableaux à venir proposent une synthèse des développements précédents concernant les besoins particuliers des MNA tunisiens. Les tableaux sont construits en suivant la modélisation proposée au paragraphe 3.1 intitulé « Les besoins des enfants et adolescents en protection de l’enfance »⁷⁶.

BESOIN PREMIER		RELATIONS AFFECTIVES
Besoin spécifique	Tous les MNA	
	La dimension « affective » des relations avec les professionnels est presque toujours considérée par les MNA comme étant de première importance. Ce besoin spécifique est notamment confirmé par les travaux de recherche du britannique Ravi K.S Kholi (2018) qui soulignent l’importance d’un travail d’accompagnement mêlant (1) assistance pratique, (2) attention émotionnelle et (3) relations durables. Dans le même sens, les récents travaux conduits avec des MNA de différentes origines pour l’élaboration du document « <i>Repères pour favoriser l’accès aux soins psychiques des jeunes accueillis au sein des dispositifs de vie indépendante supervisée d’ALC</i> » (Coron, ALC, 2022) ⁷⁷ soulignent aussi l’importance des relations avec les professionnels en tant que vectrices du soutien social dont les jeunes ont besoin (ALC, 2022, p4).	
Besoin particulier	MNA tunisiens	
	La dimension affective des relations est également de première importance pour les jeunes tunisiens qui expriment presque toujours une grande sensibilité à la gentillesse des professionnels, au fait de se sentir reconnus voire aimés... La dimension affective relève cependant d’un besoin particulier pour les MNA tunisiens. En effet, pour la plupart des MNA d’autres origines, la légitimité des professionnels semble davantage reposer, tant sur leur statut que sur leur capacité à les faire accéder à l’emploi et à la régularisation de leur séjour à majorité. Pour les MNA tunisiens, ces dimensions comptent également mais ne sont pas suffisantes. En effet, la légitimité de professionnels doit pouvoir s’éprouver dans et par une relation affectivée bien que restant professionnalisée. Il est donc nécessaire de proposer aux MNA tunisiens un « praticable de la rencontre » fait d’encadrement, de présence, de proximité, de disponibilité et de temps partagés dans la vie quotidienne comme lors d’activités	

75. Le jeune est hébergé dans un appartement en vie indépendante supervisée sans présence continue du personnel encadrant.

76. Les choix opérés ici entre les besoins premiers et les besoins seconds n’ont pas prétention d’exhaustivité puisque d’autres combinaisons auraient été possibles.

77. Repères pour favoriser l’accès aux soins psychiques des jeunes, Coron, ALC 2022, https://www.association-alc.org/uploads/2024/04/6_Reperes-Outil-daide-au-diagnostic_Service-Pilote_Projet-IMPACT_VF_20.09.22.pdf

BESOIN PREMIER

PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION CRIMINELLE

Besoin spécifique

Tous les MNA

L'exploitation criminelle est avant tout un risque à inscrire au rang des besoins fondamentaux de protection de tous les adolescents, accompagnés ou non, à une période de remaniements psychiques impactant la construction de la personnalité, la quête identitaire, le besoin de statut social et d'appartenance comme celui de repères et de limites.

Mais pour les MNA, le besoin de protection contre l'exploitation criminelle relève aussi d'un besoin spécifique à inscrire au chapitre des risques possibles de l'exil. En effet, pour les MNA, l'exploitation dans le cadre de réseaux ou de systèmes d'exploitation pourra être multiple et protéiforme, relevant le plus souvent de la contrainte à commettre des délits (vols à l'arrachés, roulottage, cambriolages, vente de cigarettes de contrebande ou de stupéfiants, activités liées au trafic illicite de migrants...). A ce propos, il convient d'ailleurs de ne pas perdre de vue que, juridiquement, du fait de sa minorité, l'éventuel consentement d'un jeune à son exploitation serait indifférent.

L'un des facteurs premiers de vulnérabilité des MNA au risque d'exploitation criminelle repose sur le fait que ces jeunes se retrouvent, le plus souvent, dépourvus de référents familiaux/adultes sur le territoire français. Mais la vulnérabilité au risque peut aussi augmenter du fait de besoins matériels auxquels font face certains jeunes, qu'il s'agisse de besoins propres (protection, survie avant d'être pris en charge par les services d'Aide Sociale à l'Enfance, poursuite du parcours migratoire...) comme de besoins pour le compte de tiers (remboursement de dettes de voyage, assistance familiale...). Les MNA peuvent alors devenir des cibles privilégiées d'exploitants pour qui ils peuvent représenter une main-d'œuvre servile et « bon marché », sans parents/adultes pour défendre leurs intérêts. Pourront être d'ailleurs particulièrement exposés à ce risque les quelques jeunes les plus fragiles qui, en contexte d'interculturalité, pourront manquer de repères, voire se retrouver en situation de quasi-anomie puisque ne pouvant plus compter sur les contrôles sociaux externes de leurs pays d'origine dont ils étaient coutumiers.

Enfin, il est important de rappeler que ces risques sont, bien sûr, potentialisés par la récurrence de faiblesses considérables dans les conditions d'accueil des MNA qui se situent, presque toujours, bien en deçà des standards applicables aux jeunes français bénéficiant également d'une mesure de protection mise en œuvre par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Au final, en complément d'une impérieuse nécessité d'encadrement et de proximité, ce besoin spécifique de protection des MNA devra également en passer par des actions de prévention dites secondaires. En effet, il conviendra de diligenter des activités de sensibilisation des jeunes au risque d'exploitation criminelle. Les jeunes devront alors être considérés à la fois comme particulièrement vulnérables au risque tout autant qu'aptés à mobiliser des ressources pour s'en protéger de manière plus efficace dès lors qu'ils en connaissent et en comprennent mieux les enjeux/rouages.

Besoin particulier

MNA tunisiens

Pour les MNA tunisiens, le besoin de protection contre le risque d'exploitation criminelle, par les réseaux français de narcotrafic, relève d'un besoin particulier. En cela, une grande attention devra être accordée, en premier lieu, aux quelques jeunes déjà inscrits, avant même leur départ de Tunisie, dans des conduites antisociales et/ou ayant évolué dans des environnements désocialisants comme les grandes zones portuaires du pays pour y tenter une traversée. En effet, le capital prémigratoire acquis par ces adolescents (connaissance des codes, résistance à la peur, dépendance aux produits stupéfiants...) peut faire d'eux une main d'œuvre particulièrement prisées des exploitants.

Vulnérables parmi les vulnérables au risque d'exploitation criminelle, ces jeunes désocialisés sont cependant très peu nombreux parmi les MNA tunisiens qui arrivent en France. Pourtant, presque tous les jeunes mobilisés pour cette étude ont témoigné de sollicitations multiples et fréquentes, dans l'espace public, par des interconnaissances ou via les réseaux sociaux. En parallèle, rares sont les jeunes ayant déclarés avoir fait l'objet d'actions ciblées de sensibilisation à ce risque. Tous les MNA tunisiens paraissent donc surexposés à un risque pouvant d'ailleurs s'accroître lorsque les jeunes sont fragilisés par l'épreuve de l'exil (manque de la famille, perspectives réduites d'insertion dans l'emploi et de régularisation du séjour à majorité...). En effet, en plus d'un possible abaissement des contrôles sociaux externes des jeunes, les situations de fragilité personnelles voire de désespoir peuvent concourir à un abaissement de leurs contrôles sociaux internes (normes personnelles distinguant le bien et le mal, le juste et l'injuste ; sentiment de ne plus rien avoir à perdre...). En pareille situation, l'offre des exploitants des réseaux de narcotrafic qui convoitent les MNA peut devenir plus « attractive ».

BESOIN SECOND

RELATIONS FAMILIALES

Besoin spécifique

Tous les MNA

À l'exception de très rares situations, la famille est le premier cercle de protection d'un enfant, en atteste la réaffirmation de ce principe fondamental dans la dernière évolution de la législation française de la protection de l'enfance en 2022. Bien que le plus souvent accompagnés par des établissements et services dont les standards sont malheureusement en deçà de ceux dédiés aux mineurs français, la législation française est pourtant non discriminante. L'extranéité

des mineurs est donc juridiquement indifférente. Les services de protection de l'enfance ont donc l'obligation, pour les MNA également, de diligenter tous les moyens nécessaires à la mobilisation des familles des jeunes pour les protéger du risque d'exploitation criminelle. Les familles des MNA ne peuvent être considérées comme absentes voire défaillantes sur simple déclaration des jeunes, sans autre forme d'investigations. Une évaluation des capacités et besoins de chaque famille s'avère donc impérative.

Besoin particulier

MNA tunisiens

Le besoin spécifique de travail avec les familles des MNA - afin de pouvoir envisager des modalités adaptées à chaque situation individuelle de mobilisation des familles pour contribuer à la protection de leur enfant contre le risque d'exploitation criminelle - relève d'un besoin particulier pour les MNA tunisiens.

En effet, ce risque paraît moins pris en compte que d'autres risques de l'exil par les parents des jeunes qui, le plus souvent, font confiance à leur enfant, pensant parfois même pouvoir s'appuyer et trouver des relais éducatifs auprès de membres de leur famille en France. Or, la réalité peut être très différente. Ainsi, l'investissement de membres de la famille en France peut ne pas être à la hauteur des attentes et/ou des engagements quand les jeunes peuvent, quant à eux, déployer beaucoup d'énergie pour créer et entretenir un mensonge migratoire qui ne donnera pas accès à sa famille en France ou à ses parents en Tunisie, à la réalité de sa situation personnelle et sociale.

BESOIN PREMIER

RELATIONS FAMILIALES

Besoin spécifique

Tous les MNA

Bien que légalement obligatoire, force est de constater la récurrence d'une absence globale de travail avec les familles des MNA. Au-delà du cadre juridique, les normes sectorielles concernant les MNA rappellent également cette obligation, les données collectées auprès/par les familles/parents devant être intégrées à l'évaluation et la détermination de l'Intérêt Supérieur de l'Enfant (I.S.E) et traduites dans le Projet Pour l'Enfant. Malheureusement, ce sont souvent les seules situations individuelles préoccupantes voire dégradées qui invitent les professionnels à prendre attache avec les familles des MNA. La logique d'intervention semble donc plus souvent curative que préventive alors qu'une évaluation des forces et faiblesses de chaque famille pourraient permettre aux professionnels de mieux les intégrer au projet d'accompagnement de chaque MNA. Une meilleure intégration du travail avec les familles relève donc d'un besoin spécifique pour les MNA. L'intervention professionnelle serait ainsi plus conforme aux normes juridiques du champ de la protection de l'enfance qui prévoit, sans distinction, pour les MNA comme pour tous les autres, que l'I.S.E soit la seule et unique boussole de l'accompagnement médico-psychosocial.

Besoin particulier

MNA tunisiens

Le travail avec les familles des MNA tunisiens relève d'un besoin particulier, se situant bien au-delà des intérêts qui sous-tendent ce besoin spécifique pour tous les MNA. En effet, les familles rencontrées dans le cadre de cette étude ont confirmé qu'elles auraient souhaité/apprécié pouvoir être en contact avec les professionnels chargés de l'éducation de leur enfant en exil. Pourtant, elles ne sont quasiment jamais contactées. De surcroît, s'observent de multiples freins pouvant hypothéquer l'éventualité de contacts des professionnels à l'initiative des familles elles-mêmes, quand bien même celles-ci en seraient désireuses : gêne liée à l'intégration de difficultés familiales peu fondées aux motifs migratoires de leur fils ; crainte de déranger ; barrière d'accès faite par les adolescents...

Les adolescents mobilisés dans le cadre de cette étude ont eux-aussi validé l'intérêt de relations des professionnels avec leurs parents :



« (...) après la rencontre, j'ai senti que mes parents sont bien à l'aise, que maintenant ils savent que je suis entre de bonnes personnes, en sécurité. » (J3-F16)

Les adolescents ont d'ailleurs certainement pu exprimer sereinement ce besoin grâce à des contacts avec leurs familles, seulement pour faire connaissance, envisagés sans être parasités par « un problème à régler ».

Le cas échéant, cela créditerait l'hypothèse selon laquelle les familles des MNA tunisiens mériteraient d'être contactées par les professionnels dès le début de la mesure de protection. Il serait ainsi possible d'inscrire les relations avec les familles dans le temps, de limiter les risques de préjugés, de s'extraire de l'événementiel pour envisager une réelle évaluation des capacités de chaque famille pour participer, directement et/ou avec des relais, en France et/ou à distance depuis la Tunisie, au projet d'accompagnement médico-psychosocial de leur enfant.

CONCLUSION

L'accueil et l'accompagnement des jeunes MNA tunisiens par les services français de protection de l'enfance font l'objet d'une forte préoccupation des acteurs de terrain. Cependant, cette préoccupation n'est pas homogène puisqu'elle montre une grande variabilité des explications et des hypothèses avancées pour mieux appréhender la problématique. Au-delà d'importantes imprécisions quant aux besoins, aux attentes et aux vulnérabilités de ces jeunes, c'est parfois aussi par un fort sentiment d'impuissance que semblent gagnés les acteurs.

La nécessité d'une meilleure compréhension s'observe également au niveau des acteurs professionnels et de la société civile en Tunisie. Ceux-ci relèvent notamment un manque d'information, mais aussi d'accès aux groupes de jeunes tunisiens qui songent ou mettent en œuvre leur migration.

C'est de ces constats et difficultés partagés sur les deux rives de la Méditerranée qu'est née la présente étude qui a été conduite entre janvier 2022 et mai 2024.

L'étude montre que la migration est un phénomène transclasses sociales en Tunisie. Toutefois, alors qu'apparaissent des similitudes dans les facteurs qui invitent les jeunes à migrer, le projet de migration de chaque jeune se forme cependant toujours dans le cadre d'une boucle de rétroaction entre des facteurs de niveau sociétal, environnemental et individuel. Pour chacun, ces facteurs communs auront un impact différencié sur l'aspiration au départ, la décision de partir, l'épreuve de la migration et l'épreuve de l'exil.

Bien qu'il y ait des franchissements de frontières irréguliers plus autonomes, la migration des adolescents tunisiens est majoritairement « organisée » et s'appuie, le plus souvent, sur des réseaux de criminalité organisée pour sa mise en œuvre. Lorsque les familles jouent un rôle dans la migration de leur enfant, contrairement aux risques de la migration, elles paraissent souvent sous-estimer les risques de l'exil.

Du côté des professionnels, à leur arrivée en France, les MNA tunisiens peuvent très facilement faire l'objet d'une approche globalisante parfois empreinte de préjugés. Pouvant sembler affublés d'un statut particulier parmi les MNA, ces jeunes pourraient ne pas spontanément bénéficier d'une empathie a priori des professionnels, leur migration n'étant pas forcément inscrite dans le registre du méritoire. Contrairement à la plupart des autres MNA, les Tunisiens ne sont pas d'emblée crédités d'une confiance, mais plutôt d'une méfiance possiblement génératrice de postures et de réactions défensives.

Du côté des jeunes apparaît une grande sensibilité à l'intérêt que les professionnels leur portent, à la gentillesse qui leur est témoignée.

De part et d'autre, ces premières perceptions qui s'autoalimentent ne sont pas sans effets. Elles sont notamment génératrices de méfiance réciproque et peuvent conditionner le déroulement de l'accompagnement. La rencontre jeunes/professionnels peut donc s'avérer plus difficile que pour d'autres MNA, en particulier pour les jeunes qui ne parviendraient pas suffisamment à mobiliser leur capital sympathie.

Au-delà, ce mécanisme né et prend racine au sein d'un dispositif de protection souvent marqué par une inadéquation des modalités d'accueil avec les besoins de jeunes (manque de moyens, manque de disponibilité des professionnels, modalités d'hébergement ne permettant pas une proximité suffisante avec les jeunes...).

L'étude aura cependant permis de renforcer l'appréhension des besoins des jeunes tunisiens. En effet, les établissements et services d'accueil des MNA orientent souvent leurs moyens vers la prise en compte d'un besoin d'accès à l'autonomie à majorité via une régularisation du séjour rendue possible par l'insertion dans l'emploi.

Il s'agit bien sûr d'un besoin pour les MNA tunisiens également. Toutefois, la plupart de ces jeunes expriment clairement un besoin particulier de relations d'ordre affectif avec les professionnels. Bien qu'elle compte pour la plupart des MNA, pour les MNA tunisiens, la nature des relations avec les professionnels est primordiale puisque c'est dans ces relations que les professionnels puisent leur légitimité. Pour les MNA tunisiens, l'impact des relations avec les professionnels est premier. Les jeunes tunisiens témoignent ainsi d'un besoin particulier de relations affectivées, mais professionnalisées, relations nécessaires pour leur permettre de s'inscrire de manière prospective dans une relation éducative d'accompagnement.

En cela, leurs besoins ne sont pas si différents des adolescents français. Pourtant, contrairement aux adolescents français, les adolescents tunisiens sont le plus souvent accueillis par des établissements et services qui ne sont pas dotés de moyens humains et réflexifs suffisants. Dès lors, les difficultés qui peuvent être rencontrées avec ces jeunes ne font que mettre en lumière les faiblesses d'un dispositif français de protection à deux vitesses au sein duquel les jeunes tunisiens réagissent là où d'autres subissent.

L'étude fait également apparaître le besoin particulier de protection des MNA tunisiens contre les risques d'exploitation par les réseaux criminels de trafic de stupéfiants notamment. En effet, certaines vulnérabilités de ces jeunes pourraient faire d'eux une main d'œuvre particulièrement prisée par les réseaux d'exploitation. Les jeunes pourraient d'ailleurs être particulièrement exposés aux risques de sollicitations des réseaux lors de périodes de fragilités personnelles (découragement, manque de la famille, etc.), de surcroît s'ils ne disposent pas/plus des repères et du cadre éducatif dont ils disposaient dans leur environnement familial et social en Tunisie.

Ces risques de l'exil qui paraissent souvent sous-estimés par les familles méritent donc d'être mieux intégrés aux pratiques en les traduisant notamment en besoin particulier de relations familiales. Apparaît alors la nécessité, pour les professionnels, d'engager un réel travail avec les familles des jeunes, car, en situation d'exil, certains adolescents peuvent être privés du premier cercle de protection qu'est leur famille.

Mais au-delà d'une protection face aux risques tangibles, un réel travail avec les familles des adolescents tunisiens permettrait également aux professionnels d'essayer de faire alliance avec elles dans l'intérêt de leurs enfants. Les pratiques professionnelles seraient ainsi plus conformes aux normes juridiques du champ de la protection de l'enfance qui prévoient, sans distinction, pour les MNA comme pour tous les autres, que l'intérêt supérieur de chaque enfant soit la seule et unique boussole de l'accompagnement médico-psychosocial.

« Dans toutes les décisions qui concernent les enfants, qu'elles soient le fait des institutions publiques ou privées de protection sociale, des tribunaux, des autorités administratives ou des organes législatifs, l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale »

Article 3.1 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant



RECOMMANDATIONS

Sans prétention d'exhaustivité, la présente étude a permis d'identifier des recommandations prioritaires pour le renforcement des capacités des dispositifs français et tunisiens de protection de l'enfance.

En Tunisie

1. Sensibiliser les familles et les jeunes aux risques de l'exil (mensonge migratoire, échec, marginalisation, exploitation par les réseaux de criminalité organisée manque des proches, déracinement, fragilité des services sociaux, manquements des membres de leur famille...) plutôt qu'aux risques de la migration (franchissement irrégulier de frontières)
2. Inviter les parents à réfléchir à des modalités de prévention de ces risques (lien avec la famille en France, les services sociaux, etc.)
3. Inviter les familles à questionner quelles pourraient être les conséquences de certaines dissimulations convenues avec leur adolescent
4. Inviter les familles à faire alliance avec les services sociaux français dans l'intérêt supérieur de leur enfant

En France

1. Inciter et accompagner les professionnels à interroger les facteurs explicatifs et les risques liés à une approche globalisante des jeunes
2. Intégrer davantage les jeunes à l'identification et la définition de leurs besoins dans les projets d'établissements et de services
3. Reconnaître les besoins particuliers des jeunes : (1) de relations d'ordre affectif avec les professionnels, (2) de protection contre les risques d'exploitation criminelle et, (3) de relations familiales
4. Doter les établissements et services de moyens humains et réflexifs suffisants pour permettre aux professionnels d'offrir aux jeunes un praticable de la rencontre nécessaire à l'instauration d'une relation éducative d'accompagnement
5. Viser l'intérêt supérieur des jeunes en engageant un travail de lien et d'alliance avec leurs familles

REMERCIEMENTS

Les premiers remerciements des auteurs vont aux nombreux adolescents qui ont accepté de s'impliquer dans cette étude⁷⁸, particulièrement ceux accueillis par le service « Le Figuier » d'ALC. Qu'ils soient assurés de l'application des auteurs pour rester fidèles à la précieuse expertise d'expérience qu'ils ont eu à cœur de leur faire partager.

Il faut ensuite chaleureusement remercier les familles des 6 adolescents qui ont accepté d'ouvrir leurs portes aux auteurs en Tunisie pour partager, dans une grande convivialité, l'histoire toujours singulière et parfois émouvante de la migration d'un fils, d'un frère ou d'un petit-fils. Merci également à Motaz d'avoir facilité ces rencontres si importantes.

Mais la réalisation de cette étude n'aurait pas été possible sans l'engagement remarquable de Christelle Mezzina, cheffe de service du Figuier jusqu'en janvier 2024, comme la redoutable mobilisation de Camille Constans, responsable du développement d'ALC jusqu'en mars 2024. Que toutes deux soient remerciées d'avoir rendu possible cette aventure humaine et intellectuelle qui, souhaitons-le, sera utile à de nombreux jeunes et professionnels.

Une aventure qui n'aurait d'ailleurs pas pu se poursuivre aussi sereinement si Jean-Marc Fabre, directeur de pôle et Belinda Debec, nouvelle cheffe de service du Figuier, ne s'étaient pas pleinement saisis du relais. Que tous deux en soient remerciés.

Que soient aussi remerciés tous les professionnels, chercheurs et membres de la société civile de Tunisie et de France qui ont consacré du temps aux auteurs pour les besoins de cette étude. Des remerciements spéciaux doivent cependant être adressés à Anouchka et Nassim de l'Entraide Pierre Valdo d'avoir accepté d'ouvrir les portes de leur service.

Pour terminer, c'est aussi et bien sûr à Sonia Zemzem, référente de l'étude pour Helvetas, à qui les auteurs adressent leurs remerciements pour son implication et son soutien d'un bout à l'autre du projet.

⁷⁸. Et dont il n'est malheureusement pas possible de citer les noms et prénoms pour satisfaire aux conditions réglementaires d'anonymisation.

BIBLIOGRAPHIE

- Amaré, Sandrine, et Marielle Valran. « Entre Études et recherches ». *Forum* Numéro Hors-série, n° 4 (18 septembre 2017) : 8889.
- Becker, Howard Saul. *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*. Enlarged édition. Anne-Marie Métailié, 2020.
- Bonnet, Valérie. « La culture sportive est-elle transmissible par les médias ? » *Questions de communication*, n° 20 (31 décembre 2011) : 27792.
- Carol, Sarah, Freya Peez, et Michael Wagner. « Delinquency among majority and minority youths in Cologne, Mannheim and Brussels: the role of religion ». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 46, n° 17 (1er octobre 2020) : 360329.
- Consortium for Street Children. « Assessment of a Juvenile Delinquency Prevention Program for Unaccompanied Foreign Minors in Street Situations- CSC ».
- Coron, Guillaume. « Bonnes pratiques professionnelles dans l'accueil et la prise en charge des mineurs non accompagnés : l'importance de respecter l'intérêt supérieur de l'enfant », 2018, 817.
- . « Cahier des charges pour la prise en compte des besoins spécifiques et particuliers dans les centres d'hébergement pour enfants et jeunes en situation de rue à Bamako ». SamuSocial International, 2021 (publication interne)
- . « Guide pour favoriser l'expression de l'enfant en protection de l'enfance ». ALC, décembre 2023.
- . « Les stratégies adaptatives des Mineurs Non Accompagnés face à l'eupéanisation des politiques d'asile et d'immigration (non publié) », 2019.
- . « L'exploitation sexuelle des mineurs en Île-de-France en 2022 - Clés de compréhension à destination des acteurs de terrain ». ECPAT France, s. d.
- Dollo, Christine, Jean-Renaud Lambert, et Sandrine Parayre. *Lexique de sociologie (2020)*. 6e. Paris : Dalloz, 2020.
- Fneich, Sahar, Maxime Felder, et Joan Stavo-Debaugé. « Faire du sur-place sans jamais pouvoir prendre place : l'interminable arrivée de jeunes maghrébins sans-papiers à Genève ». *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n° 39.
- Garnaoui, Wael. *Harga et désir d'occident*. Nirvana, 2022.
- Gerome, Clément, Caroline Protais, et Fabrice Guilbaud. « Usage des drogues et conditions de vie des "Mineurs Non Accompagnés" ». Observatoire français des drogues et des tendances addictives, octobre 2022.
- Gherissi, Atf, et Imed Melliti. *Développer les aptitudes à la vie quotidienne chez les adolescents et jeunes tunisiens : un investissement d'avenir*. Direction de la Médecine Scolaire et Universitaire (Ministère de la Santé) et Unicef, 2014.
- Hickel, Françoise. « Conditions de la parole pour des jeunes «harraga» en insertion à la Protection judiciaire de la jeunesse et impacts sur l'enseignement/apprentissage en français langue étrangère ». *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, n° 27 (1er septembre 2022).
- Jelassi, Hechmi, Mohamed Ridha Ben Amor, et Gabriella Sanchez. « Les sources d'information et les leviers de motivation pour la migration régulière et irrégulière depuis la Tunisie ». IOM, 2020.

- Kammerer, Pierre. *Délinquance et narcissisme à l'adolescence : L'alternative symbolisante du don et de l'initiation*. Paris : Bayard, 1992.
- Marmié, Cléo. «Jeunesse en migration sous injonctions : L'autonomie au cœur du travail moral de prise en charge des jeunes catégorisés «MNA» au Maroc et en France». *Agora débats/jeunesses* 91, n° 2 (20 juin 2022) : 11532.
- Mathlouthi, Sihem. «Facteurs favorisant le processus de désistance chez les jeunes Tunisiens déviants : analyse diachronique et synchronique d'une intervention interdisciplinaire». *Écrire le social* 2, No. 1 (2020): 7294.
- Mathlouthi, Sihem, Slah Eddine Ben Fadhel, et Mohamed Ghosn El Mersni. «Stades d'aggravation de la déviance et déficit d'autorégulation comportementale chez les jeunes tunisiens : rôle du climat familial violent perçu». *Recherches familiales* 18, No. 1 (2021): 6979.
- Mathlouthi, Sihem, Nizar Fares, et Marwa Talbi. «Cannabis et migration irrégulière chez de jeunes Tunisiens en difficulté : entre besoin d'appartenance sociale et quête du bonheur». *Psychotropes* 25, No. 1 (2019): 7590.
- Nay, Olivier. *Lexique de science politique*. 4e. Paris : Dalloz, 2017.
- Peyroux, Olivier. *LES FANTÔMES DE L'Europe*. Paris : NON Lieu, 2020.
- Roché, Sebastian. *La nation inachevée : La jeunesse face à l'école et la police*. Paris : Grasset, 2022.
- Rouzel, Joseph. *Le travail d'éducateur spécialisé - 5e éd. : Éthique et pratique*. 5e édition. Malakoff : Dunod, 2022.
- Sauvadet, Thomas, et Didier Lapeyronnie. *Le capital guerrier : Concurrence et solidarité entre jeunes de cité*. Armand Colin, 2006.
- Vacchiano, Francesco. « Desiring Mobility: Child Migration, Parental Distress and Constraints on the Future in North Africa ». In *Research Handbook on Child Migration*, 2018.
- Viprey, Mouna. «La main-d'œuvre étrangère dans un contexte de crise de l'emploi», 1996.
- Wenden, Catherine Wihtol de. *La question migratoire au XXIe siècle : Migrants, réfugiés et relations internationales*. 3e édition. Paris : Les Presses de Sciences Po, 2017.
- Yousfi, Nadhem. *Des Tunisiens dans les Alpes-Maritimes : Une histoire locale et nationale de la migration transméditerranéenne*. Paris : Tunis : Éditions L'Harmattan, 2013.

ANNEXES

Tunisie : quelques chiffres

Selon les estimations 2022 de l'Institut National de la Démographie⁷⁹ (INED), la Tunisie compte 12 043 985 habitants (50 % d'hommes et de femmes selon la Banque mondiale⁸⁰ en 2021) et enregistre le plus faible taux de croissance démographique d'Afrique septentrionale (9) avec un taux de fécondité de 2,1 enfants par femme⁸¹.

Selon les données retraitées de la Banque mondiale par l'université de Sherbrooke⁸² (2021), sur un territoire de 162 155 km² (1/3 de la France), 70 % de la population vit en zone urbaine (20 % dans une agglomération de plus d'un million d'habitants). Il est à noter que la seule agglomération de plus d'un million d'habitants est Tunis, les autres grandes agglomérations du pays⁸³ étant Sfax, Sousse, Nabeul-Hammamet, Gabès, Monastir, Bizerte, Djerba, Gafsa et Kairouan.



L'INED indique que les enfants et jeunes de moins de 20 ans représentent environ 31 % de la population, l'âge médian se situant à 33,47 ans (espérance de vie à la naissance : 77,27 ans). Selon les données retraitées de la Banque mondiale par l'université de Sherbrooke (2021), les enfants de moins de 14 ans représentent 24 % de la population.

Les statistiques de l'UNESCO font état d'un taux d'alphabétisation des jeunes de 97,7 % et de 82,7 % de la population adulte (plus de 24 ans). Même si la scolarisation pré primaire des enfants de 3 à 5 ans ne concerne que 44,6 % des enfants de cette classe d'âge (2016), la scolarisation en école primaire des enfants de 6 à 11 ans concerne quasiment tous les enfants de cette classe d'âge (taux brut de 112 % en 2021). Le taux brut de scolarisation des enfants de 12 à 18 ans en établissement d'enseignement secondaire est de 93 % (2016).

Les données économiques publiées par la Banque Mondiale classent la Tunisie au 92^e rang de l'économie mondiale avec un PIB de 46,84 milliards de dollars (2021). Le PIB tunisien est le plus faible du Maghreb bien qu'il soit le plus élevé lorsqu'il est rapporté au nombre d'habitants (+159,3 \$/hab par rapport à l'Algérie et +427,5 \$/hab par rapport au Maroc). Avec un ratio de 0,1 de la population qui dispose de moins de 1,90 \$ par jour pour vivre, la pauvreté est moindre en Tunisie qu'en Algérie (0,5) et qu'au Maroc (1,4). L'économie est principalement orientée vers

⁷⁹. <https://www.ined.fr/fr/tout-savoir-population/graphiques-cartes/population-cartes-interactives/>

⁸⁰. <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL.MA.ZS?locations=TN>

⁸¹. Bien que ce chiffre ne permette pas de différencier la proportion de Tunisiens de personnes d'autres nationalités au sein de ces flux migratoires, le taux d'accroissement migratoire tunisien est négatif en 2022 (-0,39) et devrait le rester jusqu'en 2100. Les transferts directs de fonds des Tunisiens résidents de l'étranger représentent 5,6 % du PIB de la Tunisie.

⁸². <https://perspective.usherbrooke.ca/>

⁸³. Hors aires urbaines du Sahel central et du Sahel méridional.

les services qui représentent 61 % du PIB et emploient 53 % de la population active. Le tourisme fait partie de ce secteur économique considérablement ralenti depuis les attentats de 2015. Cette branche du secteur a enregistré une nouvelle perte de 30 % de ses recettes du fait de la pandémie Covid19, mais qui semble repartir timidement à la hausse depuis 2021. Le second secteur économique est celui de l'industrie qui représente 21,7 % du PIB et emploie 33 % de la population active. Vient enfin l'agriculture qui représente 10,1 % du PIB et emploie 14 % de la population active.

De manière globale, les analystes de la banque mondiale relèvent : une décennie de croissance en berne depuis la révolution de 2011 ; une réglementation excessive de l'activité économique ; une orientation moindre sur le commerce extérieur, une faiblesse des investissements ; un manque d'innovation. Ainsi, l'économie ne parvient pas à produire suffisamment de débouchés en termes d'emplois, en particulier pour les diplômés universitaires et les jeunes. D'ailleurs, selon l'Institut National des Statistiques de Tunisie (INS), le taux de chômage qui semble s'améliorer sur les deux premiers trimestres de l'année 2022 est passé de 16,64 % en 2020 à 17,57 % en 2021. Toutefois, ce taux de chômage est particulièrement élevé chez les jeunes de 15 à 24 ans puisqu'il était de 37,22 % en 2020 et de 41,22 % en 2021.

Enfin, le Programme des Nations Unies pour le Développement Humain (PNUD) indique que l'indice de développement humain⁸⁴ (IDH) s'établit à 0,739 ce qui place la Tunisie dans la catégorie « développement humain moyen » et au 123^e rang parmi 189 pays et territoires (Algérie 115^e [0,759] ; Maroc 160^e [0,676]).

Selon le site du Ministère français des Affaires Étrangères⁸⁵, 98 % de la population est de confession musulmane. La Tunisie est le pays qui a initié les révolutions du Monde Arabe à compter de 2011. Ainsi, la révolution de Jassin a poussé le Président Ben Ali au départ en janvier 2011. Le pays a adopté une nouvelle constitution en octobre 2014 et élu, après le décès du Président Essebsi, Mr Kaïs Saïed en octobre 2019 au même moment où le parti

Ennahda, parti islamique historique devenait la première force politique à l'Assemblée de représentants du peuple. Toutefois, en raison de difficultés multiples (conflits d'intérêts et limogeage), deux chefs du gouvernement se sont succédé avant que le Président Saïed proclame l'état d'exception en juillet 2021 et annonce vouloir engager une réforme de la constitution tunisienne qui sera adoptée par référendum en juillet 2022.

L'Algérie est le principal partenaire de la Tunisie au Maghreb notamment en matière de lutte contre le terrorisme. Mais la Tunisie entretient aussi des relations étroites avec les États arabes et du Golfe, comptant notamment sur leurs aides financières pour assurer son développement. Le pays est également un partenaire privilégié de l'Union européenne (80 % de ses échanges commerciaux) dont elle est l'un des premiers bénéficiaires de programmes d'aide au développement. Ainsi, la France est un partenaire de premier plan même si l'Allemagne (premier bailleur international de la Tunisie) et l'Italie ont également des relations de grande proximité avec le pays.

⁸⁴. Indicateur qui intègre la santé/longévité, le savoir ou le niveau d'éducation et le niveau de vie.

⁸⁵. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/tunisie/presentation-de-la-tunisie/>

MNA Tunisiens accueillis dans les 96 départements français métropolitains

Département	Nb de MNA pris en charge	Nb de jeunes tunisiens pris en charge	% de jeunes tunisiens pris en charge	Rang de la Tunisie parmi les pays d'origine	Région
Hauts-de-Seine (92)	386	80	20,7 %	1	IDF
Val-de-Marne (94)	318	76	23,9 %	1	IDF
Maine-et-Loire (49)	192	68	35,4 %	1	PDL
Alpes-Maritimes (06)	253	65	25,7 %	1	PACA
Yvelines (78)	318	64	20,1 %	1	IDF
Var (83)	247	60	24,3 %	1	PACA
Isère (38)	294	50	17 %	2	AuRA
Seine-Saint-Denis (93)	444	49	11 %	4	IDF
Bas-Rhin (67)	266	43	16,2 %	2	GE
Nord (59)	597	43	7,2 %	5	HDF
Seine-Maritime (76)	275	39	14,2 %	1	Normandie
Bouches-du-Rhône (13)	434	36	8,3 %	5	PACA
Loire-Atlantique (44)	308	35	11,4 %	4	PDL
Haut-Rhin (68)	166	34	20,5 %	1	GE
Val-d'Oise (95)	279	34	12,2 %	2	IDF
Haute-Garonne (31)	321	34	10,6 %	4	Occitanie
Meurthe-et-Moselle (54)	164	27	16,5 %	3	GE
Ille-et-Vilaine (35)	237	26	11 %	4	Bretagne
Métropole de Lyon (69)	257	25	9,7 %	4	AuRA
Loire (42)	177	22	12,4 %	3	AuRA
Finistère (29)	214	22	10,3 %	5	Bretagne
Vendée (85)	155	22	14,2 %	3	PDL
Ain (01)	144	20	13,9 %	3	AuRA
Haute-Savoie (74)	190	20	10,5 %	4	AuRA
Seine-et-Marne (77)	316	20	6,3 %	5	IDF
Hérault (34)	280	20	7,1 %	5	Occitanie
Yonne (89)	75	18	24 %	1	BFC
Manche (50)	116	18	15,5 %	1	Normandie
Puy-de-Dôme (63)	142	17	12 %	3	AuRA
Moselle (57)	228	17	7,5 %	5	GE
Aude (11)	82	17	20,7 %	2	Occitanie
Morbihan (56)	167	16	9,6 %	5	Bretagne
Savoie (73)	99	15	15,2 %	2	AuRA
Loiret (45)	158	15	9,5 %	4	CVL
Oise (60)	188	14	7,4 %	5	HDF
Tarn (81)	91	14	15,4 %	3	Occitanie
Rhône (69)	108	13	12 %	3	AuRA

Côte-d'Or (21)	123	13	10,6 %	3	BFC
Calvados (14)	157	13	8,3 %	4	Normandie
Aube (10)	74	11	14,9 %	2	GE
Somme (80)	123	11	8,9 %	4	HDF
Charente-Maritime (17)	140	10	7,1 %	4	NA
Drôme (26)	125	9	7,2 %	3	AuRA
Marne (51)	135	9	6,7 %	5	GE
Allier (03)	79	9	11,4 %	2	AuRA
Eure-et-Loir (28)	97	8	8,2 %	5	CVL
Corse (20)	67	8	11,9 %	4	Corse
Landes (40)	97	8	8,2 %	3	NA
Orne (61)	66	7	10,6 %	3	Normandie
Hautes-Pyrénées (65)	47	6	12,8 %	4	Occitanie
Vaucluse (84)	124	5	4 %	5	Occitanie
Lot-et-Garonne (47)	74	5	6,8 %	5	NA
Cantal (33)	33	4	12,1 %	5	AuRA
Ardèche (07)	78	4	5,1 %	5	AuRA
Cher (18)	65	4	6,2 %	4	CVL
Vosges (88)	86	4	4,7 %	5	GE
Aveyron (12)	63	3	4,8 %	4	Occitanie
Nièvre (58)	46	3	6,5 %	4	BFC



L'engagement solidaire depuis 1911

Notre association Agir pour le lien social et la citoyenneté est présente depuis plus de 100 ans pour aider et protéger les enfants comme les adultes en situation de vulnérabilité et d'exclusion dans le département des Alpes-Maritimes. Fondée en 1911, elle est l'une des rares associations du territoire Reconnue d'utilité publique par l'État français.

Notre mission en deux mots :
protéger et insérer les plus
vulnérables d'entre nous.

Agir pour le Lien social et la Citoyenneté (ALC)

2 av. du docteur Emile Roux, 06200 Nice

Tél. : 04 93 52 42 52

www.association-alc.org